Montréal, vendredi 22 fév. 1935

Rédaction et administration
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : . . . . HArbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : . . HArbour 1243
Rédaction : . . . . HArbour 3679
Gérant : . . . . . HArbour 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER — *FAIS CE QUE DOIS!* — Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Vol. XXVI — No 44
TROIS SOUS LE NUMERO

Abonnements par la poste
Edition quotidienne
CANADA . . . . . $ 6.00
(Sauf Montréal et banlieue)
E.-Unis et Empire Britannique . 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE . 3.00

Le salut par le travail et non par la taxe

La ville de Montréal est dans une fichue posture.

La cause de la détresse montréalaise, c'est le chômage. Et si cette détresse est plus grande qu'ailleurs, c'est que le chômage y est aussi plus grand qu'ailleurs.

Les nouvelles taxes que l'on vote et que l'on *dévote* depuis plusieurs lunes remédieront-elles au chômage à un degré quelconque? Elles l'aggraveront. Elles ne sont pas même le cataplasme sur la jambe de bois; elles sont un cautère qui brûle ce membre artificiel. La corrosion achevée, l'*unijambiste* boitera plus qu'avant et cherra.

* * *

Nous accordons qu'une forte partie des taxes que l'on impose — ou d'autres qui seraient moins tortues-bossues — sont indispensables... *désormais*.

Mais pourquoi? Parce que, suivant l'expression employée par un jeune avocat à la parole vigoureuse, mercredi soir (à l'assemblée dont le *Devoir* rendait compte hier), nous avons été gouvernés par des myopes. Ces myopes n'ont pas vu plus loin que le bout de leur nez. Au surplus, ils sont sourds.

A noter que Me Auguste Boyer ne coiffait pas seulement les administrateurs actuels de la ville quand il parlait de la sorte: il coiffait leurs prédécesseurs; il coiffait aussi les ministres d'Ottawa comme ceux de Québec. S'il est bleu, ce n'est pas, disait-il, au point d'approuver son parti de mal faire ou de ne rien faire.

* * *

Cette assemblée, dont les échos ont été vie captés de Québec par les antennes politiciennes, était comme un inventaire de la situation (on pourrait dire tout aussi bien *de la faillite*).

Le président de la F. O. C., M. Rancourt, et le président du *Comité du logement salubre*, M. Armand Dupuis, ont fait — l'un en termes aussi vibrants que brefs, l'autre avec une objectivité totale — la revue du travail de cette dernière organisation, qui a eu la collaboration entière et ardente de la fédération des ouvriers du Canada.

Depuis plus de *deux* ans, le projet est conçu et divulgué. Avant les dernières élections municipales, l'ancien exécutif en était saisi. Les gouvernements de Québec et d'Ottawa aussi, par les ministères compétents. Et cependant rien de concret n'a encore résulté de ces démarches, si ce n'est le rapport d'une commission échevinale sur lequel le comité exécutif s'est assis ferme, depuis des mois.

Nous savons que M. Bennett vient de nommer une commission parlementaire. Mais c'est peu de chose. Les commissions parlementaires sont souvent des embaumeuses discrètes et sûres.

En tout cas, cela ne nous consolera pas de voir un projet conçu à Montréal risquer d'être baptisé à Ottawa. De là, en effet, s'il nous revient, il portera la marque de la centralisation, de cet insouci des besoins régionaux propres aux projets fédéraux. Il est peu probable qu'il sera fait sur notre mesure, qu'il s'appliquera à nos nécessités exactes. Comme l'assurance-chômage, il sera sans doute estampé: *Made in England*.

* * *

M. Boyer était donc parfaitement fondé à dénoncer les myopes.

Si le *Comité* avait eu affaire à des gens de vision, le projet serait en marche depuis plusieurs mois; le chômage serait enrayé; les taxes commenceraient de s'accroître et de rentrer. Au lieu de cela, c'est la rentrée des taxes qui domine et la rentrée des chômeurs qui augmente à raison de plusieurs centaines (nous parlons des chefs de famille) par semaine.

* * *

Quand le bâtiment va, tout va et jamais rien n'ira bien tant qu'on ne veillera pas à fournir du travail dans leurs métiers au gros des chômeurs qui sont les ouvriers du bâtiment; au gros des chômeurs qui ont touché naguère de forts salaires; au gros des chômeurs qui, selon la forte expression de M. Rancourt, "ne veulent manger que le pain qu'ils ont gagné".

Nouvelles taxes, nouveaux chômeurs. Nous allons aux abîmes en passant par la banqueroute ou la mise en tutelle humiliante.

La route du salut, c'est celle que des hommes comme le président du *Comité du logement salubre* ont ouverte (lui que tout invite, à partir des déboires éprouvés jusqu'au goût inné pour la tour d'ivoire, à ne pas faire d'action sociale pratique) et que des hommes comme Me Boyer indiquent d'une voix puissante à la population somnolente.

Nous retrouverons permanemment l'équilibre financier quand ils seront écoutés. Mais ils ne seront écoutés que si leur désintéressement, leur altruisme, leur sens social réaliste, intelligent trouvent de nombreux imitateurs.

N'est-il pas temps que tous ceux qui croient qu'il faut de grands remèdes pour de grands maux, qui, au demeurant, continuent de grandir, secouent leur dilettantisme, leur apathie ou leur timidité et le clament?

Demain, nous viendra d'Ottawa quelque projet électoro-britannico-socialiste concocté par Tommy Church, et c'est ici que le mouvement aura été lancé, ici qu'il est le plus nécessaire, dans la forme que lui ont impartie ses initiateurs.

Louis DUPIRE

Fantaisie

Réforme de la Chambre

Depuis que le député Jules Taitoye s'est fait rassurer par son ami Faitenpas quant à la nécessité des députés muets, — "ce sont les députés qui ne parlent pas qui font les gouvernements heureux", lui a dit Faitenpas, — il a mûri un projet de réforme, quant à la Chambre des députés, dont il dit lui-même grand bien. Lui, si taciturne d'ordinaire, il est même, à ce sujet, d'une extrême loquacité.

Dans le couloir du bureau de poste, à l'Assemblée législative, il expose son plan à Faitenpas, grand bavard, réduit au silence presque, tant il craint que le gouvernement comprime à 65 le nombre des députés, après la prochaine élection.

"Voilà; j'ai réfléchi, depuis que tu m'as dit l'autre soir que les députés qui ne parlent pas rendent les gouvernements heureux. J'ai imaginé un projet de nouvelle Chambre que je vais soumettre demain au premier ministre. Il rira peut-être, d'abord, mais la justesse de mon idée ne manquera pas de le frapper. Je parie qu'il sera de mon côté. Tu verras. D'abord, un cabinet de six ministres, tous sourds. Tu vas me dire qu'à l'heure présente les ministres font souvent sourde oreille à qui sollicite des faveurs sans avoir montré au préalable patte argentée à la caisse électorale. Si tu me dis ça, cela prouve que tu répètes les calomnies d'adversaires du cabinet. Et si tu ne me le dis pas, c'est que tu dissimules ta pensée. En tout cas, mon projet comporte six ministres, tous sourds, afin de ne rien entendre du tout, — comme ça ils ne pourront jamais sortir de leurs gonds quand Duplessis voudra les attraper, — et un premier ministre qui, lui, n'entendra que ce qu'il voudra. C'est ce qu'il fait déjà, diras-tu. N'importe. Avec six ministres sourds et un premier ministre qui le sera volontairement, quand ça fera son affaire, il n'y aura jamais de bruit. Ensuite, toute une Chambre de députés ministériels muets. Ne parlant pas, ils ne feront pas d'affaires au gouvernement. Une fois élus, mutisme. Je dis muets, je devrais dire obligés par serment d'office au mutisme, pendant les séances, aux caucus, dans les réunions publiques tenues au cours des sessions, etc. En temps d'élections, le ministre leur délierait la langue. Je devine ton idée, rien qu'à te voir trembler les lèvres: "Et l'opposition"? Ça serait mieux qu'il n'y en ait pas, d'opposition. Mais, puisque, paraît-il, on ne peut pas s'en passer officiellement, à cause que les députés ministériels se quereller aient entre eux et en créeraient une bien vite, je suis pour une opposition; elle serait aveugle. Tous aveugles, les députés de la gauche ne verraient rien. Au surplus, je choisirais un chef d'opposition au goût du premier ministre: un chef qui ne serait pas Duplessis, car il voit trop clair, parle trop fort, a le nez trop long, l'oreille trop fine, le coup de griffe trop vif. Mon chef d'opposition à moi, il ne sentirait rien, il ne dirait rien, il ne verrait rien, il n'entendrait rien; il serait paralysé de tous les membres, il n'aurait pas d'ongles, il ne ferait que toucher son indemnité. Qu'est-ce que tu dis de mon projet, mon vieux? Ça, ça n'est que les grandes lignes".

Faitenpas hoche la tête, hausse les épaules, se tire le nez, et répond d'un ton de voix caverneux:

— Ça, c'est fort bien, Taitoye. C'est si bien que je pense que tu as dû aller consulter là-dessus M. Lanctôt, avec ses cinquante ans d'expérience des hommes et du barreau. Ça, ça serait la Chambre idéale. Il ne resterait plus qu'à assurer l'immortalité de M. Taschereau, à décapiter Duplessis, à couper la langue à David, qui fait des discours inquiétants, de ce temps-ci et qui ose penser tout haut; je te le dis franchement, tu as un beau projet. Il n'a qu'un défaut, il est trop beau. Et puis, il y manque de quoi. Tu ne prévois pas à rendre la justice cul-de-jatte, — c'est vrai qu'elle est déjà boiteuse, — non plus qu'à garder au Trésorier provincial un peu d'intelligence — une lueur, ce qu'il a, quoi. A part cela, magnifique, Taitoye, magnifique, bien qu'en pratique il y ait déjà les trois quarts de cela qui existe; la masse des députés sont muets, les ministres n'entendent que ce qu'ils veulent, ils sont sourds à plein, si ça fait leur affaire; mais ce qui regarde l'opposition, il faudrait exécuter au plus vite ton plan, ça presse, les élections s'en viennent...

— Je compte qu'avec le bill Dillon...

— Oui, j'avais oublié Bill Dillon. En voilà un qui nous servira bien. Il complétera ton projet. Ça sera fameux, toute ta combinaison.

Pierre KIROUL

Bloc-notes

Un exemple

Nous recevons la première livraison de *The University of Toronto Law Journal*, une revue juridique qui paraît devoir prendre une grande importance. En attendant qu'un homme du métier puisse en parler ici, nous tenons à signaler tout de suite un fait qui pourrait servir d'exemple.

Cette première livraison de *The University of Toronto Law Journal* porte un grand article de notre très distingué collaborateur, M. P.-B. Mignault, l'ancien juge à la Cour suprême du Canada, sur le *Code civil de la Province de Québec et son interprétation*. L'article, sur la demande expresse du directeur de la revue, a été rédigé en français. M. Mignault le rappelle dans une note précise. *"J'ai répondu volontiers*, écrit-il, *à l'invitation du distingué rédacteur en chef de cette revue d'écrire un article sur le Code civil de la Province de Québec, et de l'écrire en français. M. Kennedy voulait, me disait-il, reconnaître dès le début qu'il y a deux langues officielles au Canada. Son invitation était flatteuse pour moi, mais ce que j'apprécie d'une manière particulière, c'est son hommage à la langue française."*

Nous féliciterons pareillement M. Kennedy de cet hommage, qui s'ajoute à maints autres venus des milieux les plus cultivés du Canada anglais et qui consolent de certaines violences.

L'initiative de M. Kennedy pourrait servir d'exemple à une revue comme le *Canadian Geographical Journal*, par exemple, qui n'a pas encore jugé à propos de publier un bout d'article français, alors qu'elle pourrait trouver chez nous, particulièrement chez nos missionnaires, de précieuses collaborations.

Trop de députés

L'opinion que nous avons tant de fois émise ici même a trouvé son écho à l'Assemblée législative. On y a dit que la députation est trop nombreuse, et qu'il y aurait de ce côté d'importantes économies à réaliser. On parle même, en dehors de l'Assemblée surtout, d'une prochaine redistribution des sièges.

Il faudra, si l'on en vient là, que la question soit examinée de très près. Il y a d'abord le cas des campagnes et celui des villes. Nous ne pensons point, pour notre part, qu'on doive appliquer dans les deux cas les mêmes et rigoureux procédés de répartition simplement numérique. D'autres facteurs entrent en ligne de compte. Puis, dans les villes mêmes, il y aura à rétablir, dans certains cas, un équilibre fâcheusement rompu.

S'il doit y avoir un remaniement électoral, il conviendrait que le texte en soit rapidement déposé. Autrement, l'étude n'en pourra être sérieuse.

O. H.

Carnet d'un grincheux

Le pèlerinage québécois de nos échevins n'a pas fait jusqu'ici miracle.

* * *

M. Bennett n'entend pas que son assurance-chômage chôme.

* * *

Le ministre de la navigation soigne le chenal de Chambly et le ministre des postes prépare le poste du Sénat: les élections viennent.

* * *

M. Houde veut et ne veut pas. M. Biggar veut et ne peut pas. M. Taschereau veut, peut et ne trouve pas. M. Bray veut et ne peut rien. Montréal paiera et n'aura rien.

* * *

En attendant le dernier jugement, qu'il souhaite n'avoir pas avant le jugement dernier, M. DuTremblay étudie la philosophie de ce Zénon qui n'a rien d'Elée.

Le Grincheux

A Québec

Le gouvernement et le commerce d'essence

Un bill pour faire des postes d'essence des débits autorisés par la Commission des Utilités publiques — Le ministère aura soin des "amis"

M. Rhéaume dénonce un bill de M. Saint-Onge

Québec, 22. — Le gouvernement "a fait boucherie", hier après-midi. Il a passé la majeure partie de la séance à immoler des bills de l'opposition.

Celle-ci a présenté en effet depuis le début de la session un grand nombre de projets de loi. Mais jusqu'ici, seul M. Elie, député d'Yamaska, a réussi à en mener trois à bon port.

Ces projets de loi sont forcément limités dans leur portée; car seuls les ministres ont le droit de présenter des bills qui comportent dépense des deniers publics. Ainsi le député de l'opposition ou un simple député ministériel n'aurait pas le droit de présenter un bill pour pensions de vieillesse, crédit rural, etc.

Le gouvernement a commencé d'abord par occire le bill du député de Saint-Sauveur, M. Pierre Bertrand, qui rétablissait les indemnités payées aux ouvriers accidentés pour incapacité totale temporaire. Le gouvernement présente un bill où se trouvent contenues les mêmes dispositions mais on comprend qu'il ne veuille pas laisser à un député oppositionniste, pas même au "vieux gentilhomme" cher à M. Taschereau, le mérite de la loi.

La majorité ministérielle a ensuite occis le bill Sauvé pour abroger la clause de la loi des liqueurs, qui permet à un juge d'assigner et d'obliger à témoigner toute personne qui, de l'avis de la Commission des liqueurs, peut donner quelques renseignements sur une violation de cette loi.

M. Maurice Duplessis en a profité pour demander au procureur général pourquoi il avait envoyé tout de suite devant jury des accusés moins reluisants que les soixante personnes accusées de conspiration pour frauder le fisc, quand il a refusé de suivre la même ligne de conduite pour ceux-ci, si puissants qu'ils avaient formé un cartel des grandes entreprises de distillation, lequel cartel comprenait une compagnie dirigée par un ami du gouvernement.

Le premier ministre a répondu que bon nombre des accusés sont des étrangers à la province qui ont prétendu avoir d'excellentes défenses à présenter, mais ils voulaient qu'on suivît pour eux le cours ordinaire de la procédure.

La mesure la plus dangereuse

Vers la fin de la séance, M. Théodule Rhéaume, député de Jacques-Cartier, a dénoncé violemment un quatrième bill de M. Gontran Saint-Onge qui, décidément, rencontre quelques ennuis dans le pilotage de ses mesures. M. Saint-Onge présentait à la Chambre une mesure réclamée par l'*Union des municipalités*.

Elle a pour but de réduire les délais dans les poursuites contre Concordia et autres dames municipalités, pour accidents de trottoirs.

Devant M. Saint-Onge dont la figure réflétait un étonnement ahuri, M. Rhéaume a déclaré que c'est la mesure la plus dangereuse qui ait été présentée devant la Chambre depuis qu'il est député provincial. M. Taschereau a promis à M. Rhéaume d'émonder soigneusement le bill de toutes les infamies qu'y trouve le député de Jacques-Cartier.

Le grand événement du jour a été la nouvelle loi ministérielle présentée en Chambre hier après-midi.

Les postes d'essence

En vertu de cette loi, personne ne pourra établir un poste d'essence sans l'autorisation de la Commission des services publics. Le ministre de la voirie avait déjà présenté cette loi au temps où M. Houde dirigeait les destinées du parti conservateur; M. Maurice Duplessis avait fait la lutte si dure et si impitoyable au ministère que celui-ci avait retiré la mesure.

En vertu de cette loi, les vendeurs d'essence se trouveront en quelque sorte des vendeurs autorisés. Est-ce l'acheminement par étapes vers le contrôle gouvernemental de la vente de l'essence? On ne sait trop mais il est certain que cela préparerait la mesure de façon admirable. Une fois les postes d'essence placés où il plaira à la commission, rien de plus simple que d'en prendre la direction financière. Et quel autre beau moyen de se faire des agents politiques des débiteurs d'essence, comme on s'en est déjà fait des buvetiers et taverniers!

A. C.

Si vous voyagez. . .

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphonez HArbour 1241★.

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

La Commission des services publics aura juridiction sur l'emmagasinement, la vente et la livraison de la gazoline

La Commission, par ordonnance, indiquera l'endroit du dépôt d'essence, la manière dont il doit être construit, la distance de chaque pompe avec le chemin public, etc. — Amende pour contravention à la loi

Québec, 22 (D. N. C.).—On a distribué à la Chambre, ce matin, le bill qui modifie la loi de la Commission des services publics.

On sait que ce bill a pour but d'étendre la juridiction de la Commission "pour l'emmagasinement, la vente et la livraison de la gazoline". Le bill contient en particulier ce qui suit:

"La demande de tout service public visé par le sous-paragraphe CC du paragraphe 2 de l'article 2, (il s'agit de toute demande de permis pour l'emmagasinement, la vente et la livraison de la gazoline) doit spécifier la description de chaque dépôt de gazoline que l'on se propose de construire ou de chaque bâtisse que l'on se propose de convertir, en totalité ou en partie, en un dépôt de gazoline; la description et la capacité de chaque réservoir à gazoline que l'on se propose de construire; le nombre des pompes à gazoline que l'on se propose d'installer et la capacité de chacune; le nombre de voies d'écoulement raccordées à chaque pompe à gazoline;

La situation de chaque tel dépôt de gazoline; la distance de chaque pompe à gazoline du chemin public et la distance de chacun des quatre côtés du dépôt de gazoline de la plus proche maison d'habitation, église, école, hôpital, et de tout autre dépôt de gazoline exploité; la garantie offerte pour indemniser le public de tout dommage qui peut être causé; et, quant à son état civil et sa solvabilité, il doit fournir tout renseignement qui peut être requis par la Commission.

Par ordonnance

"Cette demande peut être transmise à la Commission par le contrôleur du revenu de la province ou par le directeur du service de la gazoline. "Lorsque la Commission a accordé l'autorisation demandée, elle le fait au moyen d'une ordonnance indiquant l'endroit du dépôt de gazoline et la manière dont il doit être construit, la distance de chaque pompe à gazoline du chemin public, et de chaque dépôt de gazoline de la plus proche maison d'habitation, église, école, hôpital et autre dépôt de gazoline exploité, la capacité de chaque réservoir à gazoline, au-dessus et au-dessous du sol et le nombre des pompes à gazoline et de voies d'écoulement.

Transfert ou cession des permis

"Une copie de chaque ordonnance doit être fournie par la Commission au contrôleur du revenu de la province, à Québec, aussitôt qu'elle est émise. "Toute autorisation accordée, en vertu du présent article, peut être transférée ou cédée, mais aucun tel transfert ou cession n'a d'effet jusqu'à ce qu'il soit ratifié par la Commission, après que celle-ci s'est assurée que les intérêts du public sont protégés. Avis de cette ratification doit être donnée au contrôleur du revenu de la province, à Québec, aussitôt qu'elle est accordée.

"Toute autorisation accordée en vertu du présent article reste en vigueur jusqu'à révocation ou sa modification par la Commission.

"Pour les fins du présent article, les termes dépôt de gazoline", "réservoir à gazoline", "pompe à gazoline" et "voie d'écoulement" ont la signification qui leur est donnée respectivement dans la loi de la gazoline (chapitre 36).

Amende

Quiconque,

(A) Etant tenu d'obtenir l'autorisation de la Commission, construit un dépôt de gazoline ou convertit une bâtisse existante en un dépôt de gazoline, ou installe au-dessus ou au-dessous du sol des réservoirs à gazoline, ou installe des pompes à gazoline, ou des voies d'écoulement, sans avoir obtenu cettorisation; ou,

(B) Ayant l'autorisation de la Commission, agit en contravention des termes de l'ordonnance accordant telle autorisation, est coupable d'une offense, passible, en sus du paiement des frais, d'une amende n'excédant pas dix dollars pour et durant chaque jour de l'offense; et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de pas plus d'un mois.

"La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction."

A Ottawa

Cela ne regarde pas la Cour suprême?

M. Bennett fait écarter un amendement de M. King à la loi de l'assurance-chômage

Ottawa, 22 — Le comité plénier de la Chambre des Communes s'est remis à la tâche fastidieuse d'examiner article par article le projet d'assurance-chômage du gouvernement. A l'ajournement de onze heures, il en était au dernier article, le quarante-huitième. Cet article aurait sûrement été adopté, comme les autres, s'il n'était survenu un amendement libéral, soumis par le leader libéral lui-même, M. Mackenzie King.

L'amendement a été comme de raison rejeté. M. Mackenzie King ne devait pas être sans s'y attendre. Le vote sur l'amendement a été de 57 voix contre 21. L'extrême gauche, la *Cécéeffe*, s'est franchement ralliée au gouvernement.

Par son amendement, monsieur Mackenzie King demandait que la nouvelle loi ne soit mise en vigueur qu'après avoir été soumise à la Cour suprême, à propos de la question de constitutionnalité. Les libéraux expliquent en effet leur vote de l'autre jour en disant qu'ils ne voulaient pas se prononcer contre l'assurance-chômage mais simplement contre le projet de loi du gouvernement.

Ce projet de loi qui deviendra sûrement loi, ils veulent qu'il soit d'abord soumis à l'appréciation des tribunaux. S'agit-il d'une loi valide ou non? le Parlement fédéral a-t-il le droit de légiférer en cette matière d'assurance-chômage?

Un incident

Au commencement de l'après-midi, cela a même donné lieu à un incident. Le député de Laprairie-Napierville, M. Vincent Dupuis, a soutenu que le premier ministre n'avait pas autre chose qu'un but électoral en présentant son bill d'assurance-chômage. M. Dupuis prétendait que le premier ministre lui-même savait que son bill était contraire à la constitution, mais qu'il le maintenait quand même, à cause des élections prochaines.

M. Bennett a demandé et obtenu que M. Dupuis retire certains de ses propos. Il ne convient pas de dire que le gouvernement présente des lois qu'il sait d'avance être anticonstitutionnelles.

En réponse à de nombreuses questions de M. Ian MacKenzie, ancien ministre libéral, le premier ministre a déclaré que le gouvernement n'entrevoit pas de déficit pour l'assurance-chômage. Le fonds prévu suffira à la distribution des prestations. La loi d'assurance-chômage doit être administrée par une commission composée d'un représentant du gouvernement, d'un représentant des patrons, d'un représentant des ouvriers.

Ceux-ci ont trois unions. Laquelle prévaudra? L'ancien ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, pose la question au premier ministre. M. Bennett n'a pas donné de réponse précise. Il s'est rendu compte dans le passé que c'est un problème que de désigner un représentant des organisations ouvrières. D'après les conventions internationales auxquelles le Canada est partie, il est entendu cependant que c'est l'organisation ouvrière ayant le plus grand nombre de membres qui désigne un représentant.

Le premier ministre n'a pas voulu dire lequel de nos trois syndicats ouvriers désignera un représentant à la commission de l'assurance-chômage.

Les soins médicaux

Un débat s'est engagé, en fin de séance, à propos de l'étatisation des soins médicaux et de l'hospitalisation médicale.

Le premier ministre n'est pas prêt à dire exactement ce qui en est. Le projet de loi ne comporte qu'une suggestion. Actuellement il est question d'assurance-chômage.

La discussion se poursuivit comme elle se poursuit toujours en comité, sur le ton de la conversation, avec des échanges de questions et de réponses courtes et rapides. Finalement, M. King déposa une motion qui résume les objections de l'opposition à ce bill, à savoir qu'avant d'aller plus loin, la Chambre le soumette à la Cour suprême pour en établir la constitutionnalité. Le scrutin donna le résultat suivant: pour l'amendement King 23, contre l'amendement 57. Et la séance, du reste peu intéressante, fut levée.

E. B.

Les taxis

Deux délégations auprès de M. Taschereau

Québec, 22. (D.N.C.) — M. L.-A. Taschereau, premier ministre, recevra deux délégations de propriétaires de taxis, cet après-midi.

La première délégation se composera des représentants de l'Association provinciale des taxis. On vient demander des amendements à la loi générale. On remanderait, par exemple, que les taxis puissent faire du voiturage même sur les routes où il y a des services d'autobus.

La seconde délégation comprendra les représentants des compagnies "Quebec Cartage" et "Taxis Jaunes". On viendra faire contrepoids aux arguments apportés la semaine dernière par les conducteurs de petits taxis. Ces derniers, on le sait, réclament le tarif de 35 centins pour les petites voitures et de 50 centins pour les grosses. Les délégués de cet après-midi demanderont un tarif uniforme et de pas moins de 45 cents.

M. Oscar Drouin, de Québec-Est, sera au nombre des députés qui conduiront les deux délégations auprès du premier ministre.

L'indépendance de l'Autriche

Le chancelier et le ministre des affaires étrangères de l'Autriche confèrent à Paris avec MM. Flandin et Laval

PARIS, 22. (S.P.C.) — Le chancelier et le ministre des affaires étrangères de l'Autriche, MM. Schuschnigg et Berger-Waldenegg, discutent aujourd'hui avec MM. Flandin et Laval des questions relatives au maintien de l'indépendance de l'Autriche.

MM. Schuschnigg et Berger-Waldenegg sont arrivés hier soir. Les communistes et les socialistes s'étaient rassemblés en très grand nombre à la gare de l'Est, afin de manifester leur hostilité envers le régime corporatif chrétien de l'Autriche, qu'ils qualifient de fasciste. Mais les autorités avaient pris des mesures pour empêcher l'affront projeté. Les deux hommes politiques autrichiens ont descendu de train dans la banlieue, à Reuilly, où MM. Flandin et Laval les attendaient en auto. La police a arrêté plus de 800 manifestants à la gare de l'Est.

MM. Schuschnigg et Berger-Waldenegg partiront pour Londres dimanche, peu après avoir assisté à une messe.

Les emprunts de Montréal et de Québec

Québec, 22 (D.N.C.) — M. L.-A. Taschereau, premier ministre, présente un projet de loi pour faire ratifier les règlements d'emprunts que les villes de Montréal et de Québec ont passés depuis la dernière session pour donner du travail aux chômeurs.

"Nous voulons ratifier ces emprunts contractés pour le chômage", nous a déclaré le premier ministre.

Le "Devoir" du 23 est tout retenu

LES ARTICLES SERONT MIS EN BROCHURE

Le tirage du numéro de notre 25ème anniversaire, qui sera mis en vente samedi, est entièrement retenu.

Pour imprimer 72 pages nous avons procédé par étapes. A cause du cela, dès l'impression des premiers fascicules, la semaine dernière il nous a fallu fixer un chiffre qui se trouve déjà dépassé en dépit d'une large marge. Et la réimpression n'est pas possible.

Il va sans dire que nous avons pris des mesures en vue d'assurer le service aux abonnés réguliers et aux dépositaires pour les commandes reçues.

Pour répondre aux nouvelles demandes qui s'accumulent, nous avons décidé de mettre en brochure tous les articles de ce numéro exceptionnel se rapportant aux multiples services du journal et réunissant une documentation d'un intérêt inédit dans le journalisme canadien.

Cette brochure se vendra 25 sous franco, $2.50 la douzaine, franco, $18 le cent, port en plus. On peut adresser les commandes dès maintenant au "Devoir", (librairie) 430 Notre-Dame Est, Montréal.

L'évangélisation au temps de Champlain: l'Indien

Le cours de M. l'abbé Lionel Groulx donné, hier soir, à l'Université de Montréal

L'abbé Lionel Groulx a traité hier soir de l'importance du *fait* indien au Canada et de l'évangélisation au temps de Cartier. Il a montré que l'évangélisation a précédé, chez nous, la colonisation. Le professeur d'histoire du Canada a prononcé son cours public à l'Université. En voici un résumé.

Dans les causes qui ont amené Champlain vers le bassin du Saint-Laurent, est-il défendu à l'historien spiritualiste d'apercevoir une ordonnance providentielle de l'histoire? Une nation catholique et missionnaire s'en venait vers les portes qui lui ouvriraient toutes les avenues du continent. Laissons de côté, pour un moment, la grave question de l'idéal des colonisateurs. La moindre vue synthétique, sur les débuts de notre histoire, nous montre à côté du travail des défricheurs et des explorateurs, un merveilleux effort d'évangélisateurs. L'évangélisation a même précédé, chez nous, la colonisation.

Rien que d'explicable en ce déroulement historique, si l'on songe à l'importance du *fait* indien. Avec la fin du seizième siècle, il devint évident que l'on se trouvait en présence d'un continent peuplé d'un pôle à l'autre: 40 à 50 millions d'hommes du cap Horn à la baie d'Hudson. Mystère que ces masses humaines. Mystère qui pose de vastes et multiples questions auxquelles s'efforce de répondre une science encore jeune et munie d'une documentation imparfaite: l'américanisme.

A quelle époque faut-il faire remonter le peuplement de l'Amérique? Epoque difficile à préciser, les Américanistes se livrant, sur ce point, aux calculs les plus fantaisistes. L'on a trouvé en Amérique des centres culturels assez évolués. Et l'on a risqué des calculs fondés sur le parallélisme historique: le calcul des millénaires exigés pour l'éclosion de certaines civilisations connues. Mais rien ne garantit l'absolue "étanchéité américaine". Rien n'assure que l'Américain n'ait emporté quelque bagage spirituel de son pays d'origine. On admet, d'autre part l'inexistence de l'homme fossile en Amérique. Point de trace de l'homme avant le quaternaire. Et voilà qui pourrait inviter à des supputations assez précises. Mais voici encore l'embarras: rien ne garantit le synchronisme des périodes géologiques américaines et européennes. Celles-là paraissent plus récentes que celles-ci. En définitive les hypothèses vont de 40,000 à 5,000 ans. Toutefois l'opinion la plus courante, parmi les Américanistes, ne fixe pas à plus de dix millénaires l'apparition de l'homme sur le continent.

D'où vient l'Indien? Autre mystère presque aussi impénétrable. La théorie de l'autochtonie est aujourd'hui à peu près abandonnée. Mais alors quelles voies de terre ou de mer ont amené l'homme en Amérique? Où les Américanistes s'entendent le mieux, c'est pour écarter les voies de l'ouest. L'Amérique ne doit rien ni à l'Afrique ni à l'Europe. L'Américain viendrait donc des pays d'Orient. Par quelles routes? Quatre, deux du nord, deux du sud, s'offrent possible. Au nord, le passage de Behring ou le cordon des Aléoutiennes. Par son peu de largeur, par la facilité de ses escales, la première paraît bien avoir été la principale voie des migrations. Quant aux routes du sud, l'une aurait utilisé, pour étapes les archipels malaisiens et polynésien; l'autre aurait tiré parti des courants marins et des terres australes. Quel apport chacune de ces dernières routes auraient fourni au peuplement de l'Amérique? Les divergences des Américanistes s'avèrent ici aussi profondes que sur les autres points. Les sciences auxiliaires, telles que la paléontologie, l'anthropologie, la linguistique, n'apportent que peu de lumière. L'étude des similitudes culturelles entre l'Asie, l'Océanie et l'Amérique ne donne pas davantage. En résumé, l'Amérique du Nord a été peuplée, selon toute apparence, par des Asiatiques du nord-est et du centre de l'Asie, auxquels se seraient mêlés de rares influx malayo-polynésiens. Quant aux Indiens du Canada oriental, l'on peut croire que les uns, tels les Algonquins, ont abouti au Saint-Laurent, venant de l'Asie, puis des plaines de l'Ouest, par les rivières des Rocheuses. La race huronne-iroquoise ne serait qu'un essaim des peuplades du sud ou du sud-ouest, lentement émigré vers le nord.

De ces Indiens, quel était l'état culturel? Ils ont dépassé l'époque de la caverne, sans avoir dépassé l'âge de pierre. Chez eux un minimum d'organisation politique et sociale. Rien de l'idée de peuple et de nation. Point de lois, une ombre de gouvernement. Ils ont connu la famille, mais une famille d'une moralité dégradée. Le reste de leur morale est à l'avenant. Rien d'étrange quand on sait que ces Indiens ne gardent plus qu'une vague croyance en Dieu. Ils n'adorent ni ne prient. Une seule inclination de caractère religieux les relève à leurs yeux et à nos propre yeux: une certaine croyance à l'immortalité et le respect des morts.

C'en est assez pour faire comprendre le passionnant intérêt que devait prendre l'Européen au *fait* indien. Dans l'opinion catholique, grande fut l'émotion d'apprendre que des millions d'âmes avaient pu vivre, pendant des millénaires, en dehors de la vie spirituelle du reste de l'humanité. Ainsi s'ouvrait la voie aux missionnaires de la Nouvelle-France.

Chaliapine est unique

CE QU'ECRIT LE *MUSICAL COURIER* SUR LA GRANDE BASSE RUSSE QUI CHANTERA A MONTREAL LE 14 MARS

Nous trouvons dans le *Musical Courier* l'écho de la tournée que fait actuellement Chaliapine aux Etats-Unis. De ses apparitions devant le grand public des concerts, deux faits semblent se dégager très nettement. Le premier, c'est l'emprise plus forte que jamais, exercée par Chaliapine sur ses auditoires et dont témoignent les ovations délirantes dont il est partout l'objet.

C'est ensuite la constatation nouvelle, confirmant l'expérience du passé, du caractère particulier et fortement personnel qu'offre chaque récital du créateur de Boris Godunoff.

"La grande basse russe", écrit le *Musical Courier*, "occupe dans le "monde de la musique une place à "part. On connait les moyens qui, "d'un bout à l'autre du monde, "l'ont rendu cher au public, mais "il ne faudrait pas conseiller d'y "recourir, à d'autres chanteurs dé-"sireux de l'imiter parce que là où "Chaliapine triomphe, les autres "seraient voués à un échec.

"Chaliapine est unique. Il a tou-"jours été seul dans sa classe et il "en sera de même aussi longtemps "qu'il demeurera sur la scène qu'il "a honorée de sa présence depuis "de nombreuses années déjà et "qu'il honorera encore pendant de "longues années à venir."

On sait que cette grande vedette internationale chantera à Montréal le jeudi soir 14 mars prochain.

(Communiqué)

M. Trépanier parlera chômage aux Trois-Rivières

M. Léon Trépanier parlera la semaine prochaine à un déjeuner servi aux Trois-Rivières par le *Board of Trade* et la Chambre de Commerce de l'endroit. Il a choisi pour sujet "Oisiveté rémunérée vs Travail rémunérateur".

Congrès des ingénieurs de la voirie à Québec

Québec, 22. (C.P.) — Un congrès des ingénieurs du ministère de la voirie sera tenu à Québec sous la présidence de M. J.-E. Perrault, mardi prochain le 26 février. Le congrès durera trois jours. On y discutera le programme de l'été prochain et les améliorations qui s'imposent.

Grand'messe de requiem

Mgr LEBLANC — Mardi, le 26 février 1935 à 8 heures dans l'église de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs à Verdun, Mgr Richard chantera une grand'messe de requiem pour le repos de l'âme de Son Excellence Mgr Edouard-Alfred Leblanc, évêque de St-Jean du Nouveau-Brunswick. Les Acadiens de Montréal et de la banlieu sont priés d'y assister.

Avis de décès

O'LEARY. — A Montréal, le 22 février 1935, décédée à 85 ans, Amanda Rodier, veuve du Dr P. O'Leary. Funérailles le lundi, 25 courant. Le convoi funèbre partira du no 370, ave Roslyn à 8 heures 25 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Léon de Westmount, où le service sera célébré à 8 heures 45, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

BISSON — A Montréal, le 20, à 79 ans, Mme veuve Vincent Bisson, née Philomène Therrien.

BOUCHER — A Montréal, le 21, à 78 ans, Mme veuve Elzéar Boucher, née Alice Chevegny.

BOURDEAU — A Montréal, le 19, à 70 ans, Mme veuve Théophile Bourdeau, née Arlina Paquette.

BRISEBOIS — A Montréal, le 20, à 61 ans, Joseph-Nap.-Ephrem Brisebois.

CHATELOIS — A St-Polycarpe, le 21, à 84 ans, Fabien Chatelois, époux d'Hermina Robillard.

GENDRON — A Verdun, le 20, à 63 ans, Mme Wilfrid Gendron, née Alida Desmarais.

GOYER — A St-Eustache, le 19, à 48 ans, Ulric Goyer, époux d'Eva Goyer.

GROLEAU — A Montréal, le 20, à 68 ans, Délia Groleau, fille de feu Charles Groleau et de feu Alphonsine Laurin.

GUILBAULT — A Montréal, le 20, à 65 ans, Aldéric Guilbault.

HURTUBISE — A New Hyde Park, Long Island, N.-Y., le 14, à 28 ans, Josaphat-Léger Hurtubise.

IMBLEAU — A Montréal, le 16, à 4 ans, Gisèle, enfant de M. et Mme Gaston Imbleau.

LUSSIER — A Montréal, le 19, à 69 ans, Arthur Lussier, époux de Philomène Marleau.

MONAT — A Montréal, le 19, à 45 ans, J.-Rodolphe Monat, époux de Camila Pinsonnault.

MOREL — A Montréal, le 20, à 36 ans, Mme Joseph Morel, née Haida Girouard.

PARE — A Napierville, le 21, à 92 ans, Nap. Paré, époux de Louise Fortin.

ROGER — A Montréal, le 21, à 70 ans, Alfred Roger, époux de feu Maria Corbeil.

Voyez toujours à ce que le nom « La Société Coopérative » soit intimement lié aux propositions de ceux qui se disent nos agents.

Tél.: PLateau 7-9-11

La Société Coopérative de Frais Funéraires

L.-EUG. COURTOIS, Président et Gérant Général — JOSEPH COURTOIS, Secr.-Trés. et Ass't-Gérant Général

RUE STE-CATHERINE, 302 EST. - MONTRÉAL

Un échec pour Roosevelt

Un amendement du sénat au projet présidentiel sur les travaux publics — Les salaires courants

Washington, 22. (S.P.A.) — Par 44 voix contre 43, le Sénat a introduit dans le projet présidentiel d'affecter $4,880,000 à des travaux publics pour atténuer le chômage un amendement destiné à assurer aux sans-travail qu'absorberont ces travaux les salaires courants. C'est un échec pour le président Roosevelt, qui venait d'écrire au Sénat que le gouvernement prendrait des mesures pour que les salaires courants ne descendissent pas au niveau des salaires inscrits au programme d'assistance. Au cours d'un débat qui a précédé le vote, le sénateur démocrate Glass a expliqué que M. Roosevelt était contre l'amendement parce que le paiement de salaires courants aux 3,500,000 sans-travail qu'absorberont les travaux alourdirait d'un milliard 500 millions de dollars les frais du programme. Le président, a ajouté M. Glass, commence à se demander, comme le font maints citoyens réfléchis, dans quelle mesure l'Etat peut encore dépenser sans perdre son crédit. Le salarié serait le premier à subir les effets désastreux de la ruine de l'Etat.

Un emprunt allemand d'un milliard

Berlin, 22 (S.P.C.) — Un décret-loi autorise le ministre des finances à réquisitionner les capitaux disponibles des banques, des établissements de commerce et des citoyens, afin que le pays puisse importer des matières premières et consolider ses dettes.

Dans le monde financier on prévoit que le gouvernement empruntera cette année un milliard de marks (environ 400 millions de dollars) pour poursuivre le programme de travaux publics qu'il s'est tracé pour atténuer le chômage.

Chez les polyglottes

La dernière réunion hebdomadaire du cercle des polyglottes de Montréal, tenue mercredi au local permanent, 3523A, rue St-Laurent, réunissait un groupe imposant de personnes intéressées à l'étude des langues latines. M. Paul Ferland, président général, présenta les conférenciers et hôtes d'honneur, MM. le Dr Liborio Lattoni et I. B. Quintana.

Le Dr Lattoni fit en italien un bref exposé de la vie de "Gabriole D'Annunzio". Il faut souligner le fait que le Dr Lattoni plus que tout autre était désigné pour ce sujet, puisqu'il eut autrefois l'occasion de connaître personnellement le poète soldat à Florence.

M. I. B. Quintana traita en espagnol du développement des associations de bienfaisance mutuelle à Cuba. La causerie, fort intéressante, nous fit connaître les pionniers de cette oeuvre, ainsi que ses diverses ramifications qui s'étendent aujourd'hui jusqu'aux écoles, banques d'épargne, salles de récréations, etc...

Le président félicita l'auditoire de son attention et confia à M. Giuseppe Belmonte, président de la section italienne, la tâche de remercier les conférenciers, chose qu'il fit avec éloquence, s'attachant surtout à montrer les beautés des langues italienne et espagnole, et le complément de formation qu'elles donnent à ceux qui les possèdent.

On nous apprend que d'autres causeries semblables seront données tous les mercredis au même local et que les personnes intéressées sont les bienvenues.

Surplus de $61,000 à l'Université de Toronto

Toronto, 22. (C.P.) — L'Université de Toronto a bouclé son budget pour l'exercice se terminant le 30 juin 1934 par un surplus de $64,761. C'est ce qu'atteste le rapport du bureau des gouverneurs déposé aujourd'hui. Les dépenses d'administration ont été de $2,545,693; les revenus, de $1,520,642. Il faut ajouter un don de $1,000,000 du gouvernement provincial et un autre don de $150,000.

Chez les Artisans de St-Jean-Berchmans

L'installation des officiers de la succursale Saint-Jean-Berchmans (No 437) de la Société des Artisans canadiens-français a donné lieu à une agréable soirée, le 18 février dernier, à la salle de l'école Gabriel-Lalemant.

La chorale de la paroisse, sous la direction de M. Alfred Routhier, a exécuté un beau programme. M. l'abbé Georges Therrien, vicaire à la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, a ensuite prononcé une causerie.

Voici les officiers pour 1935: aumônier, M. le curé E.-T.-O. Lachapelle; R. du comité exécutif, M. Jos. Bouffard; Président, M. Albert Mathieu; 1er vice-prés., M. Rosaire Villeneuve; 2ème vice-prés., M. Modeste Legault; sec.-corr., M. H. Marleau; sec.-trés., M. J.-Victor Laurin; 2ème com.-ord., Henri Elie; 1er censeur, A. Loyer; 2ème censeur, Ovila Latour; 3ème censeur, Lucien Mathieu; médecin examinateur, Dr L.-W. Beauregard; com.-ord. adjoints, M. Ernest Gougeon et L. Gignac.

A la mairie de Montmagny

Québec, 22 (P.C.) — Le greffier de la ville de Montmagny annonce que la nomination pour les élections à la mairie de Montmagny aura lieu le 1er mars prochain. La votation se fera 8 jours plus tard. Ces élections sont nécessaires à la suite de la démission de M. Chas-A. Pâquet, député de Montmagny à la Législature provinciale. Il y avait contestation de l'élection de M. Pâquet.

M. W.-U. Appleton, nommé vice-président du Chemin de fer national du Canada et gérant général pour la division de l'Atlantique.

La ville et la St-Vincent-de-Paul

Il n'est pas sûr que Montréal paie la réclamation de $50,000 pour secours directs

On sait que lorsque la Société de Saint-Vincent de Paul a cessé de distribuer les secours directs, cette société avait demandé à la ville le remboursement des fonds qu'elle possédait lorsqu'elle avait assumé la distribution des secours et qu'elle a dépensés pour les chômeurs avec les fonds de l'Etat. Finalement, un accord était intervenu et la Société avait consenti à accepter en règlement la somme de $50,000, fort inférieure à sa réclamation. Après tant de délais il n'est pas encore sûr que la ville paie cette somme; en effet le service municipal de finance ne croit pas devoir recommander ce paiement.

Les conseillers financiers, dans un récent rapport au comité exécutif, observent que la Société a mis $253,855.51 de ses fonds privés dans la caisse des secours directs. Là-dessus, il y a $4,369.41 que la Ville lui avait donnés et $46,683.18 qui lui restaient des crédits d'Etat, au 31 octobre 1933 et qu'elle a gardés, quand cette société abandonna l'administration des "secours directs" à la Commission du chômage créée par l'autorité municipale.

Elle n'a donc en réalité versé que $202,802.92 de son argent propre à la caisse publique de l'assistance aux chômeurs.

Dépenses injustifiées

Le service de la finance refuse de recommander le remboursement de cette somme, — ou même des $50,000 que la Société est prête à accepter comme règlement de comptes, parce qu'il y a encore dans les livres de la Saint-Vincent de Paul, $582,385.92 de dépenses "injustifiées" pour l'assistance publique aux chômeurs. Il y a là-dessus $365,875.11 de comptes "en suspens" et $122,811.47 de dépenses pour lesquelles on ne trouve "aucun détail".

Ces chiffres ont été compilés par suite de l'examen des livres de 11 conseils particuliers, du conseil des "étrangers", de celui de Notre-Dame de la Défense (Italo-Canadiens) et du conseil central, examen fait jadis par M. G.-E. Tremblay, comptable désigné par Québec.

Amicale Ste-Cunégonde

M. LUCIEN BICKLEY, ELU PRESIDENT POUR 1935

Dimanche dernier avait lieu à Ste-Cunégonde la réunion annuelle des anciens élèves du Collège Ste-Cunégonde, sous la présidence de Me Hector Lalonde.

Un grand nombre d'anciens avaient répondu à l'appel de leur Alma Mater.

Le président sortant de charge, Me Hector Lalonde, fit un rapport clair et précis des activités de l'année, lequel fut adopté à l'unanimité.

Le R. F. Joseph, directeur de l'Ecole, souhaita la plus cordiale bienvenue à tous les anciens et l'on procéda séance tenante aux élections pour le terme 1935.

Voici le résultat: président, Lucien Bicley, agent d'assurances; premier vice-président, Albert Thibodeau; deuxième vice-président, Jos. Rozon; sec.-correspondant, Georges Labelle; sec.-archiviste, Gérard Binette; trésorier, Alfred Goulet.

Conseillers: Me Hector Lalonde, Dr J.-H. Villeneuve, Gaston Lépine, Placide Boyer, Fred Bézier, Onésime Aubry, Louis Bérubé, Henri Lamarre, J.-Aurélien Thibodeau, Armand Lefebvre; aumônier, M. l'abbé H. Signori.

Le patron honoraire est toujours le dévoué Frère Joseph, directeur du Collège.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Docteurs, Consultez ! ! !
les Grands Constructeurs de France
Compagnie Générale de Radiologie
Rayons X
Toute électricité médicale
—Gallois & Cie—
Ultra-Violets — Quartz — Infra-Rouges
Lampes asciatiques pour salles d'opérations.
—Etablissements G. Boulitte—
Instruments de Diagnostic
—Collin & Cie—
Instrumentation chirurgicale par excellence.
Service d'ingénieur électro-radiologiste
Conditions faciles
Prix, catalogue sur demande.
PAUL CARDINAUX, D. Sc.
"PRECISION FRANÇAISE"
423 Cherrier HA. 2357
MONTREAL

Elle est Authentique !

En exigeant "Vichy Suprême," vous êtes sûr d'avoir une Limonade Purgative faite à Vichy, (France).

"Vichy Suprême" a été très imitée. Mais aucune imitation ne peut avoir les propriétés exceptionnelles que possède l'eau authentique de Vichy, (France). C'est là le point important. Ne l'oubliez pas!

Vichy Suprême est délicieuse. C'est de l'eau pure de Vichy aromatisée et parfumée au citron. Doucement purgative, elle règle normalement le fonctionnement de l'estomac et élimine les impuretés.

Débarrassez-vous de cette sensation de lourdeur, de fatigue! Prenez chaque matin la Limonade Purgative de Vichy-France. Méfiez-vous de toute imitation!

J. ALFRED OUIMET
Agent Général pour le Canada
84, rue St-Paul Est - Montréal

Vichy Suprême
Limonade Gazeuse
PURGATIVE

Le malaise en Algérie

L'agitation communiste et musulmane — L'antisémitisme — Des musulmans réclament des droits égaux aux Français — Le voyage de M. Marcel Régnier en Algérie

Paris, 22. (C.P.-Havas). — M. Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur, sera dans une quinzaine de jours l'hôte de l'Algérie. Ce voyage d'information est depuis longtemps prémédité. C'est en décembre dernier que M. Marcel Régnier fit connaître au gouverneur de l'Algérie son intention de profiter des vacances de Pâques pour faire une tournée d'inspection en Afrique du Nord.

La période préparatoire des élections municipales au début de mai amène le ministre à partir un peu plus tôt. Aussi bien M. Régnier n'ignore pas l'heureuse influence psychologique de la venue d'un représentant du gouvernement dans un pays tout neuf où la crise économique sévit plus encore qu'un malaise politique.

En effet, l'origine du malaise qui se manifeste en Afrique du Nord se trouve dans la crise économique mondiale qui n'épargna pas ces riches territoires et qui frappe aussi bien la population d'origine française que les indigènes. C'est ce malaise que s'efforcent d'exploiter à des fins démagogiques certains agitateurs, les uns communistes, les autres musulmans.

Si on ajoute qu'il existe toujours chez les Arabes et les Kabyles un antisémitisme latent, il n'est pas étonnant que cette agitation se traduise de temps à autre par des incidents dirigés contre les Juifs et dont les plus sérieux furent ceux qui se produisirent il y a quelques mois à Constantine.

D'autre part, certains musulmans très évolués formulent des revendications politiques visant à obtenir pour leurs coreligionnaires l'égalité des droits civiques avec les Français, notamment en ce qui concerne le droit de vote, ce qui, étant donné la prépondérance de l'élément musulman, aboutirait à réduire progressivement le rôle des colons d'origine française dans un pays où pendant un siècle ils défrichèrent les terres, fécondèrent le sol, établirent et maintinrent la paix et apportèrent un degré de civilisation qui paraît aujourd'hui naturel mais qui disparaîtrait aussitôt après leur abdication.

Chose curieuse et même paradoxales, ces musulmans, qui réclament des droits égaux à ceux des Français, n'entendent pas cependant assumer les mêmes obligations, car tout en voulant le droit de vote, ils prétendent demeurer soumis pour le reste à la législation céranique.

La création d'un comité méditerranéen procède essentiellement d'une saine compréhension des méthodes propres à régir un empire méditerranéen aussi diversifié.

La Conférence économique impériale, qui siège actuellement à Paris traduit le souci profond du gouvernement français d'apporter une coordination dans ses possessions d'outre-mer. Le comité méditerranéen peut être considéré comme une première réalisation de cette coordination.

"Nos disciplines classiques"

UN DEUXIEME TIRAGE

Grâce à l'obligeance de Mgr Roy, le "Devoir" a eu ces jours-ci le plaisir de publier dans sa collection du "Document", sous couverture en papier fort et dans un format très commode, le texte de l'importante causerie prononcée le samedi 26 janvier, au "Cercle Universitaire", par le distingué recteur de l'Université Laval.

Le succès a été tel que le premier tirage est épuisé et qu'il a fallu réimprimer.

Le deuxième tirage est prêt. On peut faire les commandes immédiatement.

Cette brochure de 16 pages se vend 5 sous l'exemplaire et 50 sous la douzaine franco; au cent $3.50, plus 25 sous pour les frais de port.

Paiement d'avance.

Adresser les commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

— EN —
EUROPE
A DES PRIX D'AUBAINE

Sur tous les transatlantiques, pour tous les départs
du 22 octobre 1934 au 30 avril 1935
Y compris billet de retour permettant un séjour de 15 JOURS
à destination d'un port de France et retour.

CLASSE TOURISTE $146. (au lieu de $190)
3ème CLASSE $110. (au lieu de $149)

Par paquebots rapides:—	Touriste	3ème
Empress of Britain, Aquitania, Berengaria, Majestic, Olympic, Ile de France	$168.	$127.
Bremen et Europa	$176.	$134.

A DESTINATION DE L'ITALIE ET RETOUR
y compris escales en Méditerranée

	Spécial	Touriste	3ème
Rex et Savoia	$220.	$187.	$150.
Saturnia et Vulcania		$178.	$140.

Prix proportionnés pour tous endroits suivant le navire choisi
TOURNEE EUROPEENNE TOUS FRAIS COMPRIS A PRIX SPECIAL

LE DEVOIR — VOYAGES
430 Notre-Dame Est - (Tél. HArbour 1241) - Montréal

Cercle Dupuis

Il y a assemblée régulière du Cercle Dupuis, de l'A.C.J.C., ce soir, à 7h. 30. M. Paul Paré, présenté par M. R. Gagné, y prononcera une conférence intitulée "La réforme". M. O. Normand remerciera le conférencier. La réunion a lieu au nouveau local du cercle, 2323 rue Rouen.

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Position permanente avec agence de voyage de renommée internationale ouverte à l'homme pouvant se qualifier. Français et anglais essentiels. Expérience dans les voyages est un avantage. Connexions dans le Québec et les Maritimes important. Quelqu'un avec expérience dans le transport préféré. Dans votre réponse mentionnez expérience, âge, détails complets afin de bien considérer votre application. S'adresser à Casier 25, le "Devoir".

Vous avez un RHUME-

Vous connaissez un REMEDE-

Voyez la rubrique
. . . PHARMACIENS
dans les PAGES JAUNES
de votre ANNUAIRE DU TELEPHONE

Pour Tout Service
Consultez les PAGES JAUNES

VOLUME XXVI — No 44

LE DEVOIR

Montréal, vendredi 22 février 1935

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— CALENDRIER —

Demain: SAMEDI, 23 février 1935
Vig. S. Matth. Saint Pierre Dam. E. D. db.
Lever du soleil, 6 h. 32.
Coucher du soleil 5 h. 37.
Lever de la lune, 11 h. 18.
Nouvelle lune, le 3, à 11h. 33m. du matin.
Premier quart. le 10, à 4h. 21m. du matin.
Pleine lune le 18, à 6h. 23m. du matin.
Dernier quart. le 26, à 5h. 20m. du matin.

— DEMAIN —

BEAU, FROID DECROISSANT
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 22 sous zéro.
Même date l'an dernier 28.
Minimum aujourd'hui 4 sous zéro.
Même date l'an dernier 18.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 30.41. 11 h. a.m. 30.42. Midi: 30.42.
Chiffres fournis par la Maison L.-R. de Meslé, 1610, St-Denis, Montréal.

Augmentation de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières

Elle deviendrait semblable à celle d'Ontario — Comment elle sera imposée

Québec, 22 (D.N.C.) — Le trésorier provincial a distribué les résolutions sur une loi pour modifier la loi de la taxe sur les transferts de valeurs mobilières.

On augmente la taxe sur ces transferts de valeurs mobilières. La taxe devient, à ce que prétend le gouvernement, semblable à celle d'Ontario.

Pour les fins de la taxe le mot "valeur mobilière" signifie:

(A)—Toute action de capital-action ou d'actions-obligations ou tout bon ou toute obligation, émis par toute association, compagnie, corporation ou tout gouvernement étranger;

(B)—Toute part de tout intérêt indivis dans un groupement de valeurs mobilières, tel que mentionné à l'alinéa "A" précédent, possédé en fidéicommis ou en propriété par une personne, société ou corporation, ou tout intérêt participant dans l'opération ou les profits de toute association, compagnie ou corporation, telle action faisant preuve par un certificat ou tout autre document créant titre.

Cette taxe est imposée:

(A)—Sur toute mutation de la propriété d'une valeur mobilière à la suite d'une vente, d'un transfert ou d'une cession de ladite valeur mobilière, fait dans cette province ou mis à effet dans la province;

(B)—Sur toute commande née dans la province, pour la vente, transfert ou cession d'une valeur mobilière, lorsque cette commande devra être exécutée hors de la province;

(C)—Sur toute délivrance, dans cette province, d'une valeur mobilière, payable ou transférable au porteur, lorsque la vente, le transfert ou la cession de cette valeur a eu lieu en dehors de la province;

(D)—Sur tout paiement fait dans cette province, à la suite de la vente, transfert ou la cession qui a eu lieu en dehors de la province;

(E)—Sur toute conversion dans la province d'une valeur mobilière en une autre qui est payable ou négociable au porteur;

(F)—Sur tout transfert ou délivrance de valeurs mobilières dans la province, effectué pour annulation ou échange.

Comment elle sera imposée

Cette taxe imposée sera comme suit:

(A)—Trois centins par chaque cent dollars ou fraction de cent dollars, de la valeur au pair d'un bon, d'une obligation ou action-obligation;

(B)—Cinq centins sur toute action vendue ou transférée à un prix excédant cent cinquante dollars par action;

(C)—Quatre centins sur toute action vendue ou transférée à un prix excédant soixante-quinze dollars par action, mais ne dépassant pas cent cinquante dollars par action;

(D)—Trois centins sur chaque action vendue ou transférée à un prix excédant cinquante dollars par action, mais ne dépassant pas soixante-quinze dollars par action;

(E)—Deux centins sur toute action vendue ou transférée à un prix excédant vingt-cinq dollars par action, mais ne dépassant pas cinquante dollars par action;

(F)—Un centin sur toute action vendue ou transférée à un prix excédant cinq dollars par action, mais ne dépassant pas vingt-cinq dollars par action;

(G)—Un quart d'un centin sur toute action vendue ou transférée à un prix d'un dollar à cinq dollars par action, mais ne dépassant pas cinq dollars par action;

(H)—Un dixième d'un pour cent de la valeur des actions vendues ou transférées à un prix inférieur à un dollar par action.

Si une mutation de propriété d'une action a lieu, autrement que par suite d'une vente, cette mutation de propriété sera sujette à la taxe imposée par la résolution qui précède, calculée sur la base du prix courant du marché de l'action susdite.

Dans tous les cas où le prix courant du marché n'aura pas été établi par des ventes récentes, ou lorsqu'il sera difficile de déterminer la valeur des actions, le trésorier de la province pourra fixer un prix qui sera le prix sur lequel la taxe doit être payée.

Que dans les résolutions 3, 4 et 5 le mot "action" s'appliquera à la part de tout intérêt indivis et à la part de tout intérêt participant, tel que mentionné dans le sous-paragraphe B de la résolution 1 ci-dessus et que, s'il s'agit de transaction sur fractions d'actions, la taxe s'appliquera au prorata conformément au taux exigible pour les actions dans leur entier.

Que la taxe imposée par la résolution 2 ci-dessus sera payable:

(A) Dans tous les cas visés par les paragraphes A, B et F, ladite résolution, par la personne qui vend, transporte ou cède;

(B) — Dans tous les cas visés par le paragraphe C de ladite résolution, par la personne à laquelle la délivrance est faite:

(C)—Dans tous les cas visés par le paragraphe "D" de ladite résolution, par la personne qui effectue tel paiement;

(D)—Dans tous les cas visés par le paragraphe "E" de ladite résolution, par la personne qui demande

Exemptions

Ne seront pas sujets à la taxe imposée par les présentes résolutions:

(A)—La répartition par toute association, compagnie ou corporation de ses actions, dans le but d'en effectuer la première émission, à une ou à plusieurs personnes désignées par ses procès verbaux de délibération, mais non au titulaire ou à l'agent du bénéficiaire indiqué;

(B)—La cession du droit de recevoir, lorsqu'elles seront émises, les actions non réparties de toute association, compagnie ou corporation;

(C)—La première mutation de propriété résultant de la vente, du transfert ou de la cession d'un bon, d'un obligation ou part d'action-obligation, fait par une association, une compagnie ou corporation, soit directement, soit par un agent autorisé;

(D)—Le transfert ou la cession d'une action ou action-obligation effectué *bona fide* pour garantir un prêt, pourvu que, si le prêteur devient propriétaire absolu de cette action ou action-obligation, la taxe sur ce transfert ou cette cession soit exigible de l'emprunteur, ce dernier étant alors le cédant, perçue par le prêteur agissant dans ce cas, comme agent du bureau du Revenu, rapportée mensuellement par ce dernier, conformément à la loi qui accompagne les présentes résolutions et aux règlements adoptés en vertu d'icelle, et alors remises au trésorier de la province;

(E)—Le transfert ou la cession subséquents par le prêteur à l'emprunteur de la même action ou action-obligation transférée ou cédée par ce dernier au premier pour la garantie d'un prêt, pourvu que le prêteur ne soit pas devenu le propriétaire absolu de la valeur mobilière;

(F) — La transmission par décès, d'une valeur mobilière.

Que le mot "répartition" devra être interprété comme signifiant la première entrée faite dans le livre d'une association, compagnie, ou corporation, enregistrant la propriété de ses actions.

Que lorsqu'il sera démontré, à la satisfaction du trésorier de la province, qu'une mutation de propriété par suite de la vente, du transfert ou de la cession d'une valeur mobilière, est assujetti à une taxe imposée en dehors de la province, et aussi sujette à une taxe semblable, en vertu des lois de cette province, il pourra alors, pour la taxe ainsi payée accorder une réduction des droits payables dans cette province, en ce qui concerne la même valeur mobilière; que cette réduction ne pourra être accordée que si le lieutenant-gouverneur en conseil a étendu lesdites dispositions à cette juridiction extérieure, à la suite d'une entente à l'effet que semblable procédé sera employé à l'égard de cette province par la juridiction extérieure; et que le lieutenant gouverneur en conseil pourra aussi amender ou révoquer tout ordre en conseil décrété sous l'autorité desdites dispositions.

Les étudiants étrangers en France

Paris, 22. (S.P.C. *Havas*). — Le ministre de l'instruction publique, M. Mallarmé, a dit à la Chambre des députés, aujourd'hui, que, malgré les protestations de délégués d'étudiants français, il s'oppose à toute tentative de restreindre le nombre des étudiants étrangers dans les universités françaises, parce que ce serait diminuer l'influence de la science française dans le monde.

Le discours de Washington en 1796

Washington, 22. (S.P.A.) — Aujourd'hui, anniversaire de naissance de Washington, le Congrès, conformément à une vieille tradition, a entendu lire le discours d'adieux que le Père de la patrie a prononcé en 1796.

L'"Empress of Britain" à Ceylan

Bombay, 22. — Le paquebot canadien *Empress of Britain* a levé l'ancre pour se diriger vers Colombo, île de Ceylan, poursuivant ainsi sa longue randonnée de 30,000 milles autour du globe. Durant le séjour de ce navire dans notre port, divers groupes des touristes qu'il promène à travers le monde, ont fait des excursions dans l'intérieur de l'Inde, jusqu'à Bénarès, Delhi et Darjeeling, au pied de l'imposante chaîne des monts Himalaya. Un de ces groupes, comprenant près d'une centaine des passagers de l'*Empress*, ne ralliera maintenant le paquebot qu'à Ceylan.

L'admission de M. Normandin

Québec, 22 (D. N. C.) — Hier après-midi, M. A. Crête, député de Laviolette, a fait adopter un amendement au bill qui oblige l'association des optométristes à admettre au nombre de ses membres M. Charles Normandin, de Montréal. En vertu de l'amendement Crête, M. Normandin est obligé de subir

Un don de la France au Canada

Un terrain autour du monument élevé à Vimy

Paris, 22 (S.P.C.-Havas) — Le ministre des affaires étrangères, M. Pierre Laval, et le ministre des finances, M. Louis Germain-Martin, ont déposé sur le bureau de la Chambre des députés, aujourd'hui, un projet de loi permettant à l'Etat français de racheter à l'Etat canadien les parcelles d'un terrain que ce pays a acquis autour du monument élevé à Vimy en mémoire des soldats canadiens et ensuite de les offrir au Canada en témoignage de gratitude de la France.

Les parcelles en question agrandissent une superficie de 247 acres que la France a donnée au Canada peu après l'armistice de 1918.

Musée de la chasse en France

AU CHATEAU DE CHAMBORD

Paris, 22 (C. P.-Havas). — La France aura bientôt son musée national de la chasse. Ce projet conçu par M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre des affaires étrangères et membre de l'Académie française, a rencontré l'approbation chaleureuse des milieux officiels et bénéficie déjà de leur appui vigilant.

Le château de Chambord, un des joyaux de la Renaissance, qui s'élève précisément sur l'emplacement d'une ancienne maison de chasse des comtes de Blois, abritera sans doute dans une cadre rêvé ce sanctuaire de la vénerie française; dans cette demeure royale que hantent les ombres de Louis XIV, du roi de Pologne Stanislas Leczynski et du maréchal Maurice de Saxe. Les plus nobles compagnies suivirent à travers les âges les longues curées aux flambeaux de soixante torches.

Le futur musée de la chasse trouvera donc à Chambord l'atmosphère majestueuse et séculaire qui lui convient. Mais les châtelains des Valois n'ont pas attendu que ce projet fût une réalité pour réunir de leur propre initiative les souvenirs, les tableaux et les documents relatifs à l'histoire de la chasse dans les vastes forêts avoisinant leurs domaines.

Dès l'été prochain un musée de la Vénerie s'ouvrira à Senlis qui, depuis les Mérovingiens jusqu'à l'époque contemporaine, servit aux rois de rendez-vous de chasse.

Ainsi les deux vieilles cités françaises contracteront l'alliance de l'art et de la chasse sous le signe de la tradition.

Affranchissez vos lettres

LES DEMANDES DE BROCHURES ADRESSEES AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE QUEBEC DOIVENT PORTER L'AFFRANCHISSEMENT REGULIER

Québec, 22. — Il y a quelque temps, divers journaux de cette province ont reproduit une liste de brochures distribuées gratuitement aux cultivateurs par le ministère de l'Agriculture d'Ottawa, avec la mention qu'il n'était pas nécessaire d'affranchir les lettres demandant de ces brochures. Il est résulté de cette note une confusion dont le ministère de l'Agriculture de Québec a à souffrir présentement.

"Depuis quelques jours, dit M. J.-Antonio Grenier, sous-ministre de l'agriculture, le ministère de l'agriculture de Québec reçoit un grand nombre de demandes de brochures qui ne sont pas affranchies. Chaque fois, le service des postes impose une amende du double de l'affranchissement normal, ce qui, si la chose devait se continuer, représenterait au bout de l'année une dépense additionnelle et inutile assez considérable.

Le ministère de l'Agriculture de Québec garde continuellement à la disposition des cultivateurs une série d'environ 75 brochures agricoles qui sont distribuées gratuitement sur demande. Il ne refuse jamais d'expédier les bulletins qui lui sont demandés, mais les cultivateurs devraient affranchir leurs lettres. Le ministère de l'Agriculture paye l'affranchissement régulier au Service des Postes pour toute la correspondance qu'il envoie chaque jour.

Les lettres qui lui sont adressées doivent être pareillement affranchies par leurs envoyeurs. Je me permettrai toutefois une suggestion: il n'est pas nécessaire qu'une lettre demandant un bulletin agricole soit cachetée. On peut faire une telle demande sous une enveloppe non fermée, ou sur une carte postale, ce qui réduit le coût d'affranchissement d'un cent dans les deux cas, au lieu de trois cents pour une lettre fermée. Mais à tout événement, nous prions les intéressés de bien vouloir mettre sur leurs lettres un timbre couvrant les frais d'affranchissement. Nous continuerons de faire notre part en leur adressant gratuitement les brochures qu'ils demanderont, et en payant l'affranchissement de nos propres envois".

Ils viendront au Canada

Le Havre, 22. (S.P.C.-Havas). — Plusieurs centaines d'anciens combattants français séjourneront au Canada et aux Etats-Unis en août prochain.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-

Pour permettre aux dentistes d'aller en appel

Québec, 22. (D.N.C.) — Le Dr Pierre Gauthier, député de Portneuf, a inscrit au feuilleton de la Chambre, un projet de loi pour modifier la loi des dentistes. C'est nous a-t-il dit, pour permettre aux dentistes de pouvoir en appeler à un juge de la Cour supérieure lorsqu'ils ne sont pas satisfaits d'une décision du collège qui régit leur profession.

Cette loi, une fois passée, couvrirait le cas des docteurs Gaspard Fauteux et Décarie, de Montréal.

Le Canada et la Russie

QUESTION DE M. POULIOT

Ottawa, 22. (D.N.C.) — On sait que M. Bennett était l'un des signataires du télégramme envoyé par la Société des Nations au commissariat du peuple, à Moscou, invitant la Russie à faire partie de la Société.

M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, demande si la signature de ce télégramme équivaut à une reconnaissance officielle de la Russie par le Canada et si l'embargo sur certains produits russes a été levé par le gouvernement?

Voici les questions que M. Pouliot inscrit à ce propos aux procès verbaux de la Chambre des Communes:

1o En apposant sa signature au télégramme du 15 septembre 1934, invitant l'U.R.S.S. à faire partie de la Société des Nations, le Canada a-t-il officiellement reconnu l'U.R.S.S.?

2o Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il révoqué l'arrêt en conseil du 27 février 1931, P.C. 463, prohibant l'importation de charbon, de bois et de ses produits, d'amiante, etc., de l'U.R.S.S.?

3o Si tel est le cas, à quelle date et quel est le numéro de l'arrêté en conseil?

A l'hôtel de ville

Le conseil municipal se réunit puis s'ajourne à demain matin — Caucus d'échevins — Remaniement du bill financier

Le conseil municipal qui avait ajourné à cet avant-midi sa séance de samedi dernier, s'est réuni ce matin à 11 h. et a de nouveau ajourné à demain avant-midi, à 10 h. 30. Après cet ajournement le maire et la plupart des échevins se sont réunis en caucus; d'après ce que nous avons pu apprendre de la réunion l'on s'est borné à informer les échevins qui n'étaient pas à Québec hier, de ce qui s'y est passé. Il ne s'est rien dit de plus que ce que nos lecteurs ont appris dans le journal d'hier. Il reste acquis que la taxe de vente disparaîtra fort probablement du bill.

Cet après-midi, le comité spécial du conseil qui a eu tant de fois à remanier le fameux bill de finance se réunira de nouveau pour le modifier encore une fois. Et c'est le résultat du travail de ce comité qui sera soumis au conseil demain matin. Mais cette fois il est probable que l'on soumettra aux échevins non plus une simple motion pour adopter le principe de diverses taxes, mais le texte même du nouveau bill afin que personne ne puisse invoquer ensuite le fait que le conseil n'a pas été appelé à se prononcer sur un texte arrêté. Si donc ce texte remanié n'était pas prêt demain matin, le maire a dit au moment de l'ajournement que la séance serait de nouveau remise à lundi.

Rémunération moyenne de la main-d'oeuvre agricole

Ottawa, 22. — Pour tout le Canada la rémunération moyenne de la main'd'oeuvre agricole par mois au cours de l'été de 1934 a été pour les hommes de $18 comparativement à $17 en 1933 et pour les femmes de $10, la même qu'en 1933. La pension est estimée à $15 pour les hommes et à $12 pour les femmes chacune des deux années. La valeur combinée des salaires et de la pension s'élève par conséquent à $33 pour les hommes comparativement à $32 en 1933, et à $22 pour les femmes pour les deux années.

Par provinces, la rémunération de la main-d'oeuvre agricole en salaire et pension, la saison d'été, hommes et femmes, est respectivement comme suit en 1934 avec chiffres comparatifs de 1933 entre parenthèses: Ile du Prince-Edouard, $35 et $21 ($30 et $21); Nouvelle-Ecosse, $35, $32 ($34, $23); Nouveau-Brunswick $35, $21 ($31, $20); Québec, $30, $19 ($28, $18); Ontario $33, $25 ($32, $25); Manitoba $31, $21 ($29, $20); Saskatchewan $31, $20 ($31, $20); Alberta $35, $25 ($34, $23); Colombie canadienne $43, $30 ($42, $29).

Le salaire annuel de la main-d'oeuvre agricole pour hommes au Canada se trouve être à $171 comparativement à $161 en 1933 et pour les femmes à $115 comparativement à $112 l'année précédente. La valeur de la pension est de $167 ($1 en 1933) et des femmes $138 ($134 en 1933). La valeur combinée salaires et pension, est de $338 comparativement à $322 pour les hommes et $253 comparativement à

Négociations de la Grande-Bretagne

Avec la Russie l'Allemagne et l'Italie au sujet des armements

Londres, 22. (S.P.A.) — La Grande-Bretagne a entamé des négociations directes avec la Russie, l'Allemagne et l'Italie afin de déterminer les prochaines mesures à prendre pour préparer la solution des problèmes de la sécurité et de l'armement des pays européens. Il paraît que la Grande-Bretagne et la France sont d'accord sur ce qu'il leur faut faire par suite de la réponse allemande aux propositions franco-britaniques et d'une récente note des Soviets affirmant que la mise au rancart de n'importe lequel des accords régionaux prévus dans ces propositions serait un "encouragement manifeste à une rupture de la paix" dans la région laissée à découvert. (On mande de Moscou que la presse soviétique affirme que la Pologne et l'Allemagne projettent d'expulser d'Europe les Soviets et c'est pour cette raison que le Reich repousse le Locarno du nord-est. La même presse affirme que l'Allemagne voudrait s'emparer d'une partie de la Russie, afin de préparer une guerre contre les pays de l'ouest de l'Europe).

Se fondant sur des informations reçues de Berlin, les autorités britanniques sont convaincues que le Reichsführer n'est pas simplement disposé à souscrire à un pacte d'assistance aérienne avec la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Belgique, mais qu'il désire vivement le faire.

* * *

Moscou, 22. (S.P.A.) — Le commissaire de la défense, K. E. Vorochilov, a dit à une délégation de jeunes membres de l'association de la défense nationale, aujourd'hui: Le péril de la guerre est suspendu sur nos têtes.

Les taxes provinciales

Résolutions présentées à la Chambre — Le bill de Louiseville

Québec, 22 (D.N.C.)—La Chambre a siégé ce matin, pendant une heure. Le gouvernement a présenté les résolutions de ses bills pour augmenter dans une très large mesure la taxe sur les transferts de valeurs mobilières, pour imposer une taxe d'un sou par 24 onces de liqueurs douces, pour imposer une taxe de $3 par pompe de station de gazoline, etc.

Le reste de la séance a été consacré à discuter le bill de Louiseville. M. Duplessis a protesté avec véhémence contre l'octroi de commutations de taxes à l'Associated Textile Company of Canada, qui, d'après lui, traite ses ouvriers comme des parias.

Cette compagnie a reçu un cadeau de $60,000. En plus, la ville lui a construit un filtre au coût de $60,000 et ses rues attenantes au coût de $42,000 dont elle se servira pendant 10 autres années, moyennant une redevance de $400 par année.

Or le seul coût d'amortissement et d'intérêt de ces travaux est de $3,600 par année que paie la municipalité.

En plus, les taxes de $5,725 que la compagnie est supposée payer sont réduites à $150 par année.

M. Duplessis trouve ce bill inique. Il dit que la compagnie, par le traitement qu'elle a infligé à ses ouvriers, ne mérite pas ces privilèges.

Le bill a été adopté en troisième lecture.

Les passagers de première sur l'"Ile-de-France"

Selon des chiffres compilés par la Conférence de l'Atlantique, l'*Ile-de-France*, le plus gros et le plus luxueux paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique, a transporté, en 1934, plus de passagers en première classe que n'importe quel autre paquebot en service sur l'Atlantique. Ce paquebot, malgré l'entrée en service de plusieurs nouveaux paquebots, a conservé ce record pendant les années 1927-1928-1929-1930-1931 et 1933.

En 1934, le paquebot *Ile-de-France* a transporté 3,099 passagers en 15 voyages, soit une moyenne de 206 par voyage, en première classe.

Concession aux passagers de classe touriste

Les services de navigation du Pacifique Canadien annoncent que des arrangements viennent d'être conclus avec la ligne japonaise Nippon Yuse Kaisha, par lesquels il sera désormais permis aux passagers de la classe touriste de faire le tour de l'océan Pacifique en utilisant conjointement les paquebots "Empress" du Pacifique Canadien et ceux de cette ligne japonaise. Une personne pourra ainsi acheter son billet à Vancouver, s'embarquer sur l'"Empress of Canada", l'"Empress of Russia" ou l'"Empress of Asia", se rendre en Orient, à Yokohama, Kobe, Shangai, Hong Kong ou Manille, et revenir à San-Francisco ou Seattle à bord d'un des bateaux de la N. Y. K., tout en profitant des avantages d'un voyage aller et retour. Les arrangements qui existaient déjà entre les deux grandes compagnies de navigation au sujet des billets de pre-

La taxe sur les liqueurs douces sera d'un sou par 24 onces liquides

Chaque vendeur devra avoir un permis de vente de $1 par année

Québec, 22 (D.N.C.) — Le gouvernement a présenté ce matin les résolutions au sujet de la taxe sur les liqueurs douces.

La taxe sera d'un sou par 24 onces liquides et toute fraction de ce volume devra être considérée comme un entier au point de vue de la taxe. En plus, chaque vendeur devra avoir un permis de vente de $1.00 par année. Voici les principales parties de ces résolutions:

Les mots "liqueurs douces" signifieront et comprendront toutes boissons généralement ou commercialement connues sous le terme générique de liqueurs douces ou de sodas ou d'eaux gazeuses, carbonatées ou eau minérales, soit en récipients pour être transportées, soit préparées pour être consommées immédiatement; et toute autre boisson que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra décréter être comprise dans telle désignation.

Que personne ne pourra vendre des liqueurs douces en cette province, à moins que, sur demande à cette fin, suivant la forme prescrite par le ministre, il ne lui ait été accordé une licence sur paiement, au bureau du revenu de la province de Québec, d'un honoraire d'un dollar et que cette licence ne soit alors en vigueur.

Que personne ne pourra elle-même, ou par l'intermédiaire d'une tierce personne, acheter des liqueurs douces pour sa consommation personnelle, celle de sa famille, de ses dépendants ou invités, ou par cette tierce personne, sans payer un droit égal à un centin par 24 onces liquides, toute fraction de ce volume devant être comptée comme un entier; que ce droit devra être payé par l'acheteur et devra être perçu par le vendeur de la manière indiquée par le ministre et devra être remis au bureau par le vendeur.

Le vendeur agira comme agent

Que le vendeur agira, en ce cas, comme l'agent du bureau et il rendra compte et fera remise des sommes d'argent ainsi perçues dans les quinze jours suivant immédiatement le mois de calendrier durant lequel des achats auront été faits et que le ministre pourra indemniser le vendeur pour son travail dans la perception et dans la remise dudit droit.

Que pour faciliter la perception et la remise des droits imposés par la loi qui accompagne les présentes résolutions, ou pour prévenir le double paiement de ces droits sur les mêmes liqueurs douces, le ministre pourra effectuer tels arrangements qu'il croira à propos de faire avec un vendeur, et ces arrangements seront assujettis à la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra adopter, modifier, remplacer et abroger tous les règlements qu'il peut juger nécessaires à la mise à effet de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Une taxe de $3 sur chaque robinet de gazoline

Cela, dans les villes de plus de 25,000 habitants et $2 et $1 si la population est moindre

Québec, 22 (D.N.C.) — Le gouvernement a décidé de taxer toutes les pompes à gazoline d'un droit de $3 par robinet.

Il est entendu que les cultivateurs, les pêcheurs ne paient pas la taxe sur la gazoline ni ceux qui l'emploient pour des machines fixes. Voici les principales parties des résolutions qui ont été soumises ce matin:

Les mots "réservoir à gazoline" signifieront tout récipient stationnaire placé sous le sol ou au-dessus du sol, pour l'emmagasinement de la gazoline; et les mots "pompe à gazoline" signifieront tout appareil raccordé à un réservoir à gazoline aux fins d'en transvaser la gazoline dans le réservoir d'un véhicule automobile, au moyen d'une ou plusieurs voies d'écoulement, et comprend tout système faisant tel transvasement par gravitation.

Que personne ne pourra posséder une pompe à gazoline qui est en usage dans cette province sans payer pour chaque voie d'écoulement un droit variant selon la population de la municipalité locale dans laquelle elle fonctionne, telle que déterminée par le dernier recensement fédéral et égal àt trois dollars, si la population excède 25,000 habitants, deux dollars, si la population excède 5,000 habitants, mais n'excède pas 25,000 habitants, et un dollar, si la population n'excède pas 5,000 habitants.

Que ce droit sera payable au bureau, le 1er mai de chaque année pour l'année alors commençant, et que lorsque la voie d'écoulement sera installée au cours de telle année, le ministre pourra accorder une réduction proportionnelle à la partie de l'année antérieure à l'installation.

Mort de Mme P. O'Leary

La nuit dernière, à l'âge de 86 ans, est décédée en sa demeure, 320, avenue Roslyn, à Westmount, Madame P. O'Leary (née Amanda Rodier), veuve du Dr P. O'Leary, et fille de feu le sénateur Charles-Séraphin Rodier.

La défunte laisse dans le deuil: deux soeurs: la comtesse Georges des Etangs, de Pinard (France), et Mme Alfred Thibaudeau; deux frères: MM. Léopold et Edm. Rodier; quatre filles: Mme Louis Marchand, Mlle Berthe O'Leary, Mmes Charles Turcotte et J.-E. Roy; une belle-fille, Mme Emile O'Leary; deux gendres: MM. Louis Marchand et C.-A. Turcotte; huit petits-enfants: Mlles Cécile et Patricia Joseph, Marguerite et Alice O'Leary, Lucie et Suzanne Turcotte, MM. Dostaler et Walter O'Leary.

De nombreux neveux et nièces, petits-neveux et petites nièces.

Nos condoléances à la famille en deuil.

Valeur moyenne des terres agricoles en 1934

Ottawa, 22 — En 1934, la valeur moyenne à l'acre des terres occupées au Canada défrichées ou en friche, y compris celles occupées par les habitations, bâtiments, etc., est de $23 comparativement à $24 en 1933. Par provinces, ces valeurs moyennes sont comme suit, avec les chiffres correspondants de 1933 entre parenthèses: Ile du Prince-Edouard, $34 ($32); Nouvelle-Ecosse, $27 ($26); Nouveau-Brunswick, $24 ($24); Québec, $34 ($36); Ontario, $41 ($38); Manitoba, $17 ($16); Saskatchewan, $16 ($16); Alberta, $16 ($16); Colombie canadienne, $60 ($63).

La grippe à l'Université

La grippe fait plusieurs vides dans les bureaux de l'Université de Montréal. Le secrétaire général, M. Montpetit, doit garder la chambre depuis le début de la semaine; l'abbé Georges Deniger, aumônier des étudiants, souffre aussi de la grippe. Mlle Germaine Cornez, du secrétariat, n'a pu elle non plus se rendre à l'Université depuis quelques jours. Deux ou trois autres membres du personnel, entre autres M. Damien Jasmin, secrétaire adjoint de l'Université, ne font que reparaître dans les corridors

Les pêcheries

Québec, 22. (D.N.C.) — Nous aurons un nouveau débat sur les pêcheries au cours de cette session. M. Alexandre Chouinard, de Gaspé-Sud, demande en effet copie de toute correspondance échangée depuis 1933 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial au sujet des pêcheries de la province de Québec.

M. John Hall Kelly a une motion sur le même sujet au Conseil législatif.

Bulletin météorologique

Toronto, 22 (S.P.C.) — Une vague de froid venant du nord-ouest déferle sur l'Ontario et le Québec. Hier, il a fait beau dans l'Ouest, il a neigé dans l'Est. Voici le temps qu'il fera probablement au Québec demain:

bassin de l'Outaouais et du haut Saint-Laurent, nord-ouest et lac Saint-Jean: beau, froid vif décroissant;

bassin du bas Saint-Laurent, rive nord, golfe et baie de Chaleur: beau, très froid.

Le DEVOIR de samedi

Nous avons commencé hier soir l'expédition de notre numéro spécial de samedi AUX SEULS ABONNES EN DEHORS DE LA VILLE.

Par ce premier courrier ils recevront les 2ème et 3ème fascicules, pages 17 à 48.

Par le courrier mis à la poste ce soir, ils recevront les 4ème et 5ème fascicules, pages 49 à 72.

Enfin, par le courrier en partance samedi, ils recevront le 1er fascicule, pages 1 à 16, le dernier imprimé, avec les nouvelles et les rubriques ordinaires.

Chez les dépositaires à Montréal et ailleurs, prière de réclamer samedi le journal complet; il formera un total de 72 pages en 5 fascicules.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Vendredi, 22 février

Radio-Etats-Unis

Auditions recommandées

WABC — 348.6 m., 860 kil.

9.45 a.m., Carla Romano, pianiste. — Musique italienne. — Caprice en mi majeur, de Scarlatti; Siciliano, de Casella; Siciliano, de Scarlatti; Gigue, de Casella; Gigue, de Scarlatti; Boléro, de Casella.

4.00 p.m., Quatuor à cordes Pro Arte, de Bruxelles. — Quatuor en fa majeur, opus 135, de Beethoven; Quatuor en si bémol majeur (Grande fugue), opus 133, de Beethoven.

9.30 p.m., Frederic March, artiste de cinéma. — Avant-première des "Misérables", de Victor Hugo. — Programme musical et dramatique.

10.30 p.m., The O'Flynn, opérette radiophonique.

La chanson de Paris

Les artistes de la Chanson de Paris, à Radio-Canada, ont élaboré pour le vendredi, 22, à 10 h., le programme suivant: Lohengrin, Wagner, l'orchestre; Mademoiselle, les Coquins du micro; Un bon mouvemnt, l'orchestre; Le coeur et la raison, Mlle Jeanne Desjardins; Si vous connaissiez papa, l'orchestre; Prends mon coeur, et Une fleur, madame, Mlle Desjardins et G. Gauthier; Je r'vois Paris, l'orchestre; Poème, Rosemonde Girard; The Majestic Purple Hills; Berceuse, Rhené Baton, Mlle Desjardins; Bacchanale de "Samson et Dalila", Saint-Saëns; Ernestine, les Coquins du micro; Washington and Lafayette, l'orchestre. — Chef d'orchestre: André Larose.

Me Jean-J. Penverne à la radio

Me Jean Penverne donnera une causerie au poste CRCM, vendredi, le 22, à 6 h. p.m., sur l'Oeuvre de la Soupe de l'Asile de la Providence, 551 Ste-Catherine est, dont la campagne bat son plein présentement.

Radio-Petit-Monde

Le programme de Radio Petit-Monde, ce soir, comprendra un conte fantaisiste dû à la plume de M. André Audet, "Petit conte oriental" — c'est le titre de cette bluette — permettra aux pupilles de Madame Audet de se produire dans un nouveau genre.

L'orchestre philharmonique à l'Heure provinciale

CKAC, 8 h. — Programme symphonique avec le concours de l'Orchestre philharmonique de Montréal. Soliste: Gabrielle Marcotte, soprano.

8 h., Causerie: Morale et littérature, par M. Gérald M. Martin.

8 h. 15, Concert:

1.—Ouverture: La Flûte enchantée, Mozart — L'Orchestre philharmonique de Montréal. Directeur: Eug. Chartier.

2.—Chant: a) L'Ondine du Rhin, Wekerlin; b) To the Sub, Curran — Gabrielle Marcotte.

3.—La Maison des poupées, Engleman: a) Au pré des poupées (pastorale); b) Le boudoir bleu (menuet); c) Le piano de la poupée (caprice); d) La poupée endormie (berceuse); e) L'Auto mécanique (galop).

4.—Chant: Chère nuit, Bachelet — Gabrielle Marcotte.

5.—Orchestre: Pekoe Dance — Polka élégante — Tschakoff; b) Finale de la Symphonie "Surprise" de Haydn — L'Orchestre philharmonique de Montréal.

Débat interuniversitaire

Ce sont les étudiants de l'Université d'Ottawa qui ont remporté le débat de vendredi soir dernier. Comme on le sait, ce débat interuniversitaire portait sur le sujet suivant: Les gouvernements doivent-ils contrôler la fabrication des armes de guerre?

Ainsi donc, l'Université d'Ottawa qui sort vainqueur de la première et de la deuxième série des débats se mesurera de nouveau ce soir à 9 h., cette fois contre l'Université de Toronto qui a remporté la victoire sur les universités de langue anglaises du pays. Le sujet à débattre est celui-ci: Peut-on éviter l'exploitation sous le régime actuel de l'industrie canadienne?

Ajoutons que le débat se fera dans les deux langues.

Samedi, 23 février

Auditions recommandées

WABC — 348.6 m., 860 kil.

11.00 a.m., La Philharmonique de New-York. — Concert pour les enfants.

12.30 p.m., Abram Chasins. — Piano Pointers. — Direction Vladimir Sokoloff. — Parade, de Chasins; Valses d'une vie d'artiste, de Strauss-Chasins.

3.00 p.m., La Philharmonique de Buffalo — Direction Lajos Shuk — Prélude (Tristan et Yseult), de Wagner; Tasso (poème symphonique), de Liszt; Til Eulenspiegel's Merry Pranks, de Strauss; L'oiseau de feu (Suite), de Stravinsky.

8.00 p.m., Concert Roxy.

9.00 p.m., Richard Bonelli, baryton du Metropolitan Opera, avec le choeur et l'orchestre d'André Kostelanetz. — I'll Take the South, de Palmer; To You Cherie, de Jenkins; Three for Jack, de Squier; Autumn in New York (Thumbs Up), de Duke; Promesse de mon avenir (Le roi de Lahore), de Massenet; When Love Knocks at Your Heart; Extrait (Petticoat Fever); L'Ile de Capri; Night and Day (Gay Divorce), de Porter.

10.00 p.m., La Symphonie de Minneapolis — Direction Eugène Ormandy — Anne Campbell, poétesse.

WEAF — 454.3 m., 660 kil.

8.00 p.m., Sigmund Romberg, compositeur et directeur — Pompe et circonstance; Sélection (Faust), de Gounod; Sélection, de Lehar; Jurame; George Washington, sketch; Duo (acte Ier), (Blossom Time), de Romberg.

Dimanche, 24 février

Auditions recommandées

WABC — 348.6 m., 860 kil.

1.00 p.m., Church of the Air — S. E. Mgr Francis J. L. Beckman, archevêque catholique de Dubuque, Iowa.

La Philharmonique de New-York

Avec Jascha Heifetz

3.00 p.m., La Philharmonique, dirigée par Arturo Tascanini — Soliste: Jascha Heifetz, violoniste — Second programme consacré à Brahms — Ouverture "tragique" opus 81; Concerto pour violon en ré majeur, op. 77 (par Heifetz); Symphonie no 2 en ré majeur, opus 73.

Concert Ford

Avec Elizabeth Rethberg

9.00 p.m., Symphonie Ford, dirigée par Victor Kolar — Soliste: Elizabeth Rethberg, soprano.

"Martha"

WEAF — 454.3 m., 660 kil.

8.00 p.m., Opéra "Martha", de Flotow, avec Richrad Crooks, ténor du Metropolitan Opera et Joséphine Antoine, soprano du Metropolitan — Direction des choeurs et de l'orchestre, par Wilfrid Pelletier (Chase and Sanborn).

Concert "General Motors"

WJZ —394.5 m., 760 kil.

Avec Arthur Schnabel, pianiste

8.00 p.m., Symphonie General Motors, dirigée par Henry Hadley — Orchestre: Ouverture (Donna Diana), de Reznicek; Symphonie no 6 (Pathétique) (3e mouvement et marche-scherzo), de Tschaikowsky; a) Chanson du rouet, de Mendelssohn; b) Chant arabe, de Godowsky; c) Chant sans parole, de Tschaikowsky; Danse macabre, de Saint-Saëns. — Piano: Concerto pour piano et orchestre, en la majeur K-488, de Mozart.

L'Heure catholique

6.00 p.m., CKAC. — La causerie religieuse à l'Heure catholique du 24 février, organisée par le Comité des oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. E. Mgr Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, sera donnée par le R. P. Nio, eudiste. Continuant la série de leçons sur l'histoire de l'Eglise, il exposera la merveilleuse floraison de saints que connut l'époque mérovingienne.

Cette causerie commence à 6 h. précises.

A 6 h. 20, audition de chant religieux par la chorale du Grand Séminaire de Montréal, sous la direction de M. Ethelbert Thibault, P.S.S., maître de chapelle. A l'orgue: M. Eug. Lapierre, D.M., directeur du Conservatoire.

A 6 h. 45, causerie sur les directives sociales de l'Eglise par M. Jean-Baptiste Desrosiers, P.S.S., professeur de théologie morale au Grand Séminaire de Montréal.

La chorale du Grand Séminaire de Montréal exécutera les pièces grégoriennes suivantes, entièrement choisies dans le deuxième groupe modal, comprenant les 3e et 4e modes.

IIIe mode: Introït Cognovi du commun des saintes femmes non martyres; Kyrie (fons bonitatis), no 11 de l'Edition vaticane; Hymne Pange lingua de la fête-Dieu; Hymne d'action de grâces: Te Deum, ton simple.

IVe mode: Introït Reminiscere du 2e dimanche de Carême; Sanctus et Agnus, no 1, de l'Edition vaticane; 6e Répons des Ténèbres du Samedi saint, Ecce quomodo moritur; Antiennes-mémoires: Exspectabo, Ex Aegypto, Sion (Avent).

Le Quatuor des Alouettes

Le Quatuor des Alouettes fera entendre, à Radio-Canada, le dimanche, 24, à 6 h. 30, les chansons suivantes de notre folklore: Dans tous les cantons, O'Brien-Gautier; La rose blanche, Gautier; Le grand chasse-poutre, O'Brien; Meunier, tu dors, Gautier; Marie Calumet, O'Brien.

Radio-reportage

M. J. Verreault, rédacteur à l'"Evénement", fera le dimanche, 24, à 6 h. 45, aux postes du secteur français de Radio-Canada, le radio-reportage de la semaine.

Opérette: "Miss Helyett" aux feux de la rampe

Les artistes d'opérette de Radio-Canada chanteront, le dimanche, 24, à 7 h. 30 p.m., les principaux airs de Miss Helyett, d'Elmond Audran. Leur directeur, M. Robert Talbot, a également inscrit à ce programme des airs choisis dans d'autres opérettes connues. Cette émission sera diffusée de Québec et relayée par les autres postes du réseau de Radio-Canada.

Le 250e anniversaire de Bach

Les directeurs du poste CRCM, de Montréal, préparent en ce moment un concert pour commémorer le 250e anniversaire de la naissance de Jean-Sébastien Bach, l'un des plus grands noms qui soient dans l'histoire de la musique. Ce concert sera diffusé le 24 mars et naturellement, portera sur l'oeuvre du grand maître. Bach est le représentant génial d'une famille de musiciens qui s'est perpétuée pendant trois siècles en Allemagne. L'oeuvre de Sébastien est prodigieuse. Elle comprend plus d'une quarantaine de fugues pour orgue, près d'une cinquantaine de préludes et fugues pour clavecin, environ trois cents cantates et motets, plusieurs grand'messes, des sonates et des concertos pour violon, viole, flûte, etc. Ce génie a eu une influence définitive sur les compositeurs de son temps et même sur ceux de notre époque. Ce concert sera diffusé par toutes les stations de T.S.F. de Radio-Canada.

Des émissions européennes

Le Dr George Adamkiewiez, consul général de Pologne au Canada, a eu un entretien, ces jours-ci, avec M. J. N. Cartier, vice-président de la Commission de la Radio, au sujet de la possibilité de la diffusion au Canada d'émissions radiophoniques européennes et, en particulier, de son pays.

M. Cartier s'est vivement intéressé à la suggestion du représentant officiel de la Pologne, d'autant plus que des pourparlers ont déjà été engagés avec la France à ce sujet. Le docteur Adamkiewiez a fait remarquer à la commission qu'une émission radiophonique de ce genre aurait pour effet non seulement de contribuer au rapprochement des deux pays mais encore de faire mieux connaître et apprécier l'élément polonais au Canada. On n'ignore pas qu'il y a environ 200,000 Polonais dans le dominion, pour la plupart établis dans l'Ouest. On n'ignore pas non plus que Chicago possède une colonie polonaise, la plus considérable qui soit au monde. On compte à Détroit environ 40,000 Polonais.

M. Cartier discutera ce projet avec ses collègues de la Commission. Quant aux émissions radiophoniques françaises, les autorités étudient en ce moment le moyen de les transmettre au Canada à la satisfaction des radiophiles.

Société Saint-Jean-Baptiste

10 h. p.m., CKAC. —Causerie par le R. P. Lévi Côté, O.M.I. Sujet: La famille. Mlle Bernadette Morin, soprano, chantera: Le Miroir (ex. de Thaïs), de Massenet; b) On croit à tout lorsque l'on aime (ex. de Jean de Nivelle), de Léo Delibes); c) Nuit étoilée, de Cécile Chaminade. Mlle Irène Berlinguette l'accompagnera au piano.

L'activité de la Société par le chef du secrétariat.

Emission de l'A.C.J.C.

1 h. 15 p.m., CKAC. — Causerie: La formation sociale et nationale, par M. Brunelle Léveillé, membre du comité central de l'A.C.J.C.

Radio-Montréal

VENDREDI, 22 FEVRIER

CRCM — 329.7 m., 910 kil.

5.00 Marches militaires.
5.15 Concert par l'orch. du Ritz-Carlton, ainsi que Mme Dupuis-Becker, soprano.
5.45 Cotes des bourses de Montréal et de New-York.
6.00 Chansonnettes françaises.
6.30 Radio Petit-Monde: L'Aventure fantastique de Lolotte.
7.00 Le Renaissance campagnarde.
7.15 Bert Anstice et ses Montagnards.
7.30 Au clair de la lune: les pianistes Ste-Marie et Charles Magnan.
7.45 Service de nouvelles en français et en anglais pour les radiophiles des centres ruraux.
8.00 Le vieux Québec.
8.15 Rainbow Review.
8.30 Black Horse Tavern.
9.00 Débats interuniversitaires.
9.30 Up-to-the-Minute (de Toronto).
10.00 La Chanson de Paris, sous la direction d'André Larose.
10.30 Gentleman Jim.
10.45 Radio-journal bilingue.

CKAC — 411 m., 730 kil.

4.00 Quatuor à cordes.
5.00 Emission de la Protestant Teachers' Association.
5.15 Les événements sociaux.
5.30 Le programme du foyer.
6.15 Programme musical.
6.25 L'heure récréative.
7.00 Emission de la Pharmacie Montréal.
7.15 Le curé de village.
7.30 L'homme du rêve.
7.45 Sketch par Fred et Albert.
8.00 L'Heure provinciale.
9.00 Radio-divertissements Molson.
9.30 Hollywood Hotel.
10.30 Les joueurs de hockey célèbres.
10.30 Orch. Joe de Courcy.
11.00 Le reporter sportif Molson.
12.30 Communications pour le Nord.

CFCF — 500 m., 600 kil.

12.00 Nouvelles.
12.15 Les soeurs Morin.
1.00 Bourse.
2.00 Programme à l'occasion de l'anniversaire de Haendel.
3.00 Musique de la Marine.
4.00 Revue pour les dames.
5.00 Théâtre.
8.45 Montreal Orchestra.
11.00 Nouvelles.

CHLP — 266 m., 1,120 kil.

8.25 Sommaire, heure, culture physique.
9.00 Chansons françaises.
9.15 Variétés.
10.00 Poèmes symphoniques.
10.45 Les maîtres-coiffeurs.
11.59 Heure.
12.00 Heure féminine.
1.30 Orchestre.
2.00 Heure.
5.25 Sommaire, heure, méli-mélo.
6.00 Bourse des mines.
6.15 Fed. des ouvriers.
6.30 Radio-annuaire.
7.00 L'Information commerciale.
7.30 Heure.
7.30 Sport.
8.00 Revue des livres, CCR.
8.30 CCR.
9.00 Orchestre.
9.30 Les Vive-la-Joie.
10.30 Ballades du soir.
11.00 Heure.

SAMEDI, 23 FEVRIER

CRCM — 329.7 m., 910 kil.

5.00 Marches militaires.
5.15 The Merry Wives of Windsor (disques).
5.45 Bourses de Montréal et de N.-York.
6.00 Chansonnettes françaises.
6.30 Emission d'Ottawa.
7.00 Orch. de Joe de Courcy, du Windsor.
7.15 Orch. G. R. Markowski, du Château Laurier.
7.30 Chronique bibliographique, par Maurice Hébert.
7.45 Mark Gungsberg, pianiste.
8.00 Old Time Frolic.
8.30 Cotters' Saturday Night.
9.00 Radio-reportage de hockey.
10.30 Orch. Dornberger, du Mont-Royal.
10.45 Radio-journal bilingue.
11.00 Résultats des joutes de hockey.
11.02 Orch. d'Emil Coleman, du NBC.
11.30 Le courrier du Nord: radiogrammes à l'adresse des régions de l'Extrême-Nord.

CKAC — 411 m., 730 kil.

8.15 Marches populaires.
8.30 Chansons françaises.
9.45 Eton Boys.
10.00 Nouvelles.
10.05 Variétés.
10.30 L'Association des aveugles.
10.45 Ouverture de la bourse.
11.00 Concert de la symphonie de New-York pour les enfants.
11.45 Le programme des services rapides.
12.00 La Peptonine.
12.15 Chez Grand'Maman.
12.45 Cours de la bourse.
12.55 Mercuriale des produits laitiers.
1.00 Causerie agricole de l'U.C.C.
1.15 Orchestre.
1.30 Programme musical.
2.30 Mickey of the Circus.
3.00 L'orchestre de Buffalo.
4.00 Modern Minstrels.
5.00 Les événements sociaux.
5.15 Musique militaire.
5.30 Le programme du foyer.
6.15 Musique classique.
6.30 La Société du bon parler français.
6.45 Chansons françaises.
6.55 Nouvelles.
7.00 Extraits d'opéras.
7.15 Récital de piano, par Jean Forget.
7.30 Outdoor Girl Beauty Parade.
8.00 Revue Roxy.
8.45 Orchestre.
9.00 Partie de hockey.
10.30 Mélodies.
11.00 Le reporter sportif Molson.
11.05 Variétés.
1.00 Emission spéciale.

CFCF 500 m., 600 kil.

11.15 Institut des aveugles.
1.00 Bourse.
2.00 Metropolitan Opera.
8.30 Causerie: Human Relation in Industry.
9.00 Hockey.
11.00 Orchestre.

CHLP — 266 m., 1,120 kil.

8.25 Sommaire, heure, culture physique.
9.00 Chansons françaises.
9.15 Variétés.
9.30 Diction.
9.45 Ass. can.-fr. des aveugles.
10.00 Poèmes symphoniques.
10.45 Musique militaire.
11.45 Musique d'orgue.
11.50 Heure — Heure féminine.
1.15 Orchestre — Heure.
5.25 Sommaire, heure, méli-mélo.
6.00 Bourse des mines.
6.15 Fed. des ouvriers du Canada.
6.30 Radio-annuaire.
7.00 L'Information commerciale.
7.30 Heure.
7.30 Graphologie.
7.45 The Royal Hawaian Quartette.
8.30 Orchestre.
10.00 Harmonica.
11.00 Heure.

DIMANCHE, 24 FEVRIER

CRCM — 329.7 m., 910 kil.

5.00 Concert par l'orchestre du Ritz-Carlton, sous la direction de Rubin Krasner, ainsi que Geneviève Davis-Lebel, soprano.
5.30 Chansonnettes françaises.
6.00 Conférences par M. J.-E. Barbon, sous les auspices de l'Association nationale des beaux-arts, et M. L. P. D. Tilley, premier ministre du Nouveau-Brunswick.
6.30 Le quatuor Alouette, sous la direction d'Oscar O'Brien.
6.45 Radio-reportage hebdomadaire, par M. Jacques Verrault, journaliste.
7.00 L'Action libérale nationale.
7.30 Aux feux de la rampe: extraits des opérettes Miss Helyett, La Basoche et Comtesse Maritza, sous la direction de Robert Talbot.
8.00 Pastel Panels (de Regina).
8.30 Band Box Revue — concert vocal et instrumental de Détroit.
9.00 The Road to Yesterday (de Toronto).
9.30 Sérénade acadienne, sous la direction de jMroraei
10.00 Le quatuor Nottingham, de Boston, Mass.
10.30 Adolf Wantroff, baryton.
10.45 Radio-journal (bilingue).
11.00 Résultats des joutes de hockey.
11.03 Atlantic Nocturne.

CKAC — 411 m., 730 kil.

10.15 Programme de mélodies.
10.30 Nouvelles.
10.35 Patterns in harmony.
10.45 Between the bookends.
12.30 Musique classique légère.
12.45 The Romany Trail.
1.15 Emission de l'A.C.J.C.
1.30 Emision de l'école de musique Marazza.
1.45 Programme H. Lalonde et Frère.
2.00 Programme musical de J. Donat Langelier.
2.15 Programme Granger Frères.
2.30 Reginald Stewart, pianiste.
3.00 Concert de la Symphonie de New-York.
5.00 Poésies et lettres.
5.30 Programme Laporte.
6.00 L'Heure catholique.
7.00 L'heure de la ballade.
7.30 Service religieux.
9.00 Concert symphonique Ford.
10.00 Emission de la Société St-Jean-Baptiste.
10.30 Wm A. Brady behind the scene.
10.45 Ecole américaine de l'air.
11.00 Nouvelles.

CFCF — 500 m., 600 kil.

12.30 Radio City Hall.
1.30 National Youth Conference.
2.00 L'Espagne colorée.
2.30 Radio-théâtre.
5.15 Conseil national d'éducation.
6.30 Musique mexicaine.
7.30 Près du feu.
7.45 Wendell Hall.
8.00 Opéra.
9.30 Album de musique familière.
10.30 One Man's Family.
11.00 Résultats de hockey.

LONGUEURS D'ONDES

Longueurs d'ondes des postes, en mètres et en kilocycles:

Postes	Mètres	Kilocycles
CRCM	329.7	910
CKAC	411.	730
CFCF	500.	600
CHLP	266.	1.120
CHRC	465.	645
CKCV	222.	1.310
CROS	260.	1.300
WABC	348.6	860
CHNC (N. Carlisle)	247.8	1.210
WEAF	454.3	660
WJZ	394.5	760
WGY	379.5	790
WTIC	282.8	1.060
WLWL	274.6	1.100

POSTES DE LA C. C. R.

Provinces Maritimes:	kilocycles
CHNS: Halifax	1650 à 930
CFBN: Fredericton	1030 à 550
CJCB: Sydney	880 à 1240
CHSJ: Saint-Jean	1210 à 1120
CHGS: Summerside	1120 à 1500
Québec:	
CRCQ: Québec	930 à 1050
CRCS: Chicoutimi	1500 à 950
CKLW: Windsor	840 à 1030
CKNC: Toronto	1030 à 1420
CRCT: Toronto	960 à 840
Provinces de l'Ouest:	
CJOC: Lethbridge	840 à 1230
CFQC: Saskatoon	1230 à 840
CKY: Winnipeg	780 à 960
Colombie britannique:	
CJAT: Trail	1200 à 910
CKOV: Kelowna	1210 à 630
CFJC: Kamloops	1310 à 880

Il ne vous reste que quelques jours
POUR PROFITER DE NOTRE GRANDE
Vente Annuelle d'Avant-Inventaire
DE
PIANOS ET RADIOS
Prix grandements réduits. Conditions très faciles.
LINDSAY'S
C. W. LINDSAY & CO. LIMITED
J.-A. HEBERT, Président et Gérant Général
1112 rue STE-CATHERINE Ouest
6885 rue ST-HUBERT — 580 rue S.-CATHERINE E. — 4232 rue WELLINGTON
MONTREAL

ainsi pense
LA PRESSE CANADIENNE
-- de jour en jour

LE HASARD !
conduit très souvent à des aventures pénibles. Quand il s'agit de vos
YEUX !
dirigez-vous avec prudence. procurez-vous nos verres
"A VISION PRECISE"
d'après un examen exact de votre vue, par un de nos spécialistes licenciés. Comme toujours!
"AU PLUS BAS PRIX"

TAIT-FAVREAU, Ltée
265, rue STE-CATHERINE EST — Tél. LA. 6703
SUCCURSALES :
6890, rue St-Hubert — Tél. DO. 8355
3871, Ste-Catherine Est coin Bourbonnière — FR. 5900
270, ave Victoria, St-Lambert — Tél. 791

Il y a un magasin TOUSIGNANT FRERE près de chez vous:
1584 Ste-Catherine E. — 5167 rue Clarke — 2929 Masson
1374 Ontario E. — 2309 Ontario E. — 6920 St-Hubert
3475 Ontario E. — 1148 Mont-Royal E. — 2034 Mont-Royal E.
TOUSIGNANT et Frère Limitée.
6312 RUE SAINT-HUBERT
BEURRE
Crémerie 1ère qualité . . . 25c
Crémerie 2ème qualité . . 24c
Beurre de laiterie 20c
CENT POUR CENT CANADIENS-FRANÇAIS
Moins cher que partout ailleurs, même à qualité égale.

MAISON
GASTON BERARD
successeur de la
Cie Royal Silver Plate
1885-Un demi-siècle de progrès-1935
Ciselage et placage d'or et d'argent
Chrome — Nickel — Bronze.
70 ouest, rue Craig - HA. 9948

VENTE DE FEVRIER
Grandes réductions
Chapeaux
à 1.89 et plus.
Ed. Michaud
Maître-Chapelier
Deux Magasins: 1257, Université — 911 rue Bleury

Les personnes atteintes de rhumatisme, goutte, maladie du foie, de la peau, de l'estomac et de l'intestin ont grand avantage à prendre
LITHINÉS du Dr GUSTIN
MOINS D'UN SOU LE VERRE
En vente dans toutes les pharmacies. — Méfiez-vous des imitations.

"La réclame finit toujours par porter fruit", dit l'annonceur persévérant.

Spécialités: Chemises WARRENDALE — Complets LOMBARDI
RAOUL FOURNIER
CHEMISIER-TAILLEUR-CHAPELIER
4502, RUE ST-DENIS — 375, AVE MONT-ROYAL EST
MONTREAL
Tél. HArbour 3896

Le Moulin Economique
— fabrique toutes essences
Spécialité: Vanille 1ère qualité
— Chez votre épicier ou appeler AMherst 5751
4916, 5ème AVE, ROSEMONT

NETTOYAGE FRANÇAIS
Robes, Costumes, Manteaux, Complets, Pardessus nettoyés et pressés à partir de . . $1
Chapeaux nettoyés 50c
SERVICE DE 24 HEURES
Appelez CRescent 2149
NEW SYSTEM Cleaning Service Enrg.
TEINTURIER-NETTOYEUR
2461, des Carrières
J.-H. BRETON, prop.

Où l'on s'habille bien—
Ernest Meunier
Le Tailleur Fashionable
994, RUE RACHEL (EST)
Téléphones: FR. 9343-9850

SOIN DES PIEDS
Spécialité:
Chaussures pour pieds malades.

HOULE & BLEAU
4561 est, Ste-Catherine
Tél. CL. 7987

"La réclame finit toujours par porter fruit".

GARAGE CRESCENT
PAUL MARTEL
Agence autorisée du Studebaker — Achat et vente d'autos usagés remis à neuf.
Mécaniciens spécialisés: Débossage, Soudure, Duco.
Travail garanti — Honnêteté et bon service — Nous achetons les autos usagés
5369 BOUL. SAINT-LAURENT — Tél. CRescent 2196

Rhumes — Asthme
Toux — Bronchites
Sirop Villars
— Efficace dans les affections des voies respiratoires — 2 formats:
.50 et $1.00
Voyez votre pharmacien
CANADA DRUG CO.
Maison essentiellement canadienne - française.

POUR VOS VIGNETTES appelez La PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITÉE
59 STE CATHERINE OUEST près CLARKE MONTREAL
MARQUETTE 4549

Tarif des annonces classifiées du "DEVOIR"
Téléphone: HArbour 1241
1 sou le mot, 25c minimum comptant.
Annonces facturées, 1½c le mot. 50c minimum.
NAISSANCES, FIANÇAILLES, PROCHAINS MARIAGES, MARIAGES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRAND'MESSES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES, $1.00 par insertion suivant la formule ordinaire, chaque mot additionnel 2 cents.

Appartement à louer
8 pièces, chauffées, modernes, $45 par mois. Téléphoner à BElair 1162. 25-2-35

Maison à vendre
Maison à deux logements, l'un de huit pièces et l'autre de trois pièces. Grand terrain. A Ville Saint-Laurent, à proximité de l'église et des maisons d'éducation. Idéal pour famille de la campagne voulant se rapprocher de la ville. $3,900. S'adresser à 303-A rue Principale, Saint-Laurent, tél. BYwater 0641. j.n.o.

Logements à louer
1er plancher, 8 pièces, système de chauffage, en bon ordre, garage. $30 par mois. 4159 rue St-Denis, BElair 1162. 25-2-35
Ave Laval 3479, 2 planchers, 6 pièces, $30 par mois. S'adresser à BElair 1162. 25-2-35

Logement à louer
4 grandes pièces très modernes, fenêtres dans chaque pièce. Maison semi-isolée. Bas prix pour personnes pouvant fournir références. 7633 rue Berri. Propriétaire.

Les MAGASINS FASHION-CRAFT Lechasseur, limitée
Maison essentiellement canadienne-française
Concessionnaires des célèbres vêtements "Fashion-Craft" de fabrication canadienne-française

"J'ai entendu l'abbé Groulx"

De la *Voix de la Jeunesse catholique (supplément de l'Action catholique)*. Québec, numéro du 16 février:

Idées pleines et vraies. Phrases lumineuses. Geste sobre et convaincant. Ai-je besoin de vous dire maintenant quelle pouissance intellectuelle et patriotique goûtèrent ceux qui virent le maître exposer la synthèse la plus juste et la plus approfondie de notre situation nationale ?

Je ne connais guère pour ma part de plus belle attitude que celle de cet historien averti qui joint à la passion de l'histoire de sa race, le souci constant d'éclairer celle-ci sur le présent, et de la mettre en garde pour l'avenir.

Rostand a campé en vers éclatants la silhouette exaltante de Chantecler au moment où le coq français, dressé sur ses ergots qui creusent la terre pour en tirer la sève vivifiante, fait crouler la nuit de son chant. Je me permets de rapprocher de cet épisode célèbre, le rôle de l'abbé Groulx dont la pensée se nourrit aux sources les plus limpides du passé pour y puiser les leçons, analyser l'état actuel, projeter la lumière sur l'avenir et lancer le cri d'éveil.

Et parce qu'il comprend si bien son temps, et parce qu'il saisit l'inquiétude des jeunes, il est sans doute le maître le plus aimé et le plus écouté de la jeunesse.

"Tenez bon!" disait-il simplement à un groupe d'étudiants venus lui serrer la main à l'issue de sa causerie.

— "Nous sommes avec vous" répondirent-ils. Son visage s'illumina. Et l'on vit bien qu'il était extrêmement heureux de constater une fois de plus qu'il ne semait pas en vain.

C'était d'ailleurs un tableau émouvant en lui-même que cette agrégation de graves magistrats, de politiciens grisonnants, et de jeunesses ardentes se coudoyant en silence pour recueillir l'enseignement du grand docteur du nationalisme canadien-français; nationalisme est-il besoin de le rappeler, "le plus légitime et le plus orthodoxe qui soit".

L'abbé Groulx a le don précieux et rare de faire admettre aux plus âgés les fautes dont ils se sont rendus coupables. Et j'ai vu certain vieux politicien s'oublier l'autre jour jusqu'à mettre quelques hourras durant l'ovation finale.

Ce qui me fait conclure que la cause de notre survivance ne sera jamais désespérée tant qu'elle aura des apôtres comme l'abbe Groulx, pour animer chez les jeunes la volonté de réparer les fautes des plus âgés et pour éveiller chez ceux-ci le désir d'aider ceux-là.

J.-L. D.

Une requête contraire à l'ordre public

De l'*Action catholique* du 15 février, sous la signature de M. Eugène L'Heureux:

Veut-on une preuve toute fraîche de la nécessité, pour les catholiques et tous les croyants, de se préparer aux luttes commencées en certains pays pour s'étendre à à toute la chrétienté?

Les secrétaires-trésoriers de plusieurs municipalités québécoises ont reçu dernièrement une lettre circulaire adressée par un groupe qui porte le nom suivant: La Délégation Ouvrière Canadienne en U. R.S.S.

Le secrétaire de cette association sollicite l'usage des salles publiques municipales pour faire entendre deux personnes qui sont allées en Russie et qui désirent communiquer aux Canadiens leurs impressions en ce moment où le marasme économique gêne notre population.

Ce n'est pas un jugement téméraire que de voir en ces délégués des instruments conscients ou non du soviétisme.

Rien de plus évident: le communisme s'organise et prend chaque jour plus d'assurance, chez nous, tandis que, à l'image de l'autruche, nous prenons les moyens de ne pas le voir, comme si les révolutions communistes n'étaient pas des calamités sociales épouvantables qu'il faut conjurer.

Qui eût pensé, il y a cinq ans, que les municipalités de la province de Québec recevraient, en 1935, une telle requête? N'est-ce pas que les communistes prennent contenance?

Nous espérons bien que la réponse de tous les secrétaires-trésoriers sans exception sera négative. Les problèmes canadiens sont assez difficiles à résoudre, en ce moment, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y ajouter le trouble que pourrait semer dans les esprits le passage de ces retour de Russie.

Catéchisme pittoresque

PAR M. L'ABBE VICTORIN GERMAIN

Brochure de 176 pages, 180 gravures, au comptoir, 15 cts; par la poste, 20 cts.

Mgr l'évêque de Gaspé: — "Je crois votre livre très propre à procurer aux parents et aux institutrices, par son langage simple, clair, l'intelligence des choses qu'ils doivent enseigner aux enfants; propre aussi à fournir aux catéchistes de toutes catégories, prêtres ou autres, *un modèle de la simplicité avec laquelle il faut parler aux enfants* des choses élevées de la religion. Mais j'y mets une condition: c'est qu'on ne se mette pas en frais de faire apprendre le texte par coeur, et que l'on se contente de saisir la moelle de la doctrine pour en nourrir l'esprit et le coeur de l'enfant."

SERVICE DE LIBRAIRIE DU *DEVOIR*, 430, rue Notre-Dame est.

Directrice: Jeanne METIVIER

Emile de Girardin

M. JEAN NOLIN PARLE DE CE PRECURSEUR DE LA GRANDE PRESSE, A LA SOCIETE D'ETUDE ET DE CONFERENCES

A la dernière réunion de la Société d'étude et de conférences, affiliée à la faculté de philosophie de l'Université de Montréal, qui eut lieu ces jours derniers à la salle de Chêne de l'hôtel Windsor, M. Jean Nolin était le conférencier. Il parla d'Emile de Girardin, précurseur de la grande presse.

"Je ne sais si je souffre d'une illusion d'optique causée par le milieu où je vis", dit le conférencier. "Il me semble qu'on n'a jamais tant parlé des journaux que ces temps-ci, qui pour faire leur procès, qui pour épouser leur cause. Quotidiennement la puissance de la presse moderne s'affirme par l'ardeur égale que l'on met à l'attaquer ou à la défendre".

Ceci dit pour expliquer le changement de sujet — le programme annonçait pour ce jour-là "Ceux qui n'ont pas d'histoire". M. Nolin a présenté à l'auditoire de la Société d'étude et de conférences le précurseur de la grande presse moderne, le Napoléon du journalisme, Emile de Girardin, qui avait une ambition et une habileté égales, a tout inventé, deviné, prévu de la presse à fort tirage telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Les conditions de sa naissance, dont il prit conscience assez tôt, changèrent en un homme froid, d'abord difficile l'enfant triste et rêveur qui tenait de son origine aristocratique une nature délicate et qui souffrait d'une triple nostalgie: celle du nom, de l'affection d'un père, de la tendresse maternelle. Né en marge de la société et animé d'une ferme volonté de s'y faire une place, Girardin comprit vite le pouvoir d'un journal, l'ampleur de son rayonnement, et que par lui il pouvait réaliser son ambition. Faute d'être animé, il fallait être craint. Ne pouvant être estimé de tous, il suffirait de susciter l'admiration du plus grand nombre. Pourvu des dons de l'esprit et surtout, d'une inébranlable audace, Emile de Girardin fonde un journal à vingt-deux ans. Il ne s'embarrasse pas de scrupules et reproduit sans autre formalité les articles des revues et journaux. Son journal s'appelle cyniquement *Le Voleur* et porte en marge du titre les vers de Voltaire:

Au peu d'esprit que le bonhomme avait
L'esprit d'autrui par complément servait
Il compilait, compilait, compilait.

Les cinq cents francs empruntés pour lancer sa feuille, Girardin les emploie, non pour régler des frais, mais pour fins de publicité. Sa hardiesse atteint des résultats imprévisibles: au bout de six mois il compte trois mille abonnés. Afin d'atteindre l'aristocratie, il fonde alors une revue des élégances, *La Mode*, dont le patronage officiel de la duchesse de Berry assure le succès. C'est un enchaînement ininterrompu d'entreprises nouvelles: journaux satiriques, politiques, littéraires. Il participe à une organisation qui distribue des nouvelles à cent journaux des départements et qui est exactement l'ancêtre des grandes agences Havas, Presse Associée, Presse Canadienne.

C'est à ce moment qu'il se crée un milieu social. Il épouse, par amour ou par raison, — au fait, peut-être pour l'un et l'autre, — la fille de Sophie Gay, Delphine, jolie poétesse, qui a déjà du succès et est accueillie depuis assez longtemps chez la duchesse de Noailles et Madame de Récamier. Le salon où Delphine et sa mère reçoivent des invités de marque est un des plus fameux de l'époque. Bientôt c'est dans le salon des Girardin qu'on retrouvera toute la société politique et littéraire. Mais la gloire ne fait que commencer. Girardin ambitionne de créer le journal pour tous. Il voit très clairement les conditions essentielles de l'affaire. D'abord le prix bas qui attire le plus grand nombre d'abonnés. Puis, pour combler le déficit inévitable, il imagine l'annonce dont le tarif, logiquement, montera en raison du tirage du journal. Il établit ainsi les données d'équilibre de la grande presse moderne. Mais la presse n'est pas qu'une affaire, du moins Girardin veut-il le faire croire. Il y parvient excellemment dans son propre ménage où Delphine, qui ne manque cependant pas de clairvoyance, professe pour lui la plus complète admiration. Mais il est en butte à l'envie et traverse des heures difficiles, mais son indomptable volonté ne cède jamais.

"C'est une grande perte", dit de lui Grévy lorsqu'il mourut en 1881. Gambetta s'écriait: "C'est un forban".

Quelle que soit la vérité entre ces deux extrêmes, l'homme qui provoquait des jugements aussi absolus n'était certes pas moyen.

CHANSON

Quand il est entré dans mon logis clos,
J'ourlais un drap lourd près de la fenêtre,
L'hiver dans les doigts, l'ombre sur le dos...
Sais-je depuis quand j'étais là sans être?

Et je cousais je cousais, je cousais...
—Mon coeur, qu'est-ce que tu faisais?

Il m'a demandé des outils à nous.
Mes pieds ont couru, si vifs dans la salle.
Qu'ils semblaient, si gais, si légers, si doux, —
Deux petits oiseaux caressant la dalle.

De-ci, de-là, j'allais, j'allais, j'allais...
—Mon coeur, qu'est-ce que tu voulais?

Il m'a demandé du beurre, du pain,
—Ma main en l'ouvrant caressait la huche,—
Du cidre nouveau, j'allais et ma main
Caressait les bols, la table, la cruche.

Deux fois, dix fois, vingt fois je les touchais...
—Mon coeur, qu'est-ce que tu cherchais?

Il m'a fait sur tout trente-six pourquois.
J'ai parlé de tout, des poules, des chèvres,
Du froid et du chaud, des gens et ma voix
En sortant de moi caressait mes lèvres...

Et je causais, je causais, je causais...
—Mon coeur, qu'est-ce que tu disais?

Quand il est parti, pour finir l'ourlet
Que j'avais laissé, je me suis assise...
L'aiguille chantait, l'aiguille volait.
Mes doigts caressaient notre toile bise...

Et je cousais, je cousais, je cousais...
—Mon coeur, qu'est-ce que tu faisais?

Marie NOEL

REINE DEPUIS VINGT-CINQ ANS

Voici un nouveau portrait de la reine Marie qui, avec Sa Majesté le roi George célébrera le 6 mai prochain le jubilé d'argent de son ascension au trône d'Angleterre

Au couvent d'Hochelaga

Une partie de cartes organisée par l'Association des anciennes élèves au profit des missions et des enfants pauvres, aura lieu le mercredi, 13 mars à 2h. 30, au Couvent d'Hochelaga. Toutes les anciennes élèves et leurs amies sont cordialement invitées.

Pour les jours moins froids

Pensée sur les fréquentations

Dans vos fréquentations, comportez-vous de telle sorte que toujours votre esprit et votre coeur dominent votre cas: vous ne serez ainsi ni envahi ni contaminé quand le milieu sera médiocre; et s'il est noble, il ne fera que renforcer au dedans de vous les effets de la solitude, votre attache à la vérité et les leçons qu'elle vous prodigua. Il faudrait que nos contacts avec le dehors fussent comme ceux de l'ange, qui touche et n'est pas touché, à moins qu'il ne veuille, qui donne et à qui l'on ne prend rien, parce qu'il appartient à un autre monde.

Par la modération des discours, vous obtiendrez aussi cette permanence du recueillement et cette sagesse d'échanges dont il est si urgent de vous munir. Parler pour dire ce qu'il faut dire, pour exprimer un sentiment opportun ou une idée utile, après cela se taire, c'est le secret de se garder tout en se communiquant.

C'est, du reste, également le moyen de donner à sa parole du poids. La parole pèse quand on sent au-dessous d'elle le silence, quand elle cache et laisse deviner, en arrière des mots, un trésor qu'elle dispense à mesure, comme il convient, sans hâte et sans agitation frivole. Le silence est le contenu secret des paroles qui comptent. Ce qui fait la valeur d'une âme, c'est la richesse de ce qu'elle ne dit pas.

P. SERTILLANGES

Retraite fermée

La retraite fermée prêchée par le R. P. Salvator, O.F.M., au Foyer Sainte-Claire d'Assise, 5045, Saint-Dominique, Montréal, tél. DOllard 8026, pour demoiselles âgées, aura lieu du 1er au 5 mars. Il y aura une retratie fermée pour jeunes filles du 8 au 12 mars. Prière de se faire inscrire à l'avance.

Récollection mensuelle

Dimanche, 24 février, récollection mensuelle au monastère de Marie-Réparatrice. Seront admis à la messe à la chapelle des Oeuvres, à 8 heures 30, les membres qui ont leur carte d'entrée. Les autres membres de la récollection qui n'auraient pu avoir leur billet, sont invités à se rendre pour la conférence habituelle à 10 h. 15.

Les bonnes recettes

MACARONI AUX LEGUMES

½ paquet de macaroni, 3 tasses de sauce, 2 c. à table de persil haché, 2 tasses de légumes coupés en dés, 4 oeufs cuits durs, sel et poivre.

Faites cuire le macaroni, mélangez-le à la sauce blanche et tenez au chaud. Disposez le macaroni en pyramide dans le milieu d'un plat et mettez les légumes en bordure. Tranchez les oeufs et arrangez-les joliment. Assaisonnez de sel, de poivre et de persil finement haché.

SAUCE BLANCHE

6 c. à table de matière grasse, 6 c. à table de farine, 2 tasses de lait, 1 tasse de bouillon de légumes, sel et poivre.

Faites fondre la matière grasse, ajoutez la farine puis le lait et le bouillon de légumes que vous avez fait chauffer au préalable. Salez et poivrez.

TAPIOCA AU CAFE

6 c. à table de tapioca fin, 1 tasse de café, 6 c. à table de sucre, 1 c à table de vanille.

Faites chauffer le café, ajoutez-y le tapioca fin, faites cuire pendant environ 5 minutes puis joignez le sucre et continuez la cuisson pendant encore quelques minutes. Mettez la vanille et versez la préparation dans un moule trempé à l'eau froide. Faites refroidir, démoulez et servez avec de la crème fouettée.

Faits et glanes

Présent pour une reine

Pour les fêtes du jubilé royal, les femmes d'Edimbourg offriront à la reine d'Angleterre une roseraie dans les environs d'Holyrood. Elle recevra le nom de "Jardin de notre reine Marie".

C'est à Holyrood que vécut Marie Stuart, la dernière reine d'Ecosse, et l'hommage peut s'adresser aux deux souveraines.

La reine d'Angleterre est, d'ailleurs, très fière de descendre en ligne directe de Marie Stuart et du comte de Darnley par Jacques Ier, roi d'Angleterre, et la maison de Hanovre.

Deux ethnologues

Deux jeunes filles, Mlle Thérèse Rivière et Mlle Germaine Tillion, sont parties pour le Djebel Aurès où elles séjourneront un an. La première est assistante au musée d'ethnographie, la seconde est attachée au même musée. Toutes deux sont des anciennes élèves de l'Ecole du Louvre, de l'Institut d'ethnologie, de l'Ecole des Hautes-Etudes et de l'Institut de Paléontologie humaine.

Ces jeunes exploratrices sont chargées de mission par le Muséum national d'histoire naturelle, par le musée d'ethnographie et par l'Institut national de langues et de civilisation africaines.

Ecole d'Action sociale

Samedi, 23 février, à l'Institut pédagogique, 4873 ave Westmount: à 1 h., hygiène sociale, Dr J. A. Baudouin; à 2 h., hygiène sociale, Dr J. A. Baudouin; à 3 h., économie sociale, R. P. Arthur Dubois, S.J.

Adoration nocturne

Les Adorateurs sont convoqués pour deux réunions:

1o Vendredi, le 22 courant, à l'Asile de la Providence, 551, rue Ste-Catherine est, pour 8 heures p. m.

2o Dimanche, le 24 courant, à Notre-Dame du Sacré-Coeur, 7650, ave Edouard, Ville LaSalle, pour 8 heures p. m.

Amicale Maisonneuve

Dimanche, le 24 février, à 2h. 30, il y aura assemblée mensuelle de l'Amicale Maisonneuve, au no 1820, boulevard Morgan. Tous les anciens élèves de l'école des Frères des Ecoles Chrétiennes à Maisonneuve, sont invités.

Soirée artistique à Verdun

Une charmante soirée artistique a eu lieu à Verdun, sous la direction de Mlle Gertie Blagdon, professeur de diction. Les artistes au programme étaient: Jacques Demers, basse; Jean Leduc, pianiste; Lucille Laporte, élève de Mme Jean-Louis Audet. Il y eut drame et comédie. La mise en scène du spectacle avait été faite par M. André Audet.

Le soin des malades

Un livre très pratique concernant le soin des malades a été publié par une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il s'adresse non seulement aux gardes malades faisant du service dans les hôpitaux, mais aussi aux familles, dans lesquelles on est un jour ou l'autre obligé de donner soi-même aux malades des soins prescrits par les médecins.

"Principes élementaires concernant le soin des malades — Cours de technique", tel est le titre de ce nouveau volume, lequel comprend une foule de bons conseils sur les traitements de tous genres et leur application, avec une quantité de photogravures à l'appui. C'est un livre indispensable tant aux hospitalières qu'aux personnes auxquelles le soin d'un malade est confié dans une famille privée.

En vente à la Librairie du Devoir: $1.25 au comptoir. $1.35 franco.

La Vente Semestrielle
CHEZ EATON
Fauteuils de chambre à coucher
Imaginez ce joli petit fauteuil dans votre chambre — puis voyez comme il vous sera facile de l'acheter samedi au prix de la Vente. Siège à ressorts, joli volant tel qu'illustré.

Achetez-en un samedi pour seulement
5.99
Au cinquième étage.
THE T. EATON Co LIMITED DE MONTREAL

Achetez les Produits Yoghurés

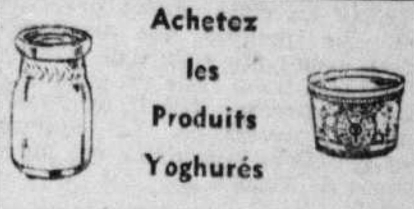

ORBIS
Lait — Fromage à la crème
1—Aident la digestion.
2—Sont nutritifs et délicieux.
Dans les principaux magasins
ou appelez MAINTENANT
HArb. 4747 — CResc. 7878
Les Produits laitiers ORBIS Limitée
MONTREAL

Feuilleton du "Devoir"

La Carrefour de la Belle-Agnès

par J. Mauclère

2 (*Suite*)

— Pierre, je ne rentrerai pas avant 10 heures. Mais de 5 à 7, je serai à la clinique; on pourra m'y trouver, s'il y a lieu.

— Bien, Monsieur.

Paul de Nangis se dirigea vers la prochaine fleuriste et y prit un bouquet des fleurs que tante Blandine affectionnait: des roses pompons, bijoux odorants pressés sur leur collerette de feuillage. Et il gagna la place Malesherbes.

Mme Lemonnier, née de Nangis, habitait là un appartement où elle avait réuni des meubles anciens, précieux souvenirs de famille dont elle se plaisait à être entourée. Ses fenêtres ouvraient sur les arbres et les pelouses de la place, tranquille comme un mail de petite ville. Au coup de sonnette, elle se précipita; à l'entrée du salon, elle reçut son neveu à bras ouverts:

— C'est toi, mon Paul? La bonne surprise! Il y a si longtemps que je ne t'ai vu!

Le visage de tante Blandine exprimait la plus souriante bonté lorsqu'il était ainsi tourné vers le neveu sur qui s'étaient reportées les affections de cette veuve qui avait successivement perdu tous ses enfants, une fille de dix-huit ans et deux fils demeurés dans l'enfer de Verdun. Elle continua, et ses yeux noirs encore vifs riaient, sous l'auréole d'argent fin d'une chevelure demeurée abondante:

— Des fleurs! Allons, je te pardonne de m'avoir une longue semaine abandonnée. Elles sont délicieuses, tes roses!

— N'est-ce pas? Elles m'ont paru très fraîches...

— Je crois bien! C'est tout le printemps que tu m'apportes... Mets-les dans ce vase, devant la photographie de ma petite Antoinette...

Mais le docteur ne s'entendait pas à cette opération compliquée: disposer harmonieusement des fleurs dans un cornet de cristal. Tante Blandine dut se lever, à la vive indignation de son chat Emir, qui, après s'être cru un moment en sûreté sur les genoux de sa maîtresse, se voyait sans façons déposer sur le tapis comme une grosse pelote de laine blanche.

Paul suivait du regard les gestes de sa tante, groupant les roses devant le cadre où souriait un clair visage trop idéal pour cette terre. Il remarqua, pensif:

— Elle était jolie aussi, Toinette...

La mère ne releva point cet insidieux adverbe; elle donna libre champ à ses souvenirs, lourds de regrets:

— Et si bonne! si délicate! Un ange... Dieu, trop vite, lui a donné des ailes...

Un silence passa. Important, affairé, un bourdon entra par la fenêtre, se posa sur les fleurs. Il frotta un instant son front velu contre les frais pétales, puis s'enfuit. Tante Blandine avait regagné son fauteuil, Emir reprenait sa place en ronronnant d'aise. D'une main élégante encore, la vieille dame attira son tricot: pièce à pièce, se reconstituait le tableau de paix que depuis des années le jeune homme avait accoutumé de trouver ici.

L'harmonie des choses, la douceur de l'heure, poussèrent le docteur aux confidences; il les entama par une question:

— Ma tante, que pensez-vous de Colette?

— Colette de Nollyas? La petite-nièce de notre vieil ami le colonel? c'est une enfant délicieuse.

— N'est-ce pas, ma tante?

Ce ton de ferveur! Tante Blandine leva la tête. Le masque du jeune chirurgien, habituellement un peu sévère, c'était adouci à miracle. Une flamme tendre brillait en ses yeux noirs — les yeux des Nangis, — et sous la moustache brune, au coin des lèvres, un sourire très jeune se nichait. Mme Lemonnier fut frappée de ce changement: pour que Paul eût ainsi, d'un seul coup, balayé le souci des responsabilités qui d'ordinaire chargeaient son front, il fallait qu'un sentiment nouveau se fût levé en lui.

La tante se fit prudente en ses paroles:

— Tu sais, mon petit, à cet âge, les jeunes filles sont toutes charmantes.

Paul protesta avec chaleur:

— Aucune ne possède, en chacun de ses mouvements, autant de grâce exquise et toute personnelle! Hier, dans le salon de Mme de Nollays, parmi ces poupées mondaines, on eût cru voir la sainte Claire de Giottino égarée au milieu d'une troupe de perruches!

— Là, là, mon petit! Tu es bien sévère pour les invitées de cette bonne Monique. Je te soupçonne d'y mettre du parti pris, et donc d'être injuste.

Tante Blandine menaçait le jeune homme du doigt. Il se prit à rire:

— Vous devez avoir raison, ma tante, et d'autant plus que je crois n'avoir regardé que Colette.

Soucieuse de n'attacher à ces propos pas plus d'importance qu'il ne convenait, tante Blandine remarqua, souriante:

— Ces savants! toujours distraits... Je pense depuis longtemps que tu portes dans le monde un esprit préoccupé surtout de l'opération de la veille et de celle du lendemain!

Cette pierre dans son jardin, le docteur ne la releva pas. Peut-être même ne la vit-il pas tomber, car il continua d'un ton d'extase, les regards fixés sur les arbres de la place dont il y a gros à parier qu'il ne distinguait seulement pas les orgueilleuses frondaisons:

— Avec son teint mat, son visage fier aux traits expressifs, Colette laisse toutes les femmes loin derrière elle. Je ne puis mieux la comparer qu'à ces miniatures du XVIIIe siècle dont la pureté de lignes et le profil délicat sont la plus exquise parure de nos musées.

Pour un savant distrait, ce n'était pas si mal. Tante Blandine s'inquiéta: quel enthousiasme! Elle jugea expédient de modérer ce bel élan:

— Doucement, mon Paul! Tu ne m'as pas habituée à ces emballements! Le moins que l'on puisse dire, c'est que celui-ci est bien rapide.

— Rapide? Mais non! Je connais depuis longtemps Colette, je l'ai vue cent fois, peut-être. L'impression qu'elle faisait sur moi s'est creusée ligne à ligne, comme les gravures au burin qui, tenez, ornent ce panneau. Et hier, j'ai senti brusquement que l'oeuvre était accomplie, parfaite, au vrai sens de ce mot. Son maintien réservé, son élégance native, m'ont frappé. C'est pourquoi je désire connaître votre appréciation sur elle, ma tante.

(à suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'"Imprimerie Populaire" (à responsabilité limitée), éditrice-propriétaire: Georges Pelletier

COMMERCE ET FINANCE

Les nouvelles en raccourci

Dominion Stores

La valeur des ventes des Dominion Stores en 1934 a été de $18,835,303 comparativement à $19,758,367 et à $23,042,272 les deux années précédentes. Après soustraction des frais d'opération, le bénéfice d'opération a été de $175,781 comparativement à $504,325 et à $497,033 en 1933 et en 1932. Plus les recettes d'autres sources, mais soustraction fait pour dépréciation, impôts et allocations aux administrateurs, le bénéfice net n'a été que de $18,152 comparativement à $251,739 et à $262,301 les deux années précédentes. Après certains rajustements, il y a eu un déficit de $308,252 contre un de $36,348 en 1933 et un de $87,427 en 1932. Le montant des bénéfices accumulés au cours des années passées est maintenant réduit à $749,510.

La compagnie avait 496 unités en opération à la fin de l'exercice.

Montreal Loan

En 1934, Montreal Loan and Mortgage Company a réalisé des bénéfices au montant de $63,345, comparativement à $73,324, et à $79,640, les deux années précédentes. Le montant des dividendes payés ayant été réduit de $78,000, à $63,000, il est resté un surplus de $345, contre un déficit de $4,676, l'année précédente. Le montant des bénéfices accumulés est maintenant de $32,664.

United Distillers

Les bénéfices bruts de United Distilleries of Canada en 1934 ont été de $656,168. Les bénéfices nets ont été de $58,804.

Prêts aux courtiers

New-York, 22 (P.A.) — Le montant des prêts aux courtiers est maintenant de 600 millions, une diminution de 23 millions sur la semaine dernière.

Une menace de Dominion Stores

Dans son rapport aux actionnaires, le président des Dominion Stores, M. Morley Smith, dit que l'enquête du Comité des Onze semble avoir été conduite de manière à mettre sous un jour défavorable les grandes organisations commerciales, parce qu'on n'a présenté à peu près exclusivement que des témoignages contre les grandes organisations. Il croit toutefois que ceux qui examineront les faits soumis à l'enquête d'une manière calme et impartiale trouveront peu de chose au sujet de quoi la compagnie doit s'excuser.

L'enquête a causé du tort aux affaires de la compagnie, comme l'indique le rapport financier pour 1934. De plus, Montréal a déjà imposé des taxes spéciales sur les magasins en série et il est question d'augmenter considérablement le montant de ces taxes. Pourtant, on n'impose pas les "chaînes volontaires" et il peut devenir nécessaire pour la compagnie, dit M Smith, de prendre action pour faire déterminer par l'autorité judiciaire si telle distinction est juste.

New-York chôme

C'est le Washington Day aujourd'hui aux Etats-Unis. Tous les marchés sont fermés.

Cours de l'argent

Montréal, 22 (P.A.) — La tendance était plus faible sur le marché de l'argent ce matin et certaines options ont reculé jusqu'à 35 points. Offres à l'ouverture: fév. 54.90; mars 55.00; avril 55.15; mai 55.40; juin 55.60; juil. 55.85; août 56.15; sept. 56.40; oct. 57.00; nov. 57.05; déc. 57.35; jan. 57.65.

Londres, 22 (P.A.) — Le cours de l'argent a fléchi de 1-16 à 25 1-8 d.

Dividendes déclarés

Acme Glove Works Ltd., 1 5-8 p. c. sur les actions priv. payable le 15 mars aux actionnaires inscrits le 28 fév.

Dominion Textile Co. Ltd., 1 3-4 p. c. sur les actions priv. payable le 15 avril aux actionnaires inscrits le 30 mars et $1.25 par action ord. payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 15 mars.

Cons. Oka Sand

L'année a encore été défavorable à la Consolidated Oka Sand and Gravel Co. Son exercice s'est soldé par une perte nette de $69,509 comparativement à une de $53,678 en 1933. Le montant du déficit accumulé est maintenant de $206,586.

Cette situation est attribuable au fait que la construction a entièrement cessé ou à peu près depuis quelques années.

Marché des changes

Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:

	Pair	Ouv.
Angleterre, l. ster.	$4.86 2-3	$4.87
France, franc	.0392	.0663
Belgique, belga	.1390	.2345
Italie, lire	.0526	.0849

Etats-Unis, dollar, 1-16 p.c. prime

A MIDI

Cours officiels tels que fournis par la Presse Canadienne:

A Montréal:

Livre sterling	$4.86 3-8
Dollar américain	1.00
Franc français	.0662

A New-York, marché fermé.

A Paris:

Livre sterling	73.56 frs
Dollar canadien	15.10 frs
Dollar américain	15.11¾ frs

En or:

Livre sterling	11s. 10d.
Dollar canadien	59.20s.

Les obligations

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien et Cie Limitée)

	Offre	Dem.
Dominion du Canada:		
2½% 15 oct. 1939	100	101¼
4% 15 oct. 1939	106	107¼
4% 15 oct. 1945	105¾	106¾
3½% 15 oct. 1949	101¾	102¾
4% 15 oct. 1952	106	106
5% 1er nov. 1936	104¾	105¾
5% 1er mars 1937	107½	108½
4½% 1er sept. 1940	108¾	109¾
4½% 1er oct. 1944	109	110
4½% 1er fév. 1946	109	110
4½% 1er nov. 1946-56	108¾	109¾
4½% 1er nov. 1947-57	108¾	109¾
4½% 1er nov. 1958	109¼	110¼
4½% 1er nov. 1949-59	109½	110½
Avec la garantie de l'Etat:		
C.N.R. 4½% 1951	112¼	113¼
C.N.R. 5% 1954	115	116
C.N.R. 4½% 1956	112½	113½
C.N.R. 4½% 1957	111¼	112¼
C.N.R. 4½% 1968	103¾	104¾
C.N.R. 4½% 1954	103¼	104½
C.N.R. 5% 1969	116¾	118
Port de Montréal 5% 1969	116½	118
Can. Nat. SS. 5% 1955	116½	118
Provinces et Municipalités:		
Col. Britannique 6% 1947	101¾	102¾
Ville de Montréal 5% 1945	102	104
Ville de Montréal 6% 1944	107	108½
Manitoba 6% 1947	108½	110
Ec. Cath. de Montréal 6% 1937	102	104
N.-Brunswick 5½% 1952	115	117
Ontario 5½% 1947	115	116½
Prov. de Québec 4½% 1963	111	113
Saskatchewan 6% 1952	102¾	103¾
Compagnies:		
Abitibi 5% 1953	38	40
Beauharnois 5½% 1973	103	105
Bell Telephone 5% 1955	110½	112½
B.A. Oil 5% 1945	104	106
B.C. Power 5% 1960	102	104
B.C. Power 5½% 1960	103½	105½
B.C. Telephone 5% 1960	104½	106½
Calgary Power 5% 1960	10.½	103½
Can. N. P. 5% 1953	98½	100½
C.P.R. 4½% 1944	94½	96½
C.P.R. 5% 1954	103	105
C.P.R. 6% 1942	108	110
Can. Steamship 5% 1943	98	bid
Can. Steamship 6% 1941	46	48
Can. Vickers 6% 1947	74	76
Dom. Sq. Bldg. 6% 1948	62	64
Dom. Tar 6% 1949	99	101
Duke Price Pow. 6% 1966	101½	103½
Famous Players 6% 1948	100½	102½
Famous Players 6½% 1948	94	96
Fed. Grain 6% 1949	95	95
Gatineau Power 5% 1956	98	100
McLaren Quebec P. 5½% 1961	103	105
McColl Frontenac 6% 1949	103½	105¼
Mont. C. and Mfg 5½% 1947	101½	103½
Mont. Is. F. 5½% 1957	101½	104½
M.L.H and P. 5% 1951	106	108
M.L.H. and P. 5% 1970	106½	108½
Mont. Tram. 5% 1955	80	82
Ottawa Valley Power 5½% 1970	104	106
Power Corp. 4½% 1959	87	89
Power Corp. 5% 1957	95½	97½
Price Bros. 6% 1943	104	106
Quebec Power 5% 1968	103	105
Rolland Paper 5½% 1948	102½	104½
Shaw. W. and P. 6% 1937	101	103
Shaw. W. and P. 5% 1970	102¼	104½
Shaw. W. and P. 4½% 1970	97	99
Smith H. 5½% 1953	103	105
South. C. P. 5% 1955	104	106
Un. Secs 5½% 1952	79	81
West Kootenay Pow. 5% 1950	106	108
Rentes françaises:		
4% 1917	53	57
4% 1918	53	58
4½% 1932	55	58
Crédit national:		
4% 1920	31.50	34
4% 1919	35	38.50

Les rendements

	Div.	Prix	Rend.
ACTIONS ORDINAIRES			
B.A. Oil	.80	15⅝	5.12
B.C. Power "A"	1.50	26	5.77
Bell Telephone	6.00	133½	4.49
Build. Prod. "A"	1.00	30¼	3.30
Calgary Power	6.00	125	4.80
Can. Malt.	1.50	30½	4.92
Can. North. Power	1.00	18	5.56
Can. Bronze	.60	29	2.07
Can. Converters	2.00	30	6.11
Can. Cottons	4.00	66	6.06
Dom. Bridge	1.20	29	5.52
Dom. Stores	1.20	10¾	11.16
Dom. Textile	5.00	81	6.17
Dom. Glass	5.00	118	4.24
Imperial Oil	.50	16¾	2.96
Imperial Tobacco	.52½	13¼	3.96
(Extras compris)			
Int. Nickel	.60	23⅞	2.51
Int. Pet.	1.12	30	3.73
(Boni compris)			
McColl Frontenac	.80	15¼	5.25
Montreal Power	1.50	31¼	4.80
Mont. Tram.	9.00	90	10.00
Nat. Breweries	1.66	33½	4.78
Ogilvie	8.00	179	4.47
Ottawa Power	6.00	85	7.06
Quebec Power	1.00	16½	6.15
Page Hersey	3.00	81	3.70
Penmans	3.00	62½	4.80
South. Can. Power	.80	11½	6.96
Shawinigan	.50	17¾	2.81
Steel of Canada	1.75	46¾	3.75
ACTIONS DE BANQUES			
Montréal	8.00	197	4.06
Nouv.-Ecosse	12.00	298	4.03
Commerce	8.00	167	4.79
Royale	8.00	170	4.71
Can. Nationale	8.00	130	6.15
ACTIONS DE MINES			
Braelorne	.60	10.00	6.00
Dome Mines	2.00	38.25	5.23
Hollinger	.65	18.65	3.45
Lake Shore	2.09	54.50	3.67
McIntyre	2.00	42.50	4.71
Pioneer	.80	10.75	7.44
Siscoe	.12	2.83	4.24
Teck-Hughes	.40	3.97	10.10
Wright Harg.	.40	9.00	4.44
ACTIONS PRIVILEGIEES			
Can. North. Power	7.00	107	6.54
Can. Bronze	7.00	112	6.25
Mont. Cottons	7.00	101	5.94
Can. Fair. Morse	6.00	70	8.51
Can. Foreign Inv.	8.00	107	7.48
Can. Gen. Elect.	3.50	62	5.65
Can. Hyd. Elect.	3.00	77	7.79
Dom. Glass	7.00	140	5.00
Dom. Textile	7.00	145¼	4.82
Goodyear	7.00	114	6.12
Jamaica P. Service	7.00	115	6.08
Mont. Cottons	7.00	95	7.37
Nat. Breweries	1.75	38½	4.54
Ogilvie	7.00	152	4.61
Ottawa Power	6.50	104	6.25
Penmans	6.00	115	5.22
Power Corp.	6.00	91	6.59
So. Can. Power	6.00	98	6.12
Steel of Canada	1.75	42½	4.12
Tuckett Tobacco	7.00	137	5.11
Walker Gooderham	1.00	17½	5.71

Cours des trusts fixes

	Offre	Dem
Can. America Trust	2½	3¼
Can. Inter. Trust	4½	5
x-Diversified Trust "B"	7	
x-Diversified Trust "C"	2.85	2.90
x-Do. "D"	4⅝	4½
First All Can. Units 1945	9	10
Grouped Income Shares	3.55	3.93
x-Un. Fixed	2¼	...
Un. Inst. Trust	1⅛	
x-Un. N. Y. Bank Trust	2½	
Un. Oil Trust	3⅝	
N.A. Trust Shares 1953	1.73	1.78
Do. 1935	2.15	2.20
Do. 1936	2.13	2.18
Do. 1958	2.15	2.25
x-Cum. Trust Sh.	3.65	3.75
New Corp. T.S.	2.15	2.20
Do. Distrib.	2.15	2.20
Five Years Fixed T.S.	3¼	
Old Corp. T.S.	1.90	
Compagnies de placements:		
x-Am. Cosmopolite Sh.	3.40	3.50
x-Brit. Type Inv.	30	40
Fundamental Trust S.A.	3⅝	4¼
x-Un. Oil Equity of Canada	2.15	2.39
Supervised Shares	1.15	1.20
Can. Inv. Fund.	3.30	3.55
U.S. Elect. "A"	10	10¾
Do. "B"	1.28	
Do. Voting	43	
Nat. Wide Sec.	2.84	
Do. Voting	1.10	1.22

x-Fonds américains.

Exportations de produits nationaux en janvier

Les exportations de produits nationaux portent en janvier sur $43,902,000 au lieu de $46,652,000 le mois correspondant de 1934. Nos ventes au Royaume-Uni et aux Etats-Unis sont en moins-value, étant passées de $17,634,000 et $8,317,000 respectivement à $16,611,000 et $17,529,000. sons alcooliques vers les Etats-Unis qui enregistrent le fléchissement le plus marqué; elles ont baissé de $4,072,000 à $548,000. Les ventes de fruits au Royaume-Uni ont diminué de $1,330,000 à $1,103,000. Les exportations d'orge, dirigées notamment sur les Etats-Unis, ont augmenté de $25,000 à $286,000. En raison, notamment, des achats moins volumineux du Royaume-Uni, nos exportations de blé sont passées de $4,614,000 à $4,266,000. Les exportations de blé vers les Etats-Unis s'établissent à $378,000 contre zéro en janvier 1934. Les exportations d'articles en caoutchouc ont augmenté de $889,000 à $966,000 alors que celles de légumes et de farines ont baissé de $273,000 et $1,514,000 respectivement à $174,000 et $1,316,000.

Les ventes de bêtes à cornes aux Etast-Unis ont baissé de $316,000 à $198,000, mais les Etats-Unis en ont pris pour $68,000 au lieu de $22,000. Les exportations de fromage ont diminué de $140,000 à $42,000 alors que celles de poissons ont augmenté de $1,445,000 à $1,811,000. Les pelleteries de $3,595,000 à $3,781,000 et les viandes de $1,805,000 à $2,241,000. Le Royaume-Uni a acheté pour $2,148,000 de viandes.

Les exportations de laine en suint ont augmenté de $81,000 à $104,000; papier, $6,782,000 à $6,843,000; pâte de bois, $1,974,000 à $2,069,000. Les exportations de planches et madriers ont fléchi de $1,609,000 à $1,343,000; les ventes au Royaume-Uni ont diminué, tandis que celles aux Etats-Unis sont en plus-value.

Bien que les ventes d'automobiles aient diminué de $815,000 à $621,000, le Royaume-Uni en a acheté pour $244,000 contre $18,000 en janvier 1934. Les exportations de pièces détachées pour automobiles, d'instrument aratoires et de machines agricoles sont en plus-value.

Les exportations d'aluminium ont augmenté de $241,000 à $267,000 et celles de cuivre de $1,323,000 à $1,416,000; on constate toutefois des diminutions pour l'or non afiné, le plomb, le nikel et l'argent. L'amiante, le charbon, les engrais et l'énergie électrique sont tous en plus-value.

Documentation

Revue Commerciale Danoise (oct.-déc.)

Le service des hôpitaux au Danemark — L'aménagement moderne des hôpitaux.

Les affaires (fév.-mars)

La publicité efficace: Préparation des textes d'annonces, Ph. Dufault — Multipliez au centuple votre capacité de production par l'efficience, René Dancourt — L'envieux est un gangster en puissance — Organisation des divers services d'un bureau: Le service des achats; R.-C.-F. d'Artois — Les principales qualités d'un assureur-vie, Nap. Mercure — Biographie d'hommes d'affaires: Zéphirin Paquet; Pierre-Georges Roy — La couleur et la propreté qui *vendent*, E-O. Duyvewaardt — L'histoire financière d'une grande entreprise hydro-électrique — Les marchés mobiliers — Comment faire parler les chiffres (1ère partie), G.-Arthur Plante, C.G.A.

Abonnements: Canada: Un an, $2.00 — Le numéro: 20c. Dir. L.-A. Belisle, 1, Av. des Pins, Bergerville (Québec) P.Q.

Les ventes d'immeubles

Bourget. — Rue Dorion, bâtisses 3518 à 3524; lot No 1225-195; terrain 25 x 74 pieds. Dame W. Baulne et al vendent à Dame F.-P. Dussault, $6,500. D. Corbeil, notaire—1935.

Cité Outremont. — Avenue Wilder, bâtisses 867; lot No partie 39-126; terrain ? T. R. Stevens vend à J. T. Stevens, $5,500 et autres considérations. H. Décarie, notaire—1935.

Maisonneuve. — Rue Ontario, bâtisses 4273 à 4277; lot No 8-340; terrain 24 x 75 pieds. C. Bélanger vend à A. Beauséjour, $16,000. J. T. Legault, notaire—1935.

Rue William David, bâtisses 2734 à 2738; lot No 4-359; terrain ? M. J. Vermette vend à G. Martin et al, $7,100. W. Labonté, notaire—1935.

Notre-Dame de Grâce. — Avenue Benny, bâtisses 3535; lot No 156-30; terrain. Dame L. W. Jones vend à Millen et Frère Ltd, $6,700. L. Joron, notaire—1935.

Préfontaine. — Rue Darling, bâtisses 2100 à 2104; lot No partie 30-232; terrain 20 x 106 pieds. Mlle M. L. Demers vend à A. Chartrand, $2,500. A. Bélanger, notaire — 1934.

Rosemont. — 12ème Avenue, bâtisses 5675, 5677; lot No 177-372; terrain ? R. Ducharme vend à Dame L. Champagne, $5,000. H. Rodrigue, notaire—1934.

St-Louis. — Avenue Laval, bâtisses 3732 à 3748; lots Nos 906-29 à 31; terrain 78 x 81 pieds. M. Berlind vend à Debaron Realties Ltd, $18,000 et autres considérations. H. Décaries, notaire—1935.

St-Eusèbe. — Rue Parthenais, bâtisses 2435 à 2443; lots Nos 1301-120, 121; terrain 52 x 92 pieds. G. Martin et al vend à Dame J. Vermette et al, $17,000. W. Labonté, notaire—1935.

St-Edouard. — Rue de Normanville, bâtisses 6332 à 6342; lots Nos 4-49, 50; terrain ? Le Shérif de Montréal vend à The Canada Life Assurance Co., $10,000—1935.

St-Jean-Baptiste. — Rue St-Denis, bâtisses 4061 à 4065; lot No 15-485; terrain 25 x 95 pieds. Dame O. Bédard vend à N.-E. Beaudry, $7,558.55. F.-X. Forest, notaire—1935.

St-Jean. — Rue St-Laurent, bâtisses 7092 à 7094; lot no 11-1391; terrain 28 x 93 pieds. S. Mathieu vend à Dame R. Duclos et al, $4,000.00. A. Côté, notaire —1935.

St-Denis. — Rue Mentana, bâtisses 4714, 4716; lot No 325-575; terrain 20 x 94 pieds. Dame A. Deschatelets vend à W. Brunet, $3,375. J. W. Boisjoli, notaire—1935.

St-Joseph. — Rue Dominion, bâtisses 754 à 756; lots Nos 86-22, partie 23, 87-4, 4a, 4b; terrain ? La Succession A. Rouleau vend à A. Tremblay, $1,000. J. Ménard, notaire—1935.

St-Edouard. — Rue St-André, bâtisses 5605; lot No 7-188; terrain 25 x 73 pieds. Dame R. Lizotte vend à A. Lahaie, $500. J.-A.-E. Boileau, notaire—1935.

Villeray. — Rue St-Denis, bâtisses 8347 à 8359; lots Nos 2643-1816, 1817; terrain 50 pieds en front. A. Gélinas vend à J. A. Robillard, $15,000. J.-T. Legault, notaire —1935.

Ville Pointe-aux-Trembles. — Rue Notre-Dame, bâtisses 123-42; lot No 183; terrain 96 pieds en front. F. E. Riopelle vend à M. Riopel, $10,000. J. A. Villemaire, notaire—1935.

Villeray. — Rue Foucher, bâtisses 8291 à 8295; lots Nos 2629-891, partie 890; terrain 30 x 80 pieds. H. Gauthier vend à

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(P.C.) — Ne recevant aucune impulsion de Wall Street où tous les marchés chôment, la bourse locale a manqué d'intérêt ce matin. Imperial Tobacco a été assez actif mais est resté au même niveau. Toutefois, Wabasso Cottons a avancé de 2 à 26 1-2, tandis qu'Alberta Grain priv., Simon Cigars, Howard Smith priv. se sont améliorés de quelques fractions.

Par contre, Alcohol, Cockshutt, McColl, Dominion Coal ont fléchi un peu.

(Compilation de la maison L.-G. BEAUBIEN)

Ventes	Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
25	Alberta Grain priv.	23½	....	....	....	
250	Brazilian	9	....	....	....	— ⅛
10	Bldg Prod.	30	....	....	....	
1	Can. North. Power	17½	....	....	....	
5	Can. Celanese priv.	109	....	....	....	
10	Canada Cement	62¾	....	....	....	
......	Can. Cement priv.	62¾	....	....	....	
110	Can. Car and Found.	8	....	....	....	— ⅜
1	Can. Car and Found. priv.	15½	....	....	....	
125	Can. Ind. Alcohol "A"	9¼	....	....	....	
20	Can. Ind. Alcohol "B"	8½	....	....	....	— ¼
4	Can. Pac. Ry	12	....	....	....	+ ⅛
100	Cockshutt Plow	7¼		7⅛		
11	C. Hydro Elect. priv.	78	78	77	77	— ½
100	Dom. Coal priv.	139	139½	139	139½	— ¼
10	H. Smith	12½	....	....	....	
125	H. Smith priv.	92	....	....	....	
25	Simons and Son	11¼	....	....	....	
......	Hollinger Con. Gold	18.65	....	....	....	— .10
10	East Kootenay	1	....	....	....	
60	Int. Power priv.	58	....	....	....	
30	Int. Nickel	23¾		23⅝	....	— ¼
1020	Imp. Tobacco	13⅛	13¼	13⅛	....	— ⅛
100	McColl Frontenac	15⅛	....	....	....	— ⅛
160	Mont. Power	31¼	31⅜	31¼	....	— ¼
90	Mont. Power Deb.	49¼	49⅜	49¼	49⅜	+ ⅛
5	Mont. Tram.	90	....	....	....	
5	Power Corp.	9½	....	....	....	
10	Rolland Paper priv.	90	....	....	....	
15	Quebec Power	16½	....	....	....	— ⅛
35	St. Lawrence Corp.	1.55	....	....	....	
4	Shawinigan W. and P.	17¾	....	....	....	
5	So. Can. Power	11½	....	....	....	
20	Steel of Canada	46½	....	....	....	— ¼
235	Wabasso	25	26½	25	26½	
	BANQUES					
101	Montréal	198	....	....	....	+ ½
2	Royale	170	....	....	....	

Sur le Curb

(P.C.) — Dominion Tar s'est avancé sur le Curb ce matin mais Dominion Stores Ltd a reculé à la suite de la publication du rapport annuel. Dominion Tar priv. a avancé de 6 points à 68, tandis que le titre ordinaire s'est amélioré de 3-4. Dominion Stores par contre a reculé de 1 1-2 à 9 1-2.

B.C. Packers a avancé à 90 sous, un gain de 15 sous, et B.A. Oil de 1-4 tandis que Regent Knitting a fléchi d'une fraction.

Dans la section des mines, Sullivan a fléchi de 2 sous à 58.

Cours fournis par la maison L.-J. FORGET & CIE
471, rue St-François-Xavier

		Ouv.	Haut	Bas	Midi
500	Abitibi	1 45			
220	Br. Corp.	3¾			
220	B. C. Pack.	80	95	80	85
50	Br. Am. Oil	15¾			
120	Br. Cor. Prf	18			
90	Can. Malt.	31			
30	D. En. W.	22			
45	D. Sto. Ltd.	9½		9⅛	
1012	D. T. & Che.	5¾	6¼	5¾	6¼
150	" " " prf.	68	70	67	70
90	Ford A.	31		30¾	
200	Imperial Oil	16⅞			
10	Int. Petrole.	30¼			
20	Melchers A	10			
25	Reg. Knit.	5⅜			
55	W. Good. pr.	17⅝			
10	Walk. Brew.	3 75			
	MINES				
20	Noranda	33 50			
400	Siscoe	2 85			
4260	Sullivan	59½	60	58	
	MINES HORS LISTE				
1000	Parkhill	25			
400	Sher. Gord.	52			
1100	Stadacona	20			
1000	DuParquet	10½	11	10½	11

Bourse des mines

Cours fournis par la maison CRANG, BURKE & CO.
222, rue Notre-Dame ouest

	Ouv	Haut	Bas	Ferm.
Braelorne	9 95			
Barry Holl.	6¼			
Base Metals	50			
Bobjo	32½			
Falconbridge	3 70			
Granada	19		18¼	
Int. Nickel	23¾	23⅞	23½	23⅞
Siscoe	2 84			
Stadacona	20			
HORS LISTE				
Chem. Research	2 20			
Eldorado	1 25			
Royalite	22 00			

Bilan du C. N.

Le bilan annuel du Chemin de fer national du Canada accuse des revenus nets s'élevant à $12,966,423, une augmentation de $7,259,239 sur les chiffres de 1933. Les revenus d'exploitation l'an dernier se sont élevés à $164,902,501, une augmentation de $16,382,759 sur 1933. Les dépenses d'exploitation se sont élevées à $151,936,078, une augmentation de $9,123,519.

Les recettes d'exploitation en décembre 1934 se sont élevées à $13,354,480, une augmentation de $1,000,983. Les dépenses d'exploitation se sont élevées à $12,040,004, soit une augmentation de $395,633 sur le mois correspondant de l'année précédente, ce qui laisse un revenu net de $1,314,476 ou une augmentation de $605,350 sur les chiffres de décembre 1933.

Voici un sommaire du bilan de l'année et du mois de décembre:

	Décembre	Augm.
Recettes d'exploitation:		
	$ 13,354,480.66	$ 1,000,983.23
Dépenses d'exploitation:		
	12,040,004.43	395,633.20
Revenu net:		
	1,314,476.23	605,350.03
Du 1er janvier au 31 décembre 1934:		
Recettes d'exploitation:		
	$164,902,501.66	$16,382,759.23
Dépenses d'exploitation:		
	151,936,078.56	9,123,519.34
Revenu net:		
	12,966,423.10	7,259,239.89

Statistiques

Arrivages de blé

Les arrivages de blé dans les provinces des Prairies durant la semaine terminée le 8 février se montent à 1,745,000 boisseaux au lieu de 1,038,000 la semaine précédente et 2,081,000 la semaine correspondante de 1934. En voici la répartition entre les trois provinces (données de la semaine correspondante de 1934 entre parenthèses); Manitoba, 92,000 (119,000); Saskatchewan, 694,000 (936,000); Alberta, 959,000 (1,027,000); total, 1,745,000 (2,081,000). Le grand total des campagne en cours se décompose comme suit (période correspondante de la campagne 1933-34 entre parenthèses): Manitoba, 27,029,000, (23,456,000); Saskatchewan, 79,569,000 (86,600,000); Alberta 73,233,000 (64,065,000); total 179,830,000 (174,122,000).

Stocks de tabac non manufacturé

Les stocks de tabac non manufacturé s'élevaient à 71,227,218 livres le 31 décembre 1934, total qui se répartit comme suit entre les diverses provinces: Québec, 44,930,031; Ontario, 25,990,870; autres provinces, 306,317.

Exportations de produits laitiers et oeufs en janvier

Quoique légèrement plus élevées qu'en janvier 1934, les exportations de beurre se sont maintenues à un niveau relativement bas en janvier de l'année en cours. Elles sont passées de 308 cwt valant $7,764 à 358 cwt et 8,396. Nos principaux débouchés ont été les suivants: Honk-Kong, $2,352; Terre-Neuve, $1,952; Petites-Antilles britanniques $1,706.

Les exportations de fromage accusent un fléchissement marqué par rapport à janvier 1934. Elles se montent à 2,872 cwt contre 12,341 cwt. Le Royaume-Uni a été l'acheteur le plus important, le reste se répartissant entre seize pays.

Les exportations d'oeufs ont baissé de 150,809 douzaines valant $31,987 et 107,919 douzaines et $24,500. Le Royaume-Uni en a pris 84,750 douzaines, et Terre-Neuve 16,455.

Valeur des permis de bâtir en moins-value saisonnière

On enregistre une moins-value saisonnière pour les permis de bâtir émis en janvier par 61 cités par rapport au mois précédent mais une légère augmentation sur janvier 1934. Le total est de $786,544 contre $2,521,820 et $707,812 respectivement, soit une diminution de 68.8% sur décembre 1934 et une augmentation de 11.1% sur janvier 1934.

Chargements de carton-planche

Les chargements de carton-planche effectués au cours de janvier s'élèvent à 1,246,304 pieds carrés au lieu de 1,020,673 le mois correspondant de 1934. Le grand total de la période de douze mois terminée le 31 janvier est de 24,698,761 pieds carrés contre 14,170,889 la période correspondante de 1933-34.

Marché des vivres

PRIX DU GROS A MONTREAL

LES CEREALES

Blé Northern no 1	.90
Blé Northern no 2	.86
Avoine no 3	.46
Avoine d'alimentation	.44

FARINE

(Prix au boisseau en sacs de 98 lbs. Escompte de 5 sous le sac pour commandes au comptant).

(Blé du printemps).

Première patente	2.55 à 2.65
Deuxième patente	2.35 à 2.45
Forte à boulanger	2.30 à 2.40

FOIN

Extra no 2	14.50
No 2	13.50
No 3	12.00

ENGRAIS

(Prix la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant).

Son	26.25 à 27.25
Gru blanc	29.25 à 32.25
Gru rouge	27.25 à 28.25

BEURRE

(Prix payé aux producteurs):

Première qualité	.25

FROMAGE

Ontario	11 1-4

OEUFS

(Prix la douzaine aux détaillants):

A 1 moyens	.35
A gros	.31
A moyens	.28
B gros	.22
B moyens	.21
C	.20

Ces prix sont pour les oeufs livrés dans des cartons. Les oeufs en vrac se vendent 1 sou de moins.

VOLAILLES

(Prix la livre aux détaillants):

Poulets à rôtir	.22 à .24
Poules	.16 à .18
Dindons	.22 à .23
Oies	.13 à .16
Canards, Lac Brome	.24 à .26
Canards domestiques	.17 à .19

Les Trois-Rivières (1535-1935)

PAR L'ABBE ALBERT TESSIER

Un volume de 168 pages, format 10 x 6½, imprimé sur papier coquille teinté, enrichi de tableaux et de dessins marginaux. Imprimé en deux couleurs.

La ville des Trois-Rivières s'est mise en évidence par la façon grandiose dont elle a célébré son trois centième anniversaire au cours de l'été de 1934. Ces pages offrent un prolongement utile à ces démonstrations.

L'auteur n'a pas la prétention d'avoir écrit une histoire, même un résumé, de la région trifluvienne. Il a tout au plus tracé à grands traits une synthèse qui pourra servir de fond de tableau à des oeuvres plus fouillées.

Le principal mérite de ce travail est de constituer la première étude d'ensemble sur un coin de pays trop ignoré jusqu'ici. En attendant mieux, ce tableau rendra service!

L'ouvrage se vend $1.00 franco. A la douzaine, $9.00.

Adresser les commandes: SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR", 430, rue Notre-Dame est.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Obligations 4½%

CITE DES TROIS-RIVIÈRES

Echéances du 1er novembre 1941 à 1950

PRIX: 100 plus l'intérêt couru

Renseignements financiers complets sur demande

L.-G. BEAUBIEN & CIE, LIMITEE

Québec Trois-Rivières MONTREAL Ottawa Paris (France)

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

H. Labrecque, I.C., M. Cailloux, I.C.
G.-J. Papineau, I.C. et Arpenteur
INGENIEURS CONSEILS
Béton Armé — Chauffage — Ventilation — Electricité — Arpentage — Bornage — Estimation — Expropriation — Expertise —
Les Ingénieurs Associés Limitée
EDIFICE THEMIS
10 St-Jacques Ouest - HA. 0482

ASSURANCES

HORACE LABRECQUE INC.
COURTIERS EN ASSURANCES
Nous invitons les Communautés Religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
441 St-François-Xavier - Montréal
Tél. MArquette 2383-2384

AVOCATS

BERTRAND, GUERIN, GOUDRAULT & GARNEAU
AVOCATS ET PROCUREURS
Imm. Ins. Exch. 276 ouest, rue St-Jacques
Ernest Bertrand, C.R.
Substitut Senior du Procureur Général
C.-E. Guérin, C.R. M. Goudrault, C.R.
Antonio Garneau, C.R. H.-N. Garneau.
Marcel Pigeon.

Maur. DUPRE, L.L.L., C.R. M.P.
Solliciteur Général
AVOCAT ET PROCUREUR
Dupré, Gagnon, de Billy & Meighen
Immeuble Morin
111 Côte de la Montagne
Téléphone: 2-4778 et 2-4779
QUEBEC

Anatole Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R.
Vanier & Vanier
AVOCATS
57 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. HArbour 2841

PROFESSEUR

Tél. PLateau 6717
Cours classique commercial
René Savoie, I.C., I.E.
Bachelier ès arts et sciences appliquées
Cours classique, commercial, leçons privées — Brevets
1448 RUE SHERBROOKE, OUEST

Leçons de mathématiques

Prof. P. DELTOUR
docteur ès sciences mathématiques et physiques de l'Université Catholique de Louvain. Pour élèves collèges classiques, cours commerciaux (arithmétique commerciale, algèbre financière) et autres. Jour et soir. A domicile si désiré. DU. 4350 ou en cas de non-réponse PL.0704 26-2-35

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE
Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1260 rue Université, Montréal

INVENTIONS
Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1260 rue Université, Montréal

COMPTABLES

P.-A. Gagnon
Comptable Agréé
Chartered Accountant
Immeuble des Tramways
159 OUEST, RUE CRAIG
Tél. HArbour 5990

LaRue & Trudel
COMPTABLES AGRÉÉS
CHARTERED ACCOUNTANTS
J. Arthur LaRue, C.A. Maurice Chartré, C.A.
A.-Emile Beauvais, C.A. Jean-Paul Gauthier, C.A.
Maurice Boulanger, C.A. Jacques LaRue, C.A.
Lionel Roussin, C.A. J. Paul Beaulieu, C.A.
Lucien-P. Bélair, C.A.
Roland Chagnon, C.A.
Montréal, Québec, St-Jean, P.Q.

CLAVIGRAPHES

Voyez TWITE pour
TYPEWRITERS
Vendons et louons dactylographes de tous genres. Papier carbone, rubans et papeterie.
TYPEWRITER & APPLIANCE CO. LTD
750, rue St-Pierre - Tél. LA. 9237
Agents exclusifs du "Woodstock" pour l'Est du Canada.
E. D. TWITE, Gérant général.

ENCADREURS

Morency Frères Ltée
ENCADREURS
458 STE-CATHERINE EST
Tableaux, gravures, eaux-fortes à des prix très raisonnables, pour cadeaux de noces. Spécialité: Restauration de cadres et tableaux. — Matériel d'artiste
Tél. HArbour 6894

WISINTAINER & FILS
908, BOUL. ST-LAURENT
LES ENCADREURS
MANUFACTURIERS
Moulures — Cadres — Miroirs
Réparation de cadres et miroirs
LAn. 2264*

NARCISSE DUCHARME, président

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien est vaincu par Chicago

Les Habitants de Léon Dandurand n'étaient pas dans leur assiette hier soir, et ils ne le sont jamais à la suite d'une rencontre avec les Bruins de Boston, et les Eperviers Noirs de Chicago ont profité du manque de condition du Bleu Blanc Rouge pour vaincre nos locaux par un résultat de 3 à 1 dans une rencontre fort monotone disputée au Foru men présence d'environ cinq mille personnes.

La défaite du Canadien ne change rien dans le classement de la division internationale puisque les Américains de Bill Dwyer ont également subi un revers inattendu aux mains des Aigles de Saint-Louis et le Bleu Blanc Rouge conserve toujours la troisième position avec un avantage de cinq points sur les protégés de Bill Dwyer.

Dans la première période aucun club n'a réussi à compter mais dans la manche suivante les visiteurs mirent deux points à leur crédit par l'entremise de Cook et de Romnes et un autre but fut compté paur les visiteurs dans la période finale alors que Kendall prit Cude en défaut. C'est également dans le dernier engagement que Wildor Larochelle réussit à éviter un blanchissage pour les Habitants avec le crédit d'une assistance à Lépine et Joliat. Le point du Canadien fut compté sur un lancer de loin et le caoutchouc a fait plusieurs bonds avant de passer par dessus le bâton de Lorne Chabot.

Les visiteurs ne comptaient que treize joueurs hier soir et le gérant Clem Loughlin ne voulut prendre aucun risque et donna des ordres à ses joueurs de lancer le caoutchouc à l'autre bout de la patinoire à chaque fois qu'une attaque du Canadien était brisée dans la manche finale et les spectateurs ont peu goûté ce style et ils manifestèrent leur mécontentement en frappant des pieds sur les banquettes.

Howie Morenz paraissait en parfaite condition hier soir et il fut sans contredit le joueur le plus impressionnant sur l'équipe des visiteurs, tandis que Jack Riley a été le plus brillant joueur du Bleu Blanc Rouge.

Wilfrid Cude a fait de beaux arrêts au cours de cette partie et particulièrement dans la manche finale et Lorne Chabot s'est aussi mis en évidence en faisant 23 arrêts contre 21 pour la sentinelle du club local.

Jack McGill a été blessé au cours du match et Riley dut aller à sa place au centre pendant que Nels Crutchfield a'ternait entre la défense et l'aile gauche.

La joute d'hier soir fut exempte de rudesse et quatre punitions seulement furent infligées par les arbitres Bodden et Bell.

Le Canadien jouera sa prochaine partie samedi soir alors qu'il recevra la visite des Américains de New-York, au Forum, et le Bleu Blanc Rouge espère pouvoir faire meilleure figure et augmenter son avantage sur les New-Yorkais et s'assurer le droit de participer aux séries éliminatoires.

Composition des équipes:

CHICAGO		CANADIEN
Chabot	buts	Cude
Coulter	déf.	Carson
Burke	déf.	Jenkins
Morenz	centre	Lépine
Gottselig	aile	Larochelle
March	aile	Joliat

Subs. Chicago: Romnes, Thompson, Couture, Kendall, Cook, Levinsky, Trudel.

Subs. Canadien: S. Mantha, G. Mantha, Savage, Crutchfield, Riley, Gagnon, McGill, Mondou, Goldsworthy.

Arbitres: Rodden et Bell.

Sommaire:

Première période

Pas de point.

Punitions: Gottselig, Larochelle.

Deuxième période

1—Chicago, T. Cook 6.45
2—Chicago, Romnes 17.32

Punition: Lépine.

Troisième période

3—Canadien, Larochelle 2.40
4—Chicago, Kendall 9.02

Dix-huit chevaux sont brûlés

Nouvelle-Orléans, La., 22. — L'on croit que plus de 18 chevaux ont été brûlés à mort ici tard hier soir au cours d'un incendie qui a détruit 40 écuries à la piste Fair Grounds, causant des dommages estimés à $12,500. Il y avait environ 24 chevaux dans les écuries, ont déclaré les officiers de la piste. Un certain nombre d'entre eux s'est échappé. Un gars d'écurie a conduit Jerry S à l'écart des flammes.

Parmi les chevaux qui étaient dans les écuries, a-t-on rapporté, se trouvaient: Juggernaut, Normahal, Princess Caroline, Outer Harbor, Uso, Lady Desta, et Claret, tous la propriété de J.-M. Brooks, Mme Comp et W.-J. Balmer, de W.-C. Goodloe et Kibbett, propriété d'Arthur Walsh.

HOCKEY

Amateur Senior

Joutes de détail

FORUM : Dim. 24 fév. à 3 p.m.

ROYALS vs CANADIENS

Entrée générale rue Saint-Luc.
Enfants, 25c. Adultes, 40c.
Amphithéâtre et Circle, sièges réservés, 50c.
Sièges de loges et promenade, 75c.
Tous ces prix comprennent la taxe.
BILLETS MAINTENANT EN VENTE.

Dure joute entre Détroit et Maroons

Détroit, 22. — Les Ailes Rouges de Détroit ont mis fin à leur série d'échecs hier soir lorsque les hommes de Jack Adams ont réussi à compter une victoire, la première en treize parties, alors que les locaux triomphèrent des Maroons de Montréal par un résultat de 3 à 1 dans un match marqué par plusieurs combats de boxe entre les joueurs, qui entraînèrent quatre punitions majeures et une pour le match. Earl Robinson, après avoir échangé des coups avec Herb Lewis, s'est battu avec un spectateur et fut banni pour le reste de la partie.

Dans la deuxième période, le gros Lionel Conacher, joueur de défense des Maroons, et Doug Young, arrière-garde du Détroit, se sont battus désespérément, les efforts combinés des arbitres et des joueurs étant nécessaires pour les séparer. Conacher a martelé le visage de Young avec une régularité assommante.

Avant la partie d'hier, les Ailes Rouges n'avaient pas battu de club depuis qu'ils avaient blanchi le Maroons au milieu du mois de janvier.

La nouvelle ligne de front de Johnny Sorrell, Syd Howe et Eddie Wiseman, a uni ses efforts pour amasser tous les buts de l'équipe de Jack Adams.

Sorrell a compté deux buts pour sa part, ramassant un disque délaissé dans la première période pour prendre le vétéran Alex Connell en défaut, et déjouant ce dernier une autre fois dans la deuxième période, après que Syd Howe eut forcé le cerbère des Maroons à sortir de sa cage complètement. Avant que la deuxième période fût terminée, Détroit menait 3-0, grâce à un but de Wiseman qui accepta une passe de Howe, pour ensuite retenir le palet au bout de son bâton jusqu'à ce qu'il fût à l'entrée des filets de Connell et déjouer ce dernier sans difficulté.

Le match tirait vers sa fin lorsque Hooley Smith, Larry Northcott et Conacher s'échappèrent ensemble avec un terrain libre, la passe finale allant à Conacher qui prit Roach en défaut pour lui voler un blanchissage.

Composition des équipes:

MONTREAL		DETROIT
Connell	but	Roach
Wentworth	déf.	McDonald
Miller	déf.	Bowman
Blinco	centre	Howe
Robinson	aile	Wiseman
Cain	aile	Sorrell

Subs, Maroons: Conacher, Northcott, Smith, Marker, Shields, Gracie, McManus, Gainer et Shields.

Subs, Detroit: Boyd, Duguld Goodfellow, Weilland, Aurie, Lewis et Young.

Arbitres: Stewart et McCurry.

Sommaire:

Première période

1 Detroit: Sorrell 15.15

Pas de punition.

Deuxième période

2 Detroit: Sorrell-Howe 3.35
3 Detroit: Wiseman-Howe .. 13.12

Punitions: Conacher (2), mineures; Conacher et Young (majeures).

Troisième période

4 Montréal: Conacher-Northcott-Smith 18.47

Punitions: Miller, Young, (penalty shot), Robinson, (majeure et match), Lewis (majeure).

Saint-Jérôme rencontre Concordia

Mav LaRocque, président de la ligue de hockey Mont-Royal, a choisi Dave Campbell et Hector Lépine pour arbitrer le match-ouverture de la série éliminatoire de son circuit, alors que St-Jérôme rencontrera le club Concordia ce soir à l'Arena. La décision des arbitres sera finale, a ajouté LaRocque.

La série entre ces deux équipes sera de deux dans trois. Le second match sera disputé à St-Jérôme en fin de semaine. Aucun arrangement n'a été encore pris, advenant le cas où une troisième rencontre deviendrait nécessaire pour décider de la série. Toutefois, le président LaRocque ne prévoit aucune difficulté à régler cette question. Le vainqueur de cette série deviendra le champion de la Ligue et ira à la conquête de la Coupe Allan.

Concordia sera privé des services de Nick Carter, vétéran joueur de défense demain soir. Toutefois, se basant sur le succès remporté en semi-finale contre les rapides joueurs de l'Université de Montréal, dirigés par Tony Baril, Concordia espère bien remporter une victoire sur l'équipe qui a tout balayà durant la saison. Concordia se rappelle qu'il est le seul club capable de triompher de Saint-Jérôme, lorsqu'au milieu de la campagne, il l'a défait 2-1. Les joueurs sont bien déterminés à répéter cet exploit et prendre une avance dans la série; ils réalisent pleinement que si St-Jérôme gagne demain, il sera moralement plus fort pour le second match qui doit être joué le 24 dans la petite ville du Nord.

Louis gagne par knockout

Wrigley Field, Los Angeles, 22. — Joe Louis, boxeur nègre, a fait un pas de plus vers la gloire ici hier soir devant 15,000 personnes lorsqu'il a couché le gros Lee Ramage dans la deuxième ronde d'un combat qui devait en durer 10.

Américain perd contre le St-Louis

New-York, 22 — Les Aigles de Saint-Louis ont réussi à vaincre les Américains de Bill Dwyer hier soir au Madison Square Garden lorsque les protégés de Buck Boucher remportèrent la palme par un résultat de 4 à 3, enregistrant par le fait leur neuvième victoire depuis leur admission dans la Ligue Nationale et comptant leur troisième succès contre les protégés de Bullet Joe Simpson.

C'est un point chanceux qui a évité la défaite aux visiteurs car au moment où les Américains menaient par 3 à 2 au milieu de la troisième période Red Dutton, en voulant briser une attaque de Lamb et de Frew, pénétra avec la rondelle dans les filets défendus par Roy Worters et les deux équipes se trouvèrent alors sur un pied d'égalité et trois minutes plus tard Glen Brydson enregistra le point décisif après avoir intercepté la rondelle au cours d'une attaque générale des Américains. L'ancien joueur des Maroons se trouvant seul devant les filets de Worters n'eut aucune difficulté à déjouer le gardien des locaux.

Composition des équipes:

AMERICAIN		ST-LOUIS
Worters	buts	Beveridge
Smith	déf.	Frew
Brydge	déf.	Ayers
Chapman	centre	Voss
Carr	aile	Brydson
Schriner	aile	Ripley

Subs. Américain: Dutton, Himes, Hexmer, McVeigh, Conn, Oliver, Hergerts, Murray.

Subs. St-Louis: Jerwa, Cowley, Kelly, Lamb, Finning, Osmundsen, Purpur, Graham.

Arbitres: Smith et Cleghorn.

Sommaire:

Première période

1—Américain, Oliver 6.36
2—Américain, Carr 19.25

Punition: Frew, Dutton.

Deuxième péridoe

3—St-Louis, Kelly 6.34

Punitions: Smith, Jerwa, 10 min.

Troisièmèe période

4—St-Louis, Brydson 2.40
5—Américain, Chapman 10.52
6—St-Louis, Lamb 14.15
7—St-Louis, Brydson 17.36

Punitions: Ayers et Kelly.

Arrêts:

Worters	7	9	4	—20
Beveridge	8	7	9	—24

LE HOCKEY

HIER SOIR

Ligue Nationale
Chicago 3, Canadien 1.
Détroit 3, Maroons 1.
St-Louis 4, Américain 3.
Ligue Canaméricaine
Boston 6, Québec 1.

CE SOIR

Ligue Internationale
Cleveland à Windsor.
Ligue Mont-Royal (finale)
St-Jérôme vs Concordia.
(1er match; 2 de 3).

LE CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

Section canadienne	P.	G.	P.	N.	P.	C.	P.
Toronto	40	24	12	4	120	90	52
Montréal	38	20	16	2	100	72	42
Canadien	36	14	17	5	75	97	33
Américains	38	10	20	8	82	108	28
St-Louis	40	9	25	6	72	114	24
Section américaine							
Rangers	38	21	13	4	117	105	46
Chicago	38	20	14	4	84	66	44
Boston	38	20	14	4	97	90	44
Détroit	38	12	19	7	89	93	31

LIGUE INTERNATIONALE

Détroit	39	19	13	7	106	80	38
London	34	17	14	3	76	89	34
Buffalo	36	17	15	4	95	80	34
Cleveland	32	16	16	0	80	87	32
Syracuse	35	15	18	2	89	89	30
Windsor	38	12	20	6	72	94	24

LIGUE CANADO-AMERICAINE

Boston	38	21	11	6	135	94	48
Providence	34	15	10	9	88	87	39
Québec	38	17	16	5	111	93	39
N.-Haven	36	11	18	7	90	109	29
Philadelphie ..	38	13	22	3	90	122	29

Balle à la volée au National

Ces jours derniers eut lieu à la Palestre Nationale, une partie régulière de la ligue intérieure de la Balle à la Volée. Les Violets, pilotés par Mlle C. Dumais, ont remporté une deuxième victoire par le résultat de 20 à 18, et 15 à 4. La première partie, comme le résultat l'indique, fut une des plus belles parties de la asison,

Violets	Jaunes
C. Dumais, Cap.	M. Morgentaler
S. Martineau	L. Morgentaler
Lefebvre, A.	J. Bélanger
G. Lacombe	C. Fortin
C. Chicoyne	Mme Bruck
L. Laroche	C. Poirier

J.-P. Latour, arbitre.

Donc en foule lundi soir à 9h. 30, alors que les Rouges et les Jaunes se rencontreront. Entrée gratuite.

M. Ernest Savard élu président

Les membres actionnaires du club de golf Laval-sur-le-Lac ont tenu leur assemblée annuelle hier soir au *Cercle Universitaire*. M. J.-Ernest Savard, ancien conseiller, a été élu président, succédant à M. Emile Chaput, qui a été élu président honoraire. M. Paul-A. Béique a été nommé vice-président, et M. René Morin secrétaire-trésorier.

MM. Aimé Cousineau, Ernest Goyer et Emile Chaput ont été nommés présidents honoraires. Les officiers directeurs ont été élus de la façon suivante: MM. J.-P. Rolland, Charles-A. Beaudet, Paul Bienvenu, Albert Théberge, J.-V. Desaulniers, A. Samoisette et François Faure. M. Maurice Vallée a été élu capitaine du club.

Les actionnaires se sont déclarés très satisfaits des opérations du club pour la saison 1934.

Boston écrase Québec

Boston. — Les Cubs de Boston ont donné une autre de leurs exhibitions sensationnelles devant 3,000 de leurs partisans à l'Arena pour écraser les Castors de Québec sous un compte de 6 à 1.

Les Cubs ont commencé à mettre leurs adversaires en déroute dès la période initiale alors que la période n'était vieille que de 55 secondes. Les Cubs prirent une bonne avance 3-0 avant de permettre à Paul Runge, un ancien Cub, de compter l'unique but des siens après 8 minutes et 13 secondes de jeu dans le second temps.

Les buts des Cubs ont été comptés apr Art. Giroux, Jerwa, Motter, Bessler, Pusie et Jacson, Carignan a obtenu 3 assistances. Seulement 2 punitions ont été infligées, les 2 aux Castors.

Le sommaire:

Boston		*Québec*
V. Jackson	buts	Cox
Pusie	défense	Bourgault
Jerwa	défense	Leduc
Carrigan	centre	Fields
W. Jackson	aile	Runge
Giroux	aile	Filmore

Boston, subs: McCully, Motter, Hergesheimer, Harnott, Blake, Halliday, Besler, Portland.

Québec, subs: Doran, Buckles, Alexandre, Lafrance, Wilson, Quenneville, Phillips Raymond.

Arbitres Shaver et Cleary.

Première période

1—Boston—Giroux (Carrigan) ..... .55

Aucune punition.

Deuxème période

2—Boston—Jerwa (Carrigan) 5.44
3—Boston—Motter (Harnott) 7.16
4—Québec—Runge (Filmore) 8.13

Punition: Quenneville.

Troisième période

5—Boston—Besler (Harnott-Portland) ... 7.05
6—Boston—Pusie 12.23
7—Boston—W. Jackson (Carrigan) 10.44

Punition: Leduc.

Les éliminatoires des intermédiaires

Voici la liste des séries éliminatoires des ligues intermédiaires de la Quebec Amateur Hockey Association pour cette saison:

Verdun vs Metropolitan, à l'Arena, le 24 février (dimanche soir).

Bois-Franc vs Thetford, à Québec, le 24 ou le 28 fév.

Vaudreuil vs Verdun ou Metropolitan, à l'Arena, le 26 fév.

Shawinigan vs Lac Saint-Jean, à Kenogami, le 28 fév.; à Shawinigan, le 3 mars.

Bois Franc ou Thetford vs Ligue de la Cité et du District, le 3 mars.

Shawinigan ou Lac Saint-Jean vs Ligue de la Cité et du District ou Thetford ou Bois-Franc, les 6 et 10 mars.

Vaudreuil, Verdun ou Metropolitan vs Mont-Royal, les 28 février et 3 mars.

Vaudreuil, Verdun, Metropolitan ou Mont-Royal vs Sherbrooke, les 5 et 10 mars.

Finale des intermédiaires: deux rencontres.

Intermédiaires vs Séniors le 16 mars ou le 17 et 19 mars.

Les équipes d'as dans la N. H. L.

Voici le premier d'une série de choix d'équipes d'as de la N.H.L. par les rédacteurs sportifs des villes intéressées.

Par Bill Grimes, *Boston American*:

Première équipe: C. Thompson, Boston, buts; Siebert, Rangers, défense droite; Day, Toronto, défense gauche; Weiland, Détroit, centre; C. Conacher, Toronto, aile droite; H. Jackson, Toronto, aile gauche; Boucher, Saint-Louis, gérant.

Deuxième équipe: Connell, Maroons, buts; Coulter, Chicago, défense droite; Bowman, Détroit, défense gauche; Primeau, Toronto, centre; Clapper, Boston, aile droite; P. Thmopson, Chicago, aile gauche; Gorman, Maroons, gérant.

Derby de chiens à Québec

Québec, 22. — Le derby de chiens est commencé ce matin dans la Vieille capitale alors que quatorze équipes sont dans la lutte. La première équipe a fait son départ à 9 heures 30 ce matin pour la première étape qui est de quarante milles. Voici l'ordre du départ:

1 Alex. Belford, Laconia, N.-H., 9 h. 30.
2 Geo. Chevrette, Québec, 9 h. 33.
3 Geo. Forbell, St-Jovite, 9 h. 36.
4 A. Giguère, Québec, 9 h. 39.
5 A. Blouin, Québec, 9 h. 42.
6 N. Dompierre, Québec, 9 h. 45.
7 Phil. Dussault, St-Marc des Carrières, 9 h. 48.
8 T.-G. Dainard, Prince-Albert, Sask., 9 h. 51.
9 Emile Martel, Québec, 9 h. 54.
10 H. Wheeler, St-Jovite, 9 h. 57.
11 A. Beaumont, Québec, 10 h.
12 Alm. Hardy, Québec, 10 h. 03.
13 Ovide Carrier, Québec, 10 h. 06.
14 Ph. Bouffard, Montmagny, 10. 09.

HOCKEY

FORUM Samedi, 23 fév. à 8.30 p.m.

AMERICAINS vs CANADIENS

PRIX

Entrée générale (rue Saint-Luc) 50c
3,000 sièges 75c, 1.00, 1.25
2,500 sièges 1.50, 1.75, 2.00
Sièges de loges et promenade: $2.25, tous ces prix comprenant la taxe. On peut réserver ses billets par téléphone.
BILLETS MAINTENANT EN VENTE.
On peut retenir ses places à tous les magasins de cigares Hyman

Belle victoire de Levinsky

Daytona Beach, Fla., 22 — King Levinsky, boxeur poids lourd de 201 livres, a enregistré sa 5e mise hors de combat consécutive depuis son arrivée en Floride lorsqu'il a couché, hier soir, le gros Jack Wagner, de Cincinnati, dans la 2ème ronde d'un combat qui devait en durer 10.

La cloche sauva Wagner d'un k.o. dans la ronde initiale après qu'il eut été au plancher quatre fois. Levinsky l'envoya sur le carreau 3 fois dans la ronde suivante et, la troisième fois, Wagner, un gaillard de 204 livres, resta étendu pour les 10 secondes réglementaires.

Faits divers

"Gunmen" appréhendés

Le lieutenant-détective Wilfrid Bourdon, chef de l'escouade préposée aux vols à main armée, de la Sûreté municipale, aidé des détectives Bédard, Bond, Dumais, Guérin et Poirier, a opéré hier l'arrestation de quatre individus qu'il soupçonne d'avoir participé à trois attentats à main armée, dont l'un à la succursale Boyce et Monsabré de la Banque Canadienne Nationale.

Les individus qui ont été écroués hier à la Sûreté municipale sont des récidivistes. Ce sont: Joseph Donaldson, 28 ans; Alphonse Bernatchez, 25 ans; Ferdinand Hétu, 35 ans, et Guillaume Latour, 41 ans.

Non satisfait de cette capture, le lieutenant-détective Wilfrid Bourdon recherche encore trois autres bandits qu'il croit être les complices de ceux arrêtés hier.

Surpris en flagrant délit

Les policiers Brière et Pitre, de la police municipale de Lachine, ont surpris en flagrant délit de vol dans les bureaux de la Metropolitan Life Insurance Co., 64, rue Notre-Dame, à Lachine, deux individus, dont un récidiviste. Ils les ont appréhendés, les ont écroués et remis entre les mains de la Sûreté municipale de Montréal, qui les traduira en Cour de police. Les deux prisonniers sont Albert Labelle, 25 ans, 416 rue Fullum, et Arthur Monette, 25 ans, 4651 Adam. Ce dernier est le récidiviste actuellement en liberté conditionnelle depuis le mois de mars dernier.

Assommé par deux escarpes

La police de Lachine fait des recherches pour retrouver les deux escarpes qui ont assommé Nick Abranick, 29 ans, 134, rue George V, à Lachine, alors qu'il s'en retournait chez lui après avoir touché sa paye. Abranick a été trouvé évanoui sur le chemin Rockfield, hier matin, vers trois heures. C'est à l'hpital où il a été transporté qu'il a déclaré à la police que deux individus l'ont assailli et assommé avec une barre de fer pour le soulager d'une somme de quelque $40.

En appel

Québec. — Le deuxième groupe de compagnies condamnées par le juge Wilfrid Laliberté, parce qu'elles faisaient partie du cartel du charbon, a inscrit sa cause en appel. Ce sont: Scotch Anthracite Coal Co. et Hartt and Adair Coal Co., $5.000; Montreal Coke and Manufacturing Co., $2,000; Mongeau et Robert Coal Co., $1,000; Elias Rogers, $500.

• Une fabrication d'une maison canadienne et indépendante

Cigarettes GRADS

Le comble du bon goût

L.-O. GROTHE LIMITEE — MONTREAL

Le procès Vermilyea

Belleville, 22. (C.P.) — La défense dans le procès Vermilyea a commencé à faire défiler les témoins à décharge. Ceux qui ont comparu ont attesté que la faiblesse mentale était un lot de la famille Vermilyea.

La poursuite a terminé sa cause au début de l'après-midi. Parmi les derniers témoins à charge, a comparu un expert en écritures. Celui-ci a reconnu la main de l'accusé, en étudiant des signatures apposées au registre de deux hôtels.

Le procès qui s'est instruit le 12 février dernier, a été poursuivi sans interruption, sauf deux jours de répit en fin de semaine.

La poursuite a essayé de prouver que Harold Vermilyea est le meurtrier de sa mère, Mme Aurelia Vermilyea, âgée de 79 ans. Le crime a été commis dans la nuit du 4 octobre. Le meurtrier qui, prétend la poursuite, est le fils de la victime, le coup fait, est retourné en toute hâte en Californie par automobile, chemins de fer et avion.

Le commerce de l'Etat libre

Dublin, 22. (S.P.C.) — Un rapport officiel révèle que l'Etat libre a une balance commerciale débitrice de 100 millions de dollars, ce qui est sans précédent dans l'histoire du pays, mais que la valeur des exportations irlandaises en 1934 accuse une augmentation de 10 millions de dollars relativement à celle de 1933. Le solde débiteur résulte en grande partie d'un fort accroissement de l'importation d'outillage industriel (conformément au programme gouvernemental pour assurer à l'Etat libre l'indépendance économique) et de matériaux de construction. L'accroissement de l'importation de matériaux de construction vient de l'application de plans pour la suppression du taudis. Il y a lieu de noter que, par suite de l'expansion de l'outillage industriel du pays, l'Etat libre a déjà diminué ses importations de sucre, de froment, de blé et de vêtements.

En 1934, la valeur des marchandises que l'Etat libre a vendues au Canada n'a pas dépassé $150,000, tandis que la valeur des marchandises que le Canada lui a vendues s'est élevée à $5,475,000.

Ligue des propriétaires

Ce soir, à 8 h. 15, dans la salle des conférences de la Palestre Nationale, 840 rue Cherrier, assemblée mensuelle générale des membres de la Ligue des propriétaires.

Le président et le conseiller juridique de la ligue, de retour de Québec, présenteront un rapport touchant les différentes mesures que le parlement provincial a étudiées au cours de la semaine.

Plusieurs autres questions importantes, notamment le bill de Montréal, seront soumises à l'attention des membres. On demande à tous les membres d'être présents.

Les postes d'essence dans la province

Il faudra un permis de la Commission des services publics

Québec, 22. — Au début de la séance de la Chambre, hier après-midi, M. L.-A. Taschereau a présenté un bill pour modifier la loi de la Commission des services publics. Dans toute la province, déclare M. Taschereau, on voit surgir les stations de gazoline. Nous voulons dans l'intérêt de la province et pour la bonne apparence de nos routes décréter que désormais pour établir une station de gazoline il faudra un permis de la Commission des Services publics.

M. Duplessis déclare qu'il trouve ce projet de loi assez singulier. On demande une loi pour donner à la Commission juridiction sur l'établissement de stations de gazoline. Le gouvernement avait déjà présenté une loi semblable et il l'a retirée. Cette loi s'inspire d'un mauvais principe et tend à une centralisation dangereuse.

M. Taschereau répond à M. Duplessis que lorsque le gouvernement présentera sa loi sur la Commission de l'électricité celle-ci enlèvera à la Commission des services publics tout pouvoir relatif aux choses de l'électricité. Nous croyons que la présente loi est une bonne chose. Actuellement c'est une course entre les compagnies concurrentes pour établir, chacune, leurs postes dans le même endroit. On quadruple et on quintuple même le service et c'est le public en définitive qui paie pour ces dédoublements inutiles.

Au Sénat

Ottawa, 22. (S.P.) — Le débat sur la proposition relative à la guerre du sénateur J.-J. Hughes, a été ajourné à mercredi prochain au Sénat. A l'ouverture de la séance hier, le sénateur James Murdock, libéral d'Ottawa, qui devait parler sur la motion, proposa l'ajournement à mercredi.

Avant l'ajournement le sénateur George Lynch-Staunton, conservateur de Hamilton, donna avis qu'il avait l'intention de demander le détail de la dette du *Canadien National*.

Mort du R. F. Adrien Michel

Le Frère Adrien-Michel, né Lord (Henri), de la communauté des Frères Maristes, est mort hier à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, à l'âge de 55 ans, après quelques jours de maladie. Il enseignait à l'école Lambert-Closse depuis cinq ans.

Ses funérailles auront lieu demain, à 8 h. 30, à l'église St-Georges.

ET IL S'HONORE DE NE BOIRE QUE DU

GIN CANADIEN

CROIX D'OR

melchers

Non! Ce n'est pas à l'heure du cocktail, encore moins au bal où débute Mademoiselle, que se prend le gin Melchers. Sa place attitrée est sur la table de jeu, aux salles du club, partout où s'agroupe le sexe fort.

Le gin Melchers renouvelle la vitalité, donne un regain d'entrain, de vigueur, rend plus allant. Pris dans toute sa pureté, ou légèrement mouillé, il donne des forces neuves, heureuses de se dépenser.

10 onces $1.00 26 onces $2.30 40 onces $3.30

IMPORTANT

Le gin Melchers provient de la distillation de grains de choix. Une quadruple rectification lui assure force et pureté—en fait "la boisson la plus saine."

"LE BREUVAGE DES FORTS"

A Québec

Le projet de loi Bertrand

Le rétablissement des indemnités en faveur des accidentés qui subissent une incapacité totale ou temporaire — La Chambre rejette le projet par 45 contre 7

Québec, 22. — Le débat sur le projet de loi Bertrand, relatif au rétablissement des indemnités en faveur des accidentés qui subissent une incapacité totale ou temporaire, s'est terminé hier, en Chambre, par un vote défavorable de 45 à 7. MM. Guertin et Drouin sont sortis avant la mise aux voix.

M. Bertrand reproche au gouvernement d'avoir réduit ces indemnités dès le lendemain des élections alors qu'il ne voulait diminuer en rien le salaire des commissaires. Cependant le gouvernement se basait sur la réduction du coût de la vie pour réduire les indemnités aux ouvriers. Le même argument aurait dû servir pour les deux.

M. C.-J. Arcand, ministre du travail, dit que le gouvernement avait annoncé cette loi dans le discours du trône et il a présenté un bill qui va beaucoup plus loin que celui du député de Saint-Sauveur. Il est donc normal et logique que le gouvernement présente la loi. M. Bertrand devrait retirer son bill. S'il a des suggestions à faire et si elles sont applicables, le gouvernement les recevra volontiers.

M. Duplessis prend part au débat et fait remarquer que dans un but électoral le gouvernement a accordé, grâce aux revendications de l'opposition, l'indemnité hebdomadaire de $12.50 aux accidentés, si l'incapacité durait plus de six jours. Il s'est engagé aussi à verser une somme de $100,000 pour fonder le fonds de la Commission des accidents du travail. Or, il n'a jamais versé un sou des cent mille dollars et peu après les élections, il réduisait l'indemnité de $12.50 à $10 par semaine. Bien plus, il reculait de six jours à trois semaines, la période après laquelle l'accidenté peut retirer l'indemnité. Au même moment, le gouvernement augmentait les appointements des commissaires de $1,000 chacun.

Le premier ministre explique que le déficit de la Commission était de $803,000, à un moment donné, qu'il fallait recourir à l'économie. Aujourd'hui la Commission a équilibré ses finances, le gouvernement est prêt à rétablir l'indemnité de $12.50. Je ne reproche pas au député de Saint-Sauveur de présenter sa loi, mais la nôtre va encore plus loin; qu'on attend que nous la présentions. Le premier ministre a ajouté, en répondant à M. Duplessis, que le jour où ce sera nécessaire le gouvernement versera les $100,000.

MM. Jean-Paul Sauvé et le ministre Francoeur échangent des remarques et se taquinent.

"Chamaillages"

M. Guertin déclare qu'il ne veut pas prendre part à ces "chamaillages". Il s'abstiendra de voter.

M. Drouin, député de Québec-Est, qualifie de procédure tracassière le double projet de loi oppositionniste et ministériel, visant à rétablir l'indemnité hebdomadaire de $12.50.

M. David relève l'accusation que le gouvernement ne s'occupe des ouvriers qu'à la veille des élections et il rappelle plusieurs traits de moeurs électorales d'autrefois pour montrer que le parti libéral a défendu les ouvriers.

Le parrain du projet de loi, M. Bertrand, revient à la charge; prétend que le projet oppositionniste est plus ancien que le projet ministériel et que l'opposition doit avoir le mérite du rétablissement de l'indemnité de $12.50.

Le Japon fait des représentations au Canada

Tokio, 22. (S.P.C.) — Le Japon a fait des représentations au Canada au sujet des droits douaniers que ce pays applique aux marchandises canadiennes. L'un des principaux journaux de Tokio annonçait, il y a quelques jours, que si le Canada n'abaissait pas ses droits douaniers sur les marchandises japonaises, le Japon devrait se protéger en appliquant à ses importations de produits canadiens une récente loi pour la protection du commerce japonais.

Cercle pédagogique Desrosiers

Samedi le 23 février, à 8h. p.m., M. l'abbé A. Desrosiers, dont la série de conférences sur l'Amérique du Sud ne manque pas d'intéresser le public, traitera des Antilles, la porte d'entrée. Au musée de l'Ecole normale Jacques-Cartier, l'entrée est libre.

Société de gastro-entérologie

La prochaine séance de la Société de Gastro-Entérologie aura lieu ce soir, le 22 février, au Cercle Universitaire, à 8h. 30.

Commandez vos
CAFÉS, THÉS et CONFITURES de
J.-A. DÉSY, (Limitée)
Vous aurez des produits de Haute Qualité
Ils Importent Directement et Manufacturent Eux-Mêmes
1459, ave Delorimier Montréal 3

Il est question de l'affaire Bronfman

M. Taschereau explique pourquoi on n'a pas accordé de "preferred indictment" — Le bill Sauvé pour modifier la loi sur la recherche des infractions est rejeté

Québec, 22. — La Chambre a discuté le bill de M. Jean-Paul Sauvé pour modifier la loi des liqueurs alcooliques concernant la recherche des infractions.

Le député des Deux-Montagnes dit que la loi telle qu'elle a été amendée par le gouvernement, fait des magistrats des mouchards et des enquêteurs pour la Commission des liqueurs. Il y a un principe en vertu duquel l'accusé ne peut être appelé à témoigner dans sa propre cause. Ce principe est violé par la loi actuelle.

M. Robert Taschereau répond que la loi n'est pas aussi mauvaise qu'on le pense. Elle comporte toutes les précautions nécessaires. Lorsque le magistrat ou le juge de la cour des sessions est convaincu à la suite d'une déposition assermentée, qu'une personne est coupable, il peut obliger cette personne à témoigner. Ceci facilite l'administration de la justice et évite les plaintes non fondées. La loi n'a pas été appliquée fréquemment mais elle l'a été l'an dernier dans la cause des contrebandiers, à la demande de la Gendarmerie royale. La loi ne fait pas des inquisiteurs des juges. La loi des douanes telle qu'amendée en 1931 va beaucoup plus loin.

M. Duplessis est convaincu que la loi que M. Sauvé veut abroger rabaisse la magistrature. Personne, suivant le droit anglais, ne devrait être arrêté sans une plainte assermentée portant le nom de l'accusateur. Le gouvernement se contredit. Il a une loi pour arrêter sans mandat et aujourd'hui il dit que toutes les précautions sont prises.

Il y a actuellement à Montréal un procès fameux. On a demandé au procureur général de rendre un "preferred indictment", soit une accusation qui permet de supprimer l'enquête préliminare. Le procureur général a refusé.

Le député de Bellechasse a dit que la loi est bonne, il ne doit pas enseigner la même chose à ses élèves.

Le premier ministre répond et accuse le chef de l'opposition de légèreté. Si dans l'affaire Bronfman on n'a pas accordé le "preferred indictment" c'est qu'il y avait 60 accusés et que plusieurs venaient des Etats-Unis. Ils ont demandé qu'on leur accorde un droit que leur donne le code criminel de leur pays.

M. Taschereau déclare que s'il discutait comme M. Duplessis il dirait qu'il est l'ami des contrebandiers. La loi permet de remonter à la source et de découvrir les coupables. Il n'est pas vrai de dire que l'on fait des mouchards des juges. La loi est nécessaire pour mettre fin à la contrebande et c'est la plus utile que le gouvernement ait passée.

M. Sauvé termine le débat en soutenant que la loi fait simplement du magistrat un policier. Le bill est rejeté sans vote.

Crimes et délits en 1933

Le nombre de condamnations pour crimes et délits en 1933 est de 32,942, soit des accroissements respectifs de 4,485 et 1,559 par rapport à 1930 et 1932. En voici la répartition entre les pays de naissance des condamnés (les chiffres se rapportent au nombre de condamnations et non pas au nombre de condamnés): Canada, 21,522; non-britanniques, 4,740; Grande-Bretagne et Irlande, 2,876. Il y a plusieurs milliers pour lesquels on ne possède aucun renseignement sur le lieu de naissance. 1930: Canada, 17,256; non-britanniques, 4,580; Grande-Bretagne et Irlande, 3,442.

Classification suivant les religions: catholiques, 12,088; anglicans, 2,961; presbytériens, 2,277; église unie, 2,212; baptistes, 705; juifs, 606; méthodistes, 449; autres, 7,334; non dénommés, 4,310. Le total se répartit à raison de 17,424 et 10,657 respectivement entre les célibataires et les gens mariés. Le pourcentage de ceux qui n'ont reçu qu'une éducation élémentaire est de 84.7. Classification suivant les professions: journaliers, 10,911; industries manufacturières et batiment, 4,467; gens de maison et services personnels, 4,311; commerce, 3,603; agriculture, 2,087; transports, 786; industries extractives, 313; professions libérales, 191; exploitation forestière, 119; pêche, 98; non dénommés, 7,229. Classification suivant les crimes: vol, 11,257; cambriolage, 3,944; contraventions aux lois concernant les jeux de hasard et les loteries, 2,623; escroquerie, 2,494; proxénétisme, etc., 1,712; voies de fait, 1,233; recel, 988; coups et blessures, 934; faux, 795; vol d'automobiles, 722; fraude, 656. On constate des diminutions par rapport à 1932 dans les provinces suivantes: Ils du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Yukon et Territoires du Nord-Ouest. Dans les autres provinces, le nombre de condamnations a augmenté.

Hommage à sir Charles Lindsay

On a rendu hommage hier à sir Charles Lindsay, nouvellement décoré et titré par le roi George, au déjeuner du club Kiwanis. Sir Charles est membre à vie de ce club. M. E.-W. Beatty, président du *Pacifique Canadien*, a porté la parole et s'est fait l'écho de tous les Kiwaniens pour rendre ses hommages au nouveau chevalier. M. Beatty a déclaré qu'il ne traiterait pas des chemins de fer. Il a longuement appuyé sur les titres. Aussi longtemps que le gouvernement canadien fera distribuer des décorations et des titres à des hommes tels que sir Charles Lindsay, dit-il, jamais on ne pourra faire objection à leur distribution.

"Propos de jeunes"

Conférence de M. Raymond Tanghe

La jeunesse doit étudier les problèmes politiques pour y découvrir les sources d'une nouvelle formule sociale, mais elle ne doit pas s'empresser de s'enrégimenter dans les partis, selon M. Raymond Tanghe. M. Tanghe a prononcé la première d'une série de conférences sous les auspices de l'Association des anciens élèves de l'Ecole des sciences sociales, économiques et politiques à l'Université de Montréal. Il avait pris pour sujet: "Propos de jeunes". Grippé, M. Edouard Montpetit, directeur de l'Ecole, n'a pu présider cette conférence. M. Joseph Dansereau, directeur de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, a remercié le conférencier.

Voici un résumé de la conférence de M. Tanghe:

Il souligne d'abord l'intérêt que porte M. Montpetit à l'Ecole des Sciences sociales, économiques et politiques et exprima ses regrets de le voir retenu chez lui par la maladie. Le secrétaire général de l'Université, dit-il, est l'un des artisans les plus actifs du renouveau intellectuel dont nous sommes les témoins dans le Québec. Non content de prodiguer aux élèves les bienfaits de son enseignement, il continue de s'intéresser à eux après leur sortie de l'Université. C'est un exemple trop rare pour que je manque l'occasion de le souligner. M. Montpetit est en droit d'attendre de notre part plus qu'une reconnaissance platonique. Notre effort doit répondre au sien, car nous sommes de ceux qui croient que les services rendus engagent. Nous nous sommes donc remis au travail, cherchant à prolonger, par nos recherches et nos études, l'enseignement reçu."

Le conférencier parle ensuite de l'ASEP, abréviation qui désigne l'Association des anciens de l'Ecole des Sciences sociales et politiques. Trois comités d'études y fonctionnent normalement. Ils s'occupent respectivement de sociologie, d'économie et de politique. Dans chacun d'eux, on met à l'étude une question se rapportant à ces sciences et l'on fait part au public du résultat des recherches. Une discussion de quelques minutes est même prévue, afin d'établir un contact entre le conférencier et ses auditeurs.

"Dans sa modeste sphère d'activité, l'ASEP tient à apporter sa contribution à l'oeuvre universitaire, continua M. Tanghe. Nous ferons appel à des notabilités étrangères à notre groupement, et ces notabilités viendront nous entretenir de choses qui leur sont familières, nous permettant ainsi de profiter de leur expérience. Notre prochaine conférence, par exemple, sera de M. G. Brigidi, consul d'Italie, qui nous exposera "L'éthique du fascisme et ses applications dans l'ordre social."

L'orateur fait alors remarquer que la coopération est devenue pour l'ASEP un mot d'ordre. L'Association veut travailler de concert avec les autres groupements qu'intéressent les problèmes d'ordre social, économique et politique. C'est même cette préoccupation qui a motivé le sujet de la première conférence. "Il faut, déclara M. Tanghe, essayer de nous mettre d'accord sur les principes fondamentaux. Dans tous les pays du monde, en effet, la jeunesse se trouve dans une situation pénible."

Trois éléments entre plusieurs autres constituent le climat de la génération d'après-guerre: la formation du caractère, la culture de l'intelligence et l'éducation du coeur. Après une brève analyse de ces trois éléments, le conférencier indiqua quelles devaient être à ce sujet les directions de la famille, des oeuvres de jeunesse, et des individus eux-mêmes. "Ne trouvant pas à la situation contemporaine, observa M. Tanghe, de solution individuelle, les jeunes gens cherchent des remèdes dans l'action sociale et les situent dans le cadre national".

Le nationalisme canadien-français, à son avis, présente deux tendances: l'une cherche à constituer dans la Confédération une enclave économique où les intérêts des nôtres auraient la priorité; l'autre va beaucoup plus loin et pousse à la séparation.

L'inquiétude de la jeunesse, affirma avant de conclure M. Tanghe, peut se formuler ainsi: Y a-t-il pour elle des moyens pratiques de gagner son pain? On peut apercevoir à ce propos des indices de changements. L'on arrivera sans doute à mettre à profit les progrès de la technique. Cela dérangera certaines habitudes et impliquera le concours de l'action politique. La jeunesse, à son sens, devrait résister aux sollicitations dont elle est l'objet de la part des groupes politiques. Elle doit cependant étudier les problèmes politiques afin d'y découvrir les sources d'une nouvelle formule sociale. "Les jeunes, dit-il enfin, ont le droit d'entretenir de grands espoirs en l'avenir, s'ils veulent suivre la voie que leur ont tracée les véritables chefs."

L'hommage aux anciens de l'A. C. V.

LA FETE DE SAMEDI SOIR EST EN L'HONNEUR DES FONDATEURS

La Palestre Nationale recevra, samedi soir, un grand nombre d'anciens de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce du Canada au premier rang desquels se trouveront plusieurs des fondateurs.

L'oeuvre qui a tant fait pour jeter un lustre sur la profession des voyageurs de commerce se retrempera ainsi dans les idées qui animaient ses fondateurs. Tout près d'une centaine d'invitations spéciales ont été adressées aux premiers membres du Cercle de Montréal qui se nomme aujourd'hui section Mont-Royal. Ceux qui promettent d'être de la fête sont de plus en plus nombreux. Un goûter terminera la réunion.

Tous les membres de l'A.C.V. y sont invités. Et la section prie ses anciens dont elle n'a pas les adresses de se considérer comme invités officiellement à cette agréable soirée.

Solidarité des Canadiens français

Détresse économique mais aussi détresse française — Danger de submersion de notre race — L'article 133 de la constitution — Manque de cohésion dans l'effort — La représentation du Québec

M. le sénateur Lacasse à la section Duvernay

M. le sénateur Lacasse était l'hôte d'honneur hier au déjeuner mensuel de la section Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Il a parlé de la solidarité des Canadiens français au Canada. Il existe aujourd'hui dans notre pays, a-t-il dit, non seulement une détresse économique due à la crise, mais une détresse française dans les domaines économique, religieux, social, intellectuel et politique. Le conférencier a parlé d'abord des dangers suscités par la crise. Les gouvernements sont malheureusement portés à prendre des mesures de paternalisme; aujourd'hui tous les partis ont tendance à adopter des mesures qu'en d'autres temps on appellerait du socialisme mais auxquelles on donne d'autres noms.

Il y a aussi pour nous le danger d'une submersion de notre race par l'immigration. On sait le projet du général Hornby. Ce n'est peut-être pas l'intention de ceux qui préconisent cette politique de nous submerger, mais cela n'empêche pas que le résultat serait fatal.

Un troisième danger c'est le projet de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. C'est dangereux pour nous d'y toucher. Les circonstances ne sont plus les mêmes qu'en 1867. La force numérique des Canadiens français n'est plus celle d'autrefois. Toute révision de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, dans les circonstances actuelles, est dangereuses pour la survivance française au Canada. M. Lacasse lit la clause 133 de la constitution et dit que c'est sur cette seule clause, sur ces quelque quinze lignes seulement que s'accroche la sauvegarde de nos droits comme minorité. Et cette clause, comme on le sait, dit que les débats, etc., pourront se faire en français ou en anglais dans le parlement fédéral et dans la Législature de Québec, que l'on pourra se servir du français dans les tribunaux fédéraux de tout le pays et dans les tribunaux provinciaux du Québec.

Voyez-vous là-dedans, demande le conférencier, quelque chose qui force l'administration fédérale à vous donner des affiches bilingues sur vos bureaux de poste? Il n'y est pas question non plus que les fonctionnaires fédéraux doivent parler français. Il n'y est pas du tout question de bilinguisme officiel intégral. On peut vous forcer à parler anglais. Il faut se rendre compte de ce fait brutal, mais ceci n'élimine pas chez nos concitoyens de langue anglaise le respect que leur imposent les circonstances vis-à-vis d'une minorité militante comme doit l'être celle de la race française au Canada.

Individualisme

En face de ces dangers, des préjugés, qu'avons-nous à opposer? Une armée sans unité de commandement, sans plan de campagne uniforme, sans cohésion d'effort ni discipline, chaque soldat se croyant un général grâce à notre individualisme traditionnel. Le conférencier a ensuite mentionné divers mouvements et initiatives qui ont contribué à unir les Canadiens français: les activités de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, notamment dans les domaines économique et éducationnel et plus récemment par la radio; les voyages de liaison française du *Devoir*, les voyages de l'Université de Montréal dans l'Ouest; il parle aussi de l'aide apportée par le Québec dans la lutte pour les écoles d'Ontario.

Il est malheureux, dit-il, qu'aujourd'hui, où nous avons encore plus besoin d'instruments de survivance, plusieurs de ces initiatives n'existent plus; cela est dû surtout à la crise. Mais il y a un manque de cohésion dans l'effort, un manque d'organisation centrale. Depuis quelques années il existe beaucoup moins de contacts entre les éléments épars de notre race sur les quatre coins du Canada, nous n'avons plus que la presse.

La représentation du Québec

Le conférencier a signalé ensuite quelques faits pour illustrer la situation. Il a dit, entre autres choses, que lorsqu'il s'agit de nominations politiques ou de nominations dans le domaine fédéral, il faut quelqu'un pour représenter la province de Québec exclusivement. En prenant cette attitude vous êtes injustes non seulement pour vos compatriotes des autres provinces mais envers vous-mêmes. En effet, nous sommes au Canada un petit tiers ou un gros quart; vous auriez donc droit à un tiers de représentation en tout et partout; mais quand vous exigez la représentation du Québec exclusivement, vous limitez votre droit au neuvième: exemple le directorat de la Banque du Canada où M. Beaubien a été élu pour représenter la province de Québec.

M. Lacasse a terminé en disant qu'il espère que les Canadiens français du Québec sauront fermer l'oreille aux appels de ceux qui prétendent que pour sauver le vieux Québec il faut abandonner les Franco-Ontariens et les autres Canadiens français du Canada. Continuez, dit-il, à considérer vos compatriotes comme d'autres morceaux de vous-mêmes; le Québec a peut-être moins besoin des autres groupes que les autres groupes ont besoin du Québec, mais nous sommes tous solidaires.

M. Télesphore Brassard, président de la section Duvernay, a présenté le conférencier, et M. le juge Amédée Monet l'a remercié.

Petits faits de la session fédérale

Ottawa, 22. — Le premier ministre, M. Bennett, a paru fort embarrassé de répondre à l'interpellation d'un député libéral qui voulait savoir si le premier ministre avait eu connaissance du pamphlet intitulé *Price spreads and mass buying*, publié le 27 juillet dernier par M. Stevens, alors ministre du commerce, avant que ce pamphlet eût été mis en circulation.

M. Bennett dit qu'il faut s'entendre sur les mots. Si l'on donne aux mots *Released for distribution* leur sens ordinaire, si l'on veut dire "alors qu'il y avait des copies du pamphlet en circulation", la réponse est non.

M. Bennett devient rouge quand on lui parle de certaines choses qui lui sont particulièrement désagréables. Il n'est d'ailleurs pas le seul du genre.

* * *

Des journaux ont publié ces jours derniers des pronostics sur ce que contiendra le rapport de la Commission des onze, l'ancienne Commission Stevens.

Le leader libéral, M. Mackenzie King, s'en étonne. Il a demandé au premier ministre d'où pouvaient venir ces informations? Est-ce que la Commission en question n'est pas supposée faire ses recommandations au gouvernement avant d'en parler indirectement au public?

M. Bennett dit que personnellement il ne sait absolument pas ce que contiendra le rapport de cette commission. Il est entendu que celle-ci doit soumettre son rapport d'abord au ministre du commerce.

Le premier ministre, visiblement de mauvaise humeur, s'est mis à faire des subtilités. La Commission actuelle est une commission extraparlementaire et comme telle, c'est du ministre du commerce qu'elle relève. Auparavant la commission extraparlementaire était une commission parlementaire qui devait soumettre son rapport au gouvernement, comme on dit ici "au gouverneur en son conseil".

Pour de vieux politiciens, MM. Mackenzie King et Bennett font mine de trop de naïveté quand ils s'étonnent d'indiscrétions — si l'on peut dire — journalistiques.

* * *

On a dit souvent que M. Bennett constituait à lui tout seul le gouvernement, que son *brain trust* se réduisait à un seul cerveau, celui de son beau-frère, M. Herridge.

Que M. Bennett soit le gouvernement, on en a souvent l'impression, à la Chambre des Communes. M. Bennett répond lui-même à la plupart des interpellations.

Hier après-midi, un ancien ministre libéral, M. Euler, a posé une interpellation à propos de la radio. Il s'est adressé "au premier ministre ou au ministre de la marine". C'est le premier ministre qui a répondu, bien que les choses de la radio relèvent du ministère de M. Duranleau, la marine.

M. Euler voulait savoir s'il y a du vrai dans ce que publie un journal de Toronto, savoir que le gouvernement projette d'abolir la commission de la radio, qui signifierait en somme la disparition de radio-état.

M. Bennett, rogue et toujours imprécis: "En autant que je sache, cette nouvelle ne repose sur rien du tout.

* * *

Fin de janvier, il y avait 14,715 chômeurs célibataires dans les camps spéciaux qui ont été établis par le ministère de la défense nationale. Dans tout le pays, il y a 102 camps.

Dans la province de Québec, le camp de Valcartier comptait 2,564 chômeurs.

L'Ile du Prince-Edouard, province fortunée, n'a pas de camp pour les chômeurs célibataires.

* * *

Au 15 février de cette année, les secours aux chômeurs ainsi qu'aux agriculteurs en détresse représentaient une dépense de $187,754,750 pour le trésor fédéral.

En plus de cela, le trésor fédéral a prêté $78,673,760 aux provinces de l'Ouest, pour leur permettre de payer leur part des secours en question.

Les convives

MM. C. A. Shaffer, J.-A. Francoeur, J.-Alfred Bernier, Joseph Dansereau, J.-M. Caron, l'abbé Lionel Groulx, L.-Emile Grothé, Emile Pigeon, J.-C. Pineault, T. Brassard, sénateur Gus. Lacasse, R. P. Lévi Côté, O.M.I., juge Elphège Daigneault, J.-Ernest Laforce, V.-Elzéar Beaupré, Alex. Grenon, Roméo Godbout, Camille Fournier, l'abbé André Dorion, l'abbé J.-P. Savaria, l'abbé Arthur Germain, Alphonse de la Rochelle, Dr G.-G. Asselin, Dr Gaston Gosselin, Henri Nizan, Ph. Lamoureux, J.-W. Déziel, Art. Léveillé, J.-H. Marcotte, René Germain, P.-L. Bernard, Ed. Gerneay, Albert Chevalier, J.-B. Chevalier, Oscar Gatineau, juge Amédée Monet, Eugène Courtois, notaire Arthur Courtois, notaire Dominique Pelletier, Joseph Courtois, Emile Lussier, Edouard Gariépy, R. P. E. Marion, C.S.V., notaire Lionel Leroux, François Desmarais, Aimé Parent, notaire R. Faribault, J.-A. Baribeau, J.-R. Carmel, Albert Mireault, Narcisse Ducharme, J.-N. Cabana, Oscar Ducharme, Chv Desgroseliers, Tancr. Robillard, Jean Dufresne, la *Presse*, l'abbé Ls Lecavalier, Yves Pelletier, Maurice Cusson, Dr Donatien Marion, J.-A. Thivierge, Gratien Gélinas, W. Lavigne, A.-O. Blouin, Nap. Laplante, Jean Pasquin, J.-A. Constant, Arthur Saint-Pierre, J.-Eug. Granger, Ernest Tétreau, Ernest Robillard, Paul Martel, J.-H. Langevin, J.-A. Julien, Démétrius Baril, Roland Barrette, le *Canada*, notaire R. Dupuis, Dr J.-E. Desroches, Pierre Camus, J.-A. Bouvier, L.-P. Caisse, Maurice Guay, J.-M. Roussel, E. Larue, A.-R. Gagné, A.-D. Dugal, Jos. Barbeau, Jos. Tourangeault, Raymond Denis, T.-Auguste Poupart, Clarence Hogue, M.-A. Brodeur, Guy Vanier.

DUPUIS
Aubaines pour hommes
La grande vogue à New-York!...
Cravates tricotées
POUR HOMMES
Vous les aimerez en les voyant... Elles ont du "chic" et compléteront bien votre tenue de printemps. Nouvelles tissures, nouveaux coloris pouvant plaire à tous les hommes, même les plus exigeants... Achetez-en deux à ce prix samedi chez DUPUIS, chacune..... **50**
Rez-de-chaussée (Ste-Catherine)
Ouverts le samedi soir jusqu'à 10 hres.

Gants légers
"Perrin" et "Acme"
POUR HOMMES
7 à 10. *Valeur de* 2.95 à 4.50 *la paire* . . . **1.95**
Gants de peau importés et de fabrication canadienne, peau de chèvre — peau de daim — peau de cochon — peau de mouton espagnol (spanish cape). Nuances: tan — gris — castor — beige — mastic — rouge-tan — rouge-soleil. Modèle Pull-On ou à bouton-pression. La plupart sont à coutures faites à la main. Tous de haute qualité.
PLateau 5151
Local 202
Avez-vous déjà essayé une de ces
PIPES
forme
"Calabash"

Vous éprouverez une grande satisfaction en fumant dans cette véritable "Calabash" africaine à tige vulcanisée. Intérieur en porcelaine amovible. Très spécial samedi, chacune..... **$1**
Rez-de-chaussée (Ste-Catherine)
Dupuis Frères
ALBERT DUPUIS, *président.*
A.-J. DUGAL, *v.-p. et dir.-gér.* ARMAND DUPUIS, *sec.-trés.*

* * *

Les salaires des traducteurs, dans tous les services fédéraux, ont été l'an dernier de $252,000.

Le coût de la traduction des débats parlementaires, d'après le dossier produit, a été de $60,720.

E. B.

Les lettres de Napoléon à Marie-Louise

Paris, 22 (C.P. *Havas*). — Autour de l'exposition des 318 lettres de l'empereur à Marie-Louise que le ministre de l'éducation nationale a officiellement inaugurée hier après-midi dans la galerie mazarine, la bibliothèque nationale a voulu créer une atmosphère napoléonienne.

Un grand nombre de planches officielles ou populaires de portraits de l'empereur et de l'impératrice, des gravures commémorant les fêtes de leur mariage et célébrant la naissance du roi de Rome, illustrent les passages essentiels de la correspondance.

Si vous voyagez. . .
adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphonez HArbour 1241★.

CHARBON
$5.00 et plus.
5,000 cordes d'érable, 8.00 à 10.00
WILSON FRERES
Jos. CHARLEBOIS, prop.
AMherst 7153.

ESSAYEZ UN REMÈDE PLUS RAPIDE CONTRE LE RHUME

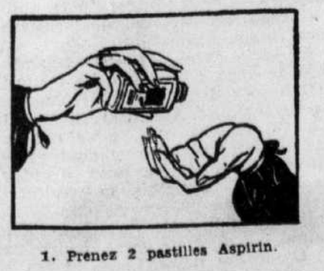
1. Prenez 2 pastilles Aspirin.

2. Buvez un grand verre d'eau. Répétez le traitement au bout de 2 heures.

3. Si vous avez mal à la gorge, broyez 3 pastilles Aspirin dans un tiers de verre d'eau et gargarisez-vous. Votre mal de gorge sera soulagé presque instantanément.

Découverte qui en soulage des millions presque instantanément

Suivez les instructions fort simples :

Lorsque vous aurez un rhume, rappelez-vous le traitement simple illustré ici... recommandé par les médecins comme le traitement *rapide, sûr.*

Les résultats sont extraordinaires. La douleur et les malaises disparaissent immédiatement parce que les pastilles *Aspirin* se désagrègent très rapidement. En effet, *Aspirin* s'attaque au mal *presque instantanément.* Votre rhume est soulagé "presque aussi rapidement que vous l'avez contracté!"

Vous n'avez qu'à prendre *Aspirin* et boire beaucoup *d'eau.* Faites ceci toutes les 2 à 4 heures, la première journée — puis moins souvent par la suite... si vous avez mal à la gorge, *Aspirin* comme gargarisme vous soulagera en 2 minutes.

Parlez-en à votre médecin. Assurez-vous cependant que l'on vous donne ASPIRIN quand vous en achetez. Ces pastilles sont fabriquées au Canada et tous les pharmaciens les vendent. Voyez à ce que le nom Bayer, en forme de croix, apparaisse sur chaque pastille *Aspirin.* Aspirin est la marque déposée de la Bayer Company, Limited.

N'AFFECTE PAS LE COEUR